
Délibération du Comité Syndical n° 2018/10/18-01

076-257600445-20181018-2018_10_18-01-DE

Séance du **18 OCTOBRE 2018**

Accusé certifié exécutoire

Objet : **DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE PHOTOVOLTAÏQUE**

Réception par le préfet : 29/10/2018

Nombre	de membres en exercice :	74
	de membres présents :	46
	de pouvoir(s) :	1
	de membres votants :	47
	votes pour :	47
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux-mille-dix-huit, le 18 octobre à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 10 octobre 2018, se sont réunis dans la salle des fêtes d'Anceauville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILEUR, Jean-Marie CROCHEMORE, Guy FONTANIE, Michel LOISEL, Benoît DESCHAMPS, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Gilles LARCHER, Thierry LECARPENTIER, Hubert MAILLET, Sylvain DELTOUR, Marcel VAUTIER, David SABLIN, Laurent VASSET, André-Pierre BOURDON, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Jean-François BLOC, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSENT, Daniel COLLARD, Daniel BARBIER, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Colette BERTRAND, Hugues OGDEN, Alain DEPREAUX, Gérard JOUAN, Hubert LEPLICHER, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Patrick MARTIN, Anne PIMONT, Jean-Marie DUMOUCHEL, Rémy TERNISIEN, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY, Jérôme GRISEL, Roger LEGER, Jean-Pierre PETIT, Christian POISSANT et Yves LOISEL.

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Lionel DEHON, Hervé CHEDRU, Mme Isabelle RENOUF, Gilles AMAT, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Stéphane MASSE, Daniel BEUX, Mme Chantal VERHALLE, Patrick GUERARD, Mme Annick BOCANDE, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Pierre SORIN, Jacky LEVEQUE, Jean-Pierre TROLEY, Daniel ROCHE, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Gérard GROMARD, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Michel LEJEUNE et François DUPUIS.

Membres absents excusés avec pouvoir :

M. Paul LESELLIER a donné pouvoir à M. Christian POISSANT.

Secrétaire de séance :

M. Jean-Marie CROCHEMORE a été désigné secrétaire de séance.

Assistaient également à la séance :

- M. Eric NAIZET, Directeur territorial Enedis,
- M. Rémi BONNART, Délégué territorial Seine Littoral et Bray Enedis,
- M. Patrick DE WIT, Directeur Général des Services du SDE76,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur des services techniques du SDE76,
- Mme Camille LEGRAND, Directrice administrative et financière du SDE76.

Délibération du Comité Syndical n° 2018/10/18-01

OBJET : DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE PHOTOVOLTAÏQUE

VU :

- la loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour une croissance verte et son article 198 qui reconnaît le rôle des syndicats d'énergie pour coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie,
- l'article 2 des statuts du SDE76 qui permet au titre de la compétence électricité « l'exercice de la maîtrise d'ouvrage pour le développement des énergies renouvelables [...] panneaux solaires photovoltaïques »,
- les articles L1321-1 et suivants du CGCT,
- l'article L5211-5 du CGCT qui indique que les biens nécessaires à l'exercice de la compétence transférée doivent être mis à la disposition du SDE76,
- la délibération 2017/07/05-03 du 5 juillet 2017 autorisant le financement d'études d'opportunité du potentiel de production photovoltaïque de trois premiers bâtiments,
- la délibération 2017/10/19-03 autorisant le président à lancer les premières opérations de maîtrise d'œuvre,
- la délibération 2018/06/08-03 autorisant le président à engager la réalisation de six projets sélectionnés,

CONSIDERANT :

- les modifications du régime de subvention de la Région à destination des installations de production d'énergies renouvelables entrant en vigueur le 15 octobre 2018,
- les études de potentiel photovoltaïque réalisées à ce jour par le service TECV ont été faites avec l'hypothèse d'une subvention de la Région maximum de 30 000 € conformément à l'ancien régime de subvention,
- la volonté du SDE76 de développer la filière photovoltaïque au bénéfice des adhérents qui se porteront volontaires pour accueillir un projet sur la toiture d'un bâtiment appartenant à une collectivité adhérente,
- la nécessité de réaliser les premiers projets solaires photovoltaïques en 2019,
- la production d'énergie solaire photovoltaïque pour la revente à un tiers est considérée comme une activité relevant d'un service public, industriel et commercial (SPIC),
- les modalités administratives de création d'un SPIC,

PROPOSITION :

Le président propose :

- de continuer à réaliser les études de potentiel photovoltaïque avec une hypothèse de 30 000 € de subventions par projet,

- à chaque fois que la subvention extérieure au SDE76 (Région, Feder, etc.) sera inférieure à cette somme, le budget du SPIC complètera cette somme jusqu'à atteindre un équilibre économique à 20 ans. Le total subventions + fonds propres du SPIC sera inférieur ou égal à 30 000 € par projet,
- de réaliser les projets délibérés lors du précédent comité syndical avec le complément financier éventuel du SPIC et de retenir les prochains projets qui cumulent les conditions suivantes :
 - Calcul de rentabilité avec subventions extérieures et fonds propres du SPIC $\leq 30\ 000$ € par projet et temps de retour sur investissement ≤ 20 ans avec un éventuel apport financier de l'adhérent pour rester ≤ 20 ans,
 - Temps de retour sur investissement ≤ 20 ans avec un éventuel apport financier de la commune,
 - Productible du projet ≥ 880 kWh/kWc. Dans le cas d'une réfection de toiture concomitante avec le projet photovoltaïque, le productible pourra être au minimum de 750 kWh/kWc,
 - Puissance installée du projet ≥ 25 kWc et \leq seuil d'appel d'offres de la CRE (100 kWc aujourd'hui).
- d'abandonner le versement d'un loyer annuel et de le remplacer par le versement à la collectivité de 100% des recettes nettes, charges d'exploitation déduites, dès le constat de l'atteinte de l'équilibre économique par le SDE76,
- de mettre à jour en conséquences les trois conventions à intervenir (convention de mise à disposition et d'occupation de toiture, convention constitutive de groupement de commandes pour la mise en œuvre d'installations de production solaire photovoltaïque, convention pour le financement de l'installation d'une centrale solaire photovoltaïque),
- de faire bénéficier de la gratuité du service de conseil en énergie à l'adhérent qui accueille un projet de production photovoltaïque réalisé par le SDE76,
- de recourir si besoin à la maîtrise d'œuvre externe pour les premiers projets ≥ 36 kWc, et si possible à notre maîtrise d'œuvre interne pour les projets ≤ 36 kWc,
- d'engager les marchés de maîtrise d'œuvre, travaux et services (contrôle technique, coordination SPS, ...) à compter de la prise d'effet effective du SPIC, sous réserve de l'approbation des conventions à intervenir par délibération de l'adhérent qui accueille un projet de production photovoltaïque.

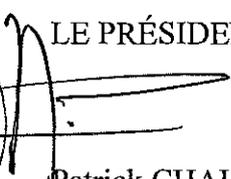
Oùï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** la proposition du Président,
- **CONFIRME** les autres points de la délibération n° 2018/06/08-03.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



LE PRÉSIDENT,

 Patrick CHAUVET.

Délibération du Comité Syndical n° 2018/10/18-02

076-257600445-20181018-2018_10_18-02-DE

Séance du 18 OCTOBRE 2018

Accusé certifié exécutoire

Objet : **CRÉATION D'UNE RÉGIE**

Réception par le préfet : 29/10/2018

Nombre	de membres en exercice :	74
	de membres présents :	46
	de pouvoir(s) :	1
	de membres votants :	47
	votes pour :	47
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux-mille-dix-huit, le 18 octobre à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 10 octobre 2018, se sont réunis dans la salle des fêtes d'Anceaumeville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILÉUR, Jean-Marie CROCHEMORE, Guy FONTANIE, Michel LOISEL, Benoît DESCHAMPS, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Gilles LARCHER, Thierry LECARPENTIER, Hubert MAILLET, Sylvain DELTOUR, Marcel VAUTIER, David SABLIN, Laurent VASSET, André-Pierre BOURDON, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Jean-François BLOC, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSENT, Daniel COLLARD, Daniel BARBIER, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Colette BERTRAND, Hugues OGDEN, Alain DEPREAUX, Gérard JOUAN, Hubert LEPLICHER, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Patrick MARTIN, Anne PIMONT, Jean-Marie DUMOUCHEL, Rémy TERNISIEN, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY, Jérôme GRISEL, Roger LEGER, Jean-Pierre PETIT, Christian POISSANT et Yves LOISEL.

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Lionel DEHON, Hervé CHEDRU, Mme Isabelle RENOUF, Gilles AMAT, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Stéphane MASSE, Daniel BEUX, Mme Chantal VERHALLE, Patrick GUERARD, Mme Annick BOCANDE, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Pierre SORIN, Jacky LEVEQUE, Jean-Pierre TROLEY, Daniel ROCHE, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Gérard GROMARD, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Michel LEJEUNE et François DUPUIS.

Membres absents excusés avec pouvoir :

M. Paul LESELLIER a donné pouvoir à M. Christian POISSANT.

Secrétaire de séance :

M. Jean-Marie CROCHEMORE a été désigné secrétaire de séance.

Assistaient également à la séance :

- M. Eric NAIZET, Directeur territorial Enedis,
- M. Rémi BONNART, Délégué territorial Seine Littoral et Bray Enedis,
- M. Patrick DE WIT, Directeur Général des Services du SDE76,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur des services techniques du SDE76,
- Mme Camille LEGRAND, Directrice administrative et financière du SDE76.

Délibération du Comité Syndical n° 2018/10/18-02

OBJET : CRÉATION D'UNE RÉGIE

VU :

- Le code général des collectivités territoriales et notamment son article L1412-1,
- Le Décret du 23 février 2001 relatif aux régies chargées de l'exploitation d'un service public,
- L'article 2 des statuts du SDE76 qui permet au titre de la compétence électricité « l'exercice de la maîtrise d'ouvrage pour le développement des énergies renouvelables [...] panneaux solaires photovoltaïques »,
- L'avis favorable du comité technique du centre de gestion de Seine-Maritime en date du 21 septembre 2018,
- L'avis favorable de la commission consultative des services publics locaux en date de 5 octobre 2018.

CONSIDÉRANT :

- Que le SDE76 souhaite développer sur son territoire l'installation d'infrastructures d'énergie renouvelable en réalisant des projets solaires photovoltaïques sur le patrimoine public de ses collectivités adhérentes,
- Que l'activité de production et de vente d'électricité d'origine photovoltaïque constitue une activité de service public à caractère industriel et commercial,
- Que le mode de gestion le plus efficient pour cette activité est la régie à autonomie financière sans personnalité morale, étant donné que cette gestion permet de maintenir le service intégré au SDE76, tout en individualisant sa gestion budgétaire.

PROPOSITION :

- Il est proposé d'accepter la création d'une régie à autonomie financière sans personnalité morale pour exercer la compétence de l'installation et de la maintenance de panneaux solaires photovoltaïques,
- Il est proposé d'approuver les statuts de cette régie, dénommée : "SDE76 solaire".
- Le Président propose pour le conseil d'exploitation de cette régie les membres suivants : Yvon PESQUET, Christian FAUQUET, Daniel JOFFROY, Gérard JOUAN et Rémy TERNISIEN.

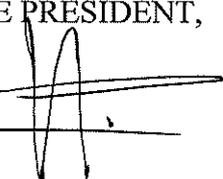
Le Président donne lecture du projet de statuts.

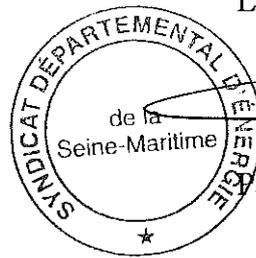
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** les statuts de la régie SDE76 solaire annexés à la présente délibération et la proposition du Président.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRÉSIDENT,

Patrick CHAUVET.



REGIE SDE76 solaire

REGIE A SIMPLE AUTONOMIE FINANCIERE

STATUTS DE LA REGIE

Soumis à l'approbation du Comité Syndical
du 18 octobre 2018.

Les statuts de la Régie sont établis conformément aux dispositions des articles L. 2221-1 et suivants et R. 2221-63 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT), applicables aux régies dotées de la seule autonomie financière et chargées de l'exploitation d'un service public à caractère industriel et commercial.

TITRE I

FORME ET OBJET DE LA REGIE

Article 1^{er} : OBJET DE LA REGIE

La Régie est dotée de la seule autonomie financière.

Elle a pour objet :

- D'assurer la conception et la réalisation d'infrastructures nécessaires à l'exploitation de la production d'énergies renouvelables ;
- D'assurer la maintenance et l'exploitation des équipements et installations ;
- De produire ces énergies ;
- De vendre ces énergies.

Sa dénomination usuelle est : SDE76 Solaire

Article 2 : SIEGE DE LA REGIE

Le siège de la Régie est situé à ISNEAUVILLE :

ZAC plaine de la Ronce
240 rue Augustin Fresnel
CS 20931-76237 Isneauville Cedex

TITRE II

ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE LA REGIE

Chapitre 1^{er} - Dispositions Générales

Article 3 : ADMINISTRATION GENERALE

La régie SDE76 Solaire est administrée, sous l'autorité du Président du SDE76 et du Comité Syndical, par un Conseil d'Exploitation, un Président ainsi qu'un Directeur.

Le représentant légal de la Régie est le Président du SDE76

Chapitre 2 - Le Conseil d'exploitation

Article 4 : COMPOSITION ET DESIGNATION DES MEMBRES

Le conseil d'exploitation de la Régie est composé de cinq membres. Ils sont désignés par le comité syndical du SDE76 sur proposition du Président du syndicat et sont relevés de leur fonction dans les mêmes formes.

Le conseil d'exploitation se répartit comme suit, compte tenu de l'obligation de comporter une majorité de représentants syndicaux :

- 5 représentants syndicaux

Article 5 : INCOMPATIBILITES GENERALES

Les membres du conseil d'exploitation doivent être de nationalité française et jouir de leurs droits civiques et politiques.

Article 6 : INCOMPATIBILITES PARTICULIERES

Les membres du conseil d'exploitation ne peuvent :

- Prendre ou conserver aucun intérêt dans les entreprises en rapport avec la Régie.
- Occuper aucune fonction dans ces entreprises.
- Assurer aucune prestation pour ces entreprises.
- Prêter en aucun cas leur concours à titre onéreux à la Régie.
- Etre membre du personnel de la Régie.

En cas d'infraction à ces interdictions, l'intéressé est déchu de son mandat, soit par le conseil d'exploitation à la diligence de son président, soit par le préfet agissant de sa propre initiative ou sur proposition du Président du Syndicat.

Article 7 : DUREE DES FONCTIONS ET DU MODE DE RENOUVELLEMENT

Les membres du conseil d'exploitation sont nommés pour la durée restant à courir du mandat électif du comité syndical.

En cas de démission, de décès ou de déchéance d'un membre du conseil d'exploitation, il est procédé dans un délai maximum de trois mois, au remplacement du membre démissionnaire ou décédé, dans les conditions fixées aux articles 4,5 et 6. Le nouveau membre exerce son mandat pour une durée égale à celle qui restait à courir pour son prédécesseur. Si cette durée est inférieure à 6 mois, le remplacement se fait à l'échéance normale.

Article 8 : FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'EXPLOITATION

Le conseil d'exploitation élit en son sein un président, puis par ordre, un vice-président.

L'élection a lieu à bulletin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Le président, le vice-président et les trois autres membres sont nommés pour la même durée que celle fixée à l'article 7.

Le conseil d'exploitation se réunit au moins tous les 3 mois sur convocation de son président. Il est en outre réuni chaque fois que le président le juge utile ou sur la demande du préfet ou de la majorité de ses membres.

L'ordre du jour est arrêté par le président.

Les séances du conseil d'exploitation ne sont pas publiques.

Le Président du SDE76 peut y assister avec voix consultative.

Tout membre du Conseil d'exploitation peut donner pouvoir à l'un de ses collègues, de le représenter à une séance du conseil, mais chaque membre ne peut représenter qu'un seul de ses collègues.

Le conseil d'exploitation délibère valablement si la présence de la moitié au moins de ses membres est effective. A défaut, une nouvelle réunion doit être tenue dans un délai de 15 jours. Les délibérations sont alors valables quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

Le conseil d'exploitation désigne à chaque réunion un secrétaire de séance chargé de la rédaction du procès-verbal. Selon les circonstances, le secrétaire ainsi désigné est soit un administrateur, soit le directeur de la Régie qui assiste aux réunions avec voix consultative, soit un membre du personnel proposé par le directeur.

Article 9 : INDEMNITES REPRESENTATIVES DE FRAIS

Les fonctions de membres du Conseil d'Exploitation sont exercées à titre gratuit. Cependant, les frais de déplacement ou de mission engagés par les membres peuvent être remboursés sur justificatifs dans les conditions prescrites par l'article R2221-10 du CGCT.

Article 10 : DELIBERATIONS DU CONSEIL D'EXPLOITATION

Le Conseil d'Exploitation délibère sur les affaires pour lesquelles le Comité Syndical ou le Bureau Syndical ne s'est pas réservé le pouvoir de décision.

Il est obligatoirement consulté par le Président du SDE76, avant délibération du Comité Syndical, sur toutes les questions d'ordre général intéressant le fonctionnement de régie "SDE76 Solaire".

Il peut procéder à toutes mesures d'investigation ou de contrôles. Il présente toutes propositions utiles.

Article 11 : DISPOSITIONS DIVERSES

Le président, ou en son absence le premier vice-président, convoque le conseil d'exploitation en général 5 jours au moins avant la date de la réunion, arrête son ordre du jour et signe les procès-verbaux des séances ainsi que les délibérations.

Chapitre 3 - Le directeur

Article 12 : NOMINATION

Le directeur de la Régie est nommé par le président du comité syndical. Il peut être relevé de ses fonctions dans les mêmes termes sauf en cas d'application de l'article 13, dernier alinéa.

Le directeur assiste aux séances du conseil d'exploitation avec voix consultative, sauf lorsqu'il est personnellement concerné par l'affaire en discussion.

Article 13 : INCOMPATIBILITE

Les fonctions de directeur sont incompatibles avec un mandat de sénateur, député, conseiller régional, conseiller général ou conseiller municipal, conféré dans les collectivités intéressées ou dans une circonscription incluant ces collectivités. Les fonctions de directeur sont incompatibles avec celles de membres du conseil d'exploitation de la Régie.

Le directeur ne peut prendre ou conserver aucun intérêt dans les entreprises en rapport avec la Régie, occuper aucune fonction dans ces entreprises, ni assurer des prestations pour leur compte.

En cas d'infraction à ces interdictions, le directeur est relevé de ses fonctions soit par le maire, soit par le préfet. Il est immédiatement remplacé.

Article 14 : PREROGATIVES

Le directeur assure, sous l'autorité et le contrôle du président du conseil d'exploitation, le fonctionnement de la Régie. A cet effet :

- il prépare le budget ;
- il procède, sous l'autorité du Président du syndicat, aux ventes et aux achats courants ;
- il tient le conseil d'exploitation au courant de la marche du service.

Article 15 : DELEGATIONS

En cas d'absence ou d'empêchement, le Directeur est remplacé par un des fonctionnaires ou employés du service, désigné par le Président du syndicat, après avis du conseil d'exploitation.

Chapitre 4 - Le comptable

Article 16 : DESIGNATION DU COMPTABLE

L'agent comptable est celui du syndicat.

Toutefois, lorsque les recettes annuelles d'exploitation excèdent le seuil fixé à l'article R. 2221-76 du CGCT, ces fonctions peuvent être confiées à un agent comptable par délibération du Comité Syndical prise après avis du Conseil d'exploitation et du directeur départemental ou, le cas échéant, régional des finances publiques.

Article 18 : RESPONSABILITES

L'agent comptable est soumis, sous sa responsabilité personnelle et pécuniaire, à l'ensemble des obligations qui incombent aux comptables publics en vertu du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Article 19 : CONTRÔLES ET PRESENTATION DES COMPTES

L'agent comptable est soumis au contrôle de l'inspection générale des finances et du directeur départemental ou, le cas échéant, régional des finances publiques.

TITRE III

FONCTIONNEMENT DE LA REGIE

Chapitre 1^{er} - Dispositions Générales

Article 21 : REPRESENTATION DE LA REGIE

La Régie est représentée en justice et dans les actes de vie civile, sous réserve des attributions propres du comptable, par le Président du syndicat.

Article 23 : ACQUISITIONS, ALIENATIONS, LOCATIONS DE BIENS

Le Président du syndicat décide les acquisitions, aliénations et prises en location de biens immobiliers, ainsi que les mises en location des biens mobiliers et immobiliers qui appartiennent à la Régie.

Article 24 : PARTICIPATIONS FINANCIERES

La Régie peut, dans les conditions prévues à l'article L. 2253-1 du CGCT, acquérir des participations financières dans les entreprises publiques, semi-publiques ou privées, qui exercent une activité complémentaire ou connexe ou dont l'objet social est la production d'énergies renouvelables par des installations situées sur le territoire de la Régie ou sur des territoires situés à proximité et participant à l'approvisionnement énergétique de son territoire

La prise ou la cession de ces participations financières sont préalablement décidées par le conseil d'exploitation.

Article 25 : MARCHES

Les marchés de travaux, services et fournitures sont soumis aux règles applicables aux marchés publics passés par le syndicat.

Chapitre 2 - Régime Financier

Article 26 : DOTATION INITIALE

A la création de la régie « SDE76 Solaire » il est déterminé le montant et la composition de la dotation permettant le lancement des activités de la régie.

Cette dotation fait l'objet d'une délibération du Comité Syndical.

Article 27 : IMMOBILISATIONS, AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

Les dotations aux amortissements et aux provisions sont liquidées selon les dispositions et les durées d'usage applicables aux entreprises commerciales du même secteur d'activité.

L'amortissement porte sur les biens meubles autres que les collections et œuvres d'art, les immeubles à l'exception des terrains non productifs de revenus et les immobilisations incorporelles.

Les immobilisations peuvent être réévaluées selon les dispositions applicables aux entreprises commerciales.

Chapitre 3 - Budgets

Article 28 : FORME DES BUDGETS

Le budget de la Régie est préparé par le directeur. Après l'avis du conseil d'exploitation, le comité syndical vote le budget.

Les budgets de la Régie sont soumis au décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, ainsi qu'à l'instruction budgétaire et comptable M4 et au plan comptable M41.

Les budgets de la Régie sont présentés en deux sections :

- Dans la première, sont prévues et autorisées les opérations d'exploitation.
- Dans la seconde, sont prévues et autorisées les opérations d'investissement.

Article 29 : SECTION D'EXPLOITATION OU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

La section d'exploitation comprend :

- au titre des produits :
 - o les produits d'exploitation
 - o les produits financiers
 - o les produits exceptionnels
- au titre des charges :
 - o les charges d'exploitation
 - o les charges financières
 - o les charges exceptionnelles
 - o les dotations aux amortissements et aux provisions

Article 33 : SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement comprend au titre des recettes classées par nature de produits :

- Les apports, réserves et recettes assimilées
- Les subventions d'investissement
- Les provisions et les amortissements
- Les emprunts et dettes assimilées
- La valeur nette comptable des immobilisations sortant de l'actif
- La plus-value résultant de cession d'immobilisation
- La diminution des stocks et en cours de production

Les autorisations de dépenses sont classées par nature de charges. Elles sont destinées à couvrir notamment :

- Le remboursement du capital des emprunts et dettes assimilées
- L'acquisition d'immobilisations incorporelles, corporelles et financières
- Les charges à répartir sur plusieurs exercices
- L'augmentation des stocks et en cours de production
- Les reprises sur provisions
- Le transfert des subventions d'investissement au compte de résultat

Article 35 : DISPOSITIONS BUDGETAIRES DIVERSES

Les crédits budgétaires de la section d'exploitation du budget non engagés à la clôture de l'exercice ne peuvent être reportés au budget de l'exercice suivant.

Les dépenses de la section d'exploitation régulièrement engagées, non mandatées et pour lesquelles il y a eu service fait au 31 décembre calendaire, sont notifiées par le directeur au comptable et rattachées au résultat de l'exercice qui s'achève.

Les crédits budgétaires de la section d'investissement du budget régulièrement engagés et correspondant à des dépenses non mandatées pour lesquelles il y a eu service fait au 31 décembre calendaire, sont notifiées par le directeur au comptable et reportés au budget de l'exercice suivant.

Article 36 : AFFECTATION DU RESULTAT

Le comité syndical délibère sur l'affectation du résultat comptable de la section d'exploitation du budget selon les modalités suivantes :

L'excédent comptable est affecté :

- en priorité au compte "report à nouveau" dans la limite du solde débiteur de ce compte
- au financement des mesures d'investissement pour le montant des plus-values de cession d'éléments de l'actif dans la limite du solde disponible.
- pour le surplus, au financement des charges d'exploitation ou d'investissement, en report à nouveau, ou au reversement à la collectivité locale de rattachement.

Le déficit comptable est couvert :

- en priorité par une reprise totale ou partielle sur le report à nouveau créditeur
- pour le surplus, par ajout aux charges d'exploitation de l'exercice qui suit celui au titre duquel est affecté le résultat.

Chapitre 4 - Compte de fin d'exercice

Article 37 : COMPTE FINANCIER ET RAPPORT DU DIRECTEUR

En fin de chaque exercice et après inventaire, le directeur fait établir le compte financier par le comptable. Ce document est présenté au conseil d'exploitation en annexe à un rapport du directeur dont tous éléments d'information sur l'activité de la Régie au cours du dernier exercice en indiquant les mesures qu'il convient de prendre pour :

- abaisser le prix de revient
- accroître la productivité
- donner plus de satisfaction aux usagers
- d'une manière générale, maintenir l'exploitation de la Régie au niveau du progrès technique en modernisant les installations et l'organisation.

Article 39 : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER

Le président du SDE76, en sa qualité d'ordonnateur, vise le compte financier. Il le soumet pour avis au conseil d'exploitation accompagné d'un rapport donnant tous les éléments d'information sur l'activité régie. Le compte, affirmé sincère et véritable, daté et signé par le comptable est présenté au Juge des Comptes

TITRE IV

FIN DE LA REGIE

Article 40 : PROCEDURE NORMALE

La Régie cesse son exploitation en exécution d'une délibération du comité syndical.

La délibération du comité syndical décidant de renoncer à l'exploitation de la Régie détermine la date à laquelle prennent fin les opérations de celle-ci.

Les comptes sont arrêtés à cette date.

L'actif et le passif de la Régie sont repris dans les comptes du SDE76.

Le Président du SDE76 est chargé de procéder à la liquidation de la Régie. Il peut désigner par arrêté un liquidateur dont il détermine les pouvoirs. Le liquidateur a la qualité d'ordonnateur accrédité auprès du comptable. Il prépare le compte administratif de l'exercice qu'il adresse au préfet du département, siège de la Régie, qui arrête les comptes.

Les opérations de liquidation sont retracées dans une comptabilité tenue par le comptable. Cette comptabilité est annexée à celle du syndicat. Au terme des opérations de liquidation, le syndicat corrige ses résultats de la reprise des résultats de la Régie, par délibération budgétaire.

Article 41 : PROCEDURE PARTICULIERE

Dans les cas où le fonctionnement de la Régie compromet la sécurité publique, ainsi que dans celui où la Régie n'est pas en état d'assurer le service dont elle est chargée, le directeur prend toutes les mesures d'urgence en vue de remédier à la situation en cause. Il rend compte des mesures prises au conseil d'exploitation. A défaut, le Président du SDE76 peut mettre le directeur en demeure de remédier à la situation.

Si l'atteinte à la sécurité persiste ou si les mesures prises se révèlent insuffisantes, le Président du SDE76 propose au comité syndical de décider la suspension provisoire ou l'arrêt définitif des opérations de la Régie. Dans ce cas, les dispositions de l'article 40 s'appliquent.

TITRE V

DISPOSITIONS DIVERSES ET FINALES

Article 42 : MODIFICATION DES STATUTS

Les présents statuts ne peuvent être modifiés que par une délibération du comité syndical dans le respect de la réglementation.

Article 43 : DISPOSITION FINALE

Les présents statuts prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2019.

Délibération du Comité Syndical n° 2018/10/18-03

076-257600445-20181018-2018_10_18-03-DE

Séance du 18 OCTOBRE 2018

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/10/2018

Objet : **AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE DÉLÉGATION AU SDE76
PAR LE DÉPARTEMENT DE LA MAITRISE D'OUVRAGE DE
L'ÉCLAIRAGE DES GIRATOIRES**

Nombre	de membres en exercice :	74
	de membres présents :	46
	de pouvoir(s) :	1
	de membres votants :	47
	votes pour :	47
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux-mille-dix-huit, le 18 octobre à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 10 octobre 2018, se sont réunis dans la salle des fêtes d'Anceaumeville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILÉUR, Jean-Marie CROCHEMORE, Guy FONTANIE, Michel LOISEL, Benoît DESCHAMPS, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Gilles LARCHER, Thierry LECARPENTIER, Hubert MAILLET, Sylvain DELTOUR, Marcel VAUTIER, David SABLIN, Laurent VASSET, André-Pierre BOURDON, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Jean-François BLOC, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSANT, Daniel COLLARD, Daniel BARBIER, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Colette BERTRAND, Hugues OGDEN, Alain DEPREAUX, Gérard JOUAN, Hubert LEPLICHER, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Patrick MARTIN, Anne PIMONT, Jean-Marie DUMOUCHEL, Rémy TERNISIEN, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY, Jérôme GRISEL, Roger LEGER, Jean-Pierre PETIT, Christian POISSANT et Yves LOISEL.

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Lionel DEHON, Hervé CHEDRU, Mme Isabelle RENOUF, Gilles AMAT, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Stéphane MASSE, Daniel BEUX, Mme Chantal VERHALLE, Patrick GUERARD, Mme Annick BOCANDE, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Pierre SORIN, Jacky LEVEQUE, Jean-Pierre TROLEY, Daniel ROCHE, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Gérard GROMARD, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Michel LEJEUNE et François DUPUIS.

Membres absents excusés avec pouvoir :

M. Paul LESELLIER a donné pouvoir à M. Christian POISSANT.

Secrétaire de séance :

M. Jean-Marie CROCHEMORE a été désigné secrétaire de séance.

Assistaient également à la séance :

- M. Eric NAIZET, Directeur territorial Enedis,
- M. Rémi BONNART, Délégué territorial Seine Littoral et Bray Enedis,
- M. Patrick DE WIT, Directeur Général des Services du SDE76,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur des services techniques du SDE76,
- Mme Camille LEGRAND, Directrice administrative et financière du SDE76.

Délibération du Comité Syndical n° 2018/10/18-03

**OBJET : AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE DELEGATION AU SDE76
PAR LE DEPARTEMENT DE LA MAITRISE D'OUVRAGE DE
L'ECLAIRAGE DES GIRATOIRES**

VU :

- l'article 2.II de la loi MOP n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée,
- l'article 2 des statuts du SDE76, notamment le paragraphe 2 des activités connexes,
- la délibération 2016-09 du 5 février 2016 fixant les taux de subvention, notamment pour un EPCI reversant la TCFE au SDE76,
- la délibération 2016-34 du 10 juin 2016 adoptant une convention de co-maîtrise d'ouvrage entre le SDE76 et le Département 76,
- la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre le Département 76 et le SDE76 signée le 13 octobre 2016,
- la délibération 2017/10/19-09 autorisant la signature de l'avenant n° 1 à ladite convention,
- l'avenant n° 1 à la convention signé le 27 octobre 2017,

CONSIDERANT :

- les services de la Direction des Routes, entre autre, qui exercent les compétences du Département de Seine-Maritime pour l'aménagement de son domaine routier, ce qui entraîne souvent la création, le déplacement et/ou la modification des réseaux électriques, de télécommunications électroniques et d'éclairage public dans l'emprise des projets routiers en tranchée commune avec les opérations du SDE76.
- la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Département 76 et le SDE76 signée le 13 octobre 2016. Elle organise les modalités selon lesquelles le Département 76 décide de déléguer temporairement au SDE76 la maîtrise d'ouvrage unique de l'ensemble des travaux d'éclairage public de son patrimoine routier en co-maîtrise d'ouvrage avec les travaux électriques du SDE76.
- la liste des travaux annexée à la convention, objet d'une délégation, qui doit être mise à jour pour tenir compte des nouveaux projets que le Département souhaite confier au SDE76 en 2019.
- l'article 10 de cette convention qui prévoit une mise à jour annuelle de la liste des travaux délégués et l'article 11 qui autorise la modification de la convention par avenant,

PROPOSITION :

Le Président dresse le bilan de cette convention : 20 aménagement routiers ont été conventionnés pour 1 884 000 € de travaux sur 30 mois, dont 14 dossiers sont soldés. 8 dossiers nouveaux sont en préparation pour environ 213 000 € de travaux sur 2019.

Un deuxième avenant au mandat de la co-maîtrise d'ouvrage est nécessaire pour étendre nos missions à de nouveaux dossiers à l'étude.

Le Président propose de poursuivre la délégation de Maîtrise d'ouvrage, d'accepter les demandes du Département et donne lecture du projet d'avenant à intervenir.

Oùï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** la proposition du président et la mise en place d'un avenant n°2 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre Département et le SDE76,
- **INDIQUE** que cet avenant portera sur les travaux supplémentaires demandés tels qu'ils figurent dans son annexe pour l'année 2019,
- **AUTORISE** le président à signer l'avenant n° 2 et les conventions subséquentes qui en découleront,
- **AUTORISE** le président, à partir de la date d'effet de l'avenant n° 2, à engager les dépenses correspondantes, à signer les bons de commande et à régler les factures à intervenir, ainsi qu'à entreprendre toutes les démarches pour mener à bien le mandat de co-maitrise d'ouvrage et son avenant,

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRÉSIDENT,



Patrick CHAUVET.

Délibération du Comité Syndical n° 2018/10/18-04

076-257600445-20181018-2018_10_18-04-DE

Séance du 18 OCTOBRE 2018

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/10/2018

**Objet : VENTE DES LOCAUX DU SDE76 SIS 5 BOULEVARD DE LA MARNE
A ROUEN – MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 2018/06/08-06**

Nombre	de membres en exercice :	74
	de membres présents :	46
	de pouvoir(s) :	1
	de membres votants :	47
	votes pour :	47
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux-mille-dix-huit, le 18 octobre à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 10 octobre 2018, se sont réunis dans la salle des fêtes d'Anceaumeville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILEUR, Jean-Marie CROCHEMORE, Guy FONTANIE, Michel LOISEL, Benoît DESCHAMPS, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Gilles LARCHER, Thierry LECARPENTIER, Hubert MAILLET, Sylvain DELTOUR, Marcel VAUTIER, David SABLIN, Laurent VASSET, André-Pierre BOURDON, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Jean-François BLOC, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSENT, Daniel COLLARD, Daniel BARBIER, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Colette BERTRAND, Hugues OGDEN, Alain DEPREAUX, Gérard JOUAN, Hubert LEPLICHER, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Patrick MARTIN, Anne PIMONT, Jean-Marie DUMOUCHEL, Rémy TERNISIEN, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY, Jérôme GRISEL, Roger LEGER, Jean-Pierre PETIT, Christian POISSANT et Yves LOISEL.

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Lionel DEHON, Hervé CHEDRU, Mme Isabelle RENOUF, Gilles AMAT, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Stéphane MASSE, Daniel BEUX, Mme Chantal VERHALLE, Patrick GUERARD, Mme Annick BOCANDE, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Pierre SORIN, Jacky LEVEQUE, Jean-Pierre TROLEY, Daniel ROCHE, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Gérard GROMARD, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Michel LEJEUNE et François DUPUIS.

Membres absents excusés avec pouvoir :

M. Paul LESELLIER a donné pouvoir à M. Christian POISSANT.

Secrétaire de séance :

M. Jean-Marie CROCHEMORE a été désigné secrétaire de séance.

Assistaient également à la séance :

- M. Eric NAIZET, Directeur territorial Enedis,
- M. Rémi BONNART, Délégué territorial Seine Littoral et Bray Enedis,
- M. Patrick DE WIT, Directeur Général des Services du SDE76,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur des services techniques du SDE76,
- Mme Camille LEGRAND, Directrice administrative et financière du SDE76.

Délibération du Comité Syndical n° 2018/10/18-04

OBJET : VENTE DES LOCAUX DU SDE76 SIS 5 BOULEVARD DE LA MARNE A ROUEN – MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 2018/06/08-06

VU :

- le code général de la propriété des personnes publiques et, notamment, les articles L2141-1, L3211-14 et L3221-1,
- le code général des collectivités territoriales (CGCT), article L5211-37,
- la délibération n°2017/10/19-11 proposant le bien du 5 boulevard de la Marne à Rouen à la vente,
- l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat en date du 9 octobre 2017,
- la délibération n° 2018/06/08-06 autorisant la vente des locaux,

CONSIDERANT :

- le comité syndical du 8 juin 2018 a autorisé la vente du local situé 5 boulevard de la Marne à 76000 Rouen, d'un lot de caves et de 10 places de parking,
- le notaire a rédigé la promesse de vente et, à cette occasion, nous a fait état de deux actes notariés complémentaires intervenus sur ce bien :
 - ✓ l'un pour échanger une place de parking,
 - ✓ l'autre pour acheter une petite cave contigüe.
- par ailleurs, une confusion est intervenue entre les numéros de lots de l'acte notarié et les numéros peints au sol par la copropriété. Les services du SDE76 ont ainsi proposé à la vente une double place dont nous ne sommes pas propriétaires en lieu et place d'une place simple,
- il s'avère ainsi qu'il faut modifier notre délibération pour indiquer les bons numéros d'emplacements de nos places de parking, ajouter le numéro de la cave supplémentaire et réduire de 10 000 € la vente pour tenir compte de la vente définitive de 9 places au lieu de 10 (la valeur de la place de parking est estimée à 10 000 € par le Service des Domaines),
- enfin une nouvelle offre de la SCI York sise 5 boulevard de la Marne à 76000 Rouen, représentée par Monsieur Kim Tran-Minh, pour un montant de 495 000 € a été transmise au SDE76

PROPOSITION :

Au vu de ces éléments et considérant l'opportunité de sortir ce bien du patrimoine immobilier du SDE76, le Président propose à l'assemblée d'accepter l'offre de Monsieur Tran-Minh.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

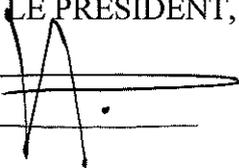
- **AUTORISE** la cession de l'ensemble immobilier situé 5 boulevard de la Marne 76000 Rouen, au troisième étage, composé :
 - ✓ du lot 94 qui comprend :
 - 1 grand bureau,
 - 5 bureaux doubles,
 - 4 bureaux simples,
 - 1 cuisinette non équipée,
 - sanitaires hommes et sanitaires femmes,
 - accès via ascenseur, double vitrage.
 - ✓ des lots 25, 26 et 27 qui constituent un ensemble de caves contiguës,
 - ✓ des lots 10, 11, 12, 13, 18, 19, 20, 21 et 24 constituant 9 places de parking en sous-sol, disponibles, non louées.

au profit de la SCI York, 5 boulevard de la Marne, 76000 Rouen, ou au profit de toute autre personne physique ou morale qu'elle substituera dans ses droits, pour un montant de 495 000 €, étant précisé qu'à cette somme s'ajoutent notamment les frais d'actes notariés qui sont à la charge de l'acquéreur et qu'il n'y a pas de frais d'agence immobilière, l'acquéreur s'étant manifesté directement auprès du SDE76. L'acquéreur devra également rembourser au vendeur les avances, fonds de roulement et proratas de la taxe foncière et de charges de copropriété,

- **AUTORISE** le notaire à prélever sur le prix de la vente tous frais à régler au syndic de copropriété permettant la réalisation de la vente et, notamment, les frais d'établissement du pré-état daté, les charges de copropriété, ...
- **NOTE** que la vente est soumise à la condition suspensive d'obtention par la SCI d'une offre de prêt,
- **AUTORISE** le Président à signer l'acte notarié, ainsi que tout document se rapportant à cette transaction,
- **DESIGNE** l'office notarial de Mesnil-Esnard pour la rédaction de l'acte,
- **JOINT** à la présente délibération l'estimation du service des domaines.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

 LE PRÉSIDENT,

Patrick CHAUVET.

Délibération du Comité Syndical n° 2018/10/18-05

076-257600445-20181018-2018_10_18-05-DE

Séance du 18 OCTOBRE 2018

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/10/2018

Objet : **CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES
- ADHÉSION - AUTORISATION**

Nombre	de membres en exercice :	74
	de membres présents :	46
	de pouvoir(s) :	1
	de membres votants :	47
	votes pour :	47
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux-mille-dix-huit, le 18 octobre à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 10 octobre 2018, se sont réunis dans la salle des fêtes d'Anceaumeville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILEUR, Jean-Marie CROCHEMORE, Guy FONTANIE, Michel LOISEL, Benoît DESCHAMPS, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Gilles LARCHER, Thierry LECARPENTIER, Hubert MAILLET, Sylvain DELTOUR, Marcel VAUTIER, David SABLIN, Laurent VASSET, André-Pierre BOURDON, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Jean-François BLOC, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSENT, Daniel COLLARD, Daniel BARBIER, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Colette BERTRAND, Hugues OGDEN, Alain DEPREAUX, Gérard JOUAN, Hubert LEPLICHER, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Patrick MARTIN, Anne PIMONT, Jean-Marie DUMOUCHEL, Rémy TERNISIEN, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY, Jérôme GRISEL, Roger LEGER, Jean-Pierre PETIT, Christian POISSANT et Yves LOISEL.

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Lionel DEHON, Hervé CHEDRU, Mme Isabelle RENOUF, Gilles AMAT, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Stéphane MASSE, Daniel BEUX, Mme Chantal VERHALLE, Patrick GUERARD, Mme Annick BOCANDE, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Pierre SORIN, Jacky LEVEQUE, Jean-Pierre TROLEY, Daniel ROCHE, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Gérard GROMARD, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Michel LEJEUNE et François DUPUIS.

Membres absents excusés avec pouvoir :

M. Paul LESELLIER a donné pouvoir à M. Christian POISSANT.

Secrétaire de séance :

M. Jean-Marie CROCHEMORE a été désigné secrétaire de séance.

Assistaient également à la séance :

- M. Eric NAIZET, Directeur territorial Enedis,
- M. Rémi BONNART, Délégué territorial Seine Littoral et Bray Enedis,
- M. Patrick DE WIT, Directeur Général des Services du SDE76,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur des services techniques du SDE76,
- Mme Camille LEGRAND, Directrice administrative et financière du SDE76.

Délibération du Comité Syndical n° 2018/10/18-05

OBJET : CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES – ADHÉSION - AUTORISATION

VU :

- la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 26 ;
- le décret n°86-552 du 14 mars 1986 modifié pris pour application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux.

CONSIDÉRANT :

- que le Centre de Gestion a communiqué au Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime les résultats de sa consultation concernant le renouvellement de son contrat groupe,
- que le Président a procédé à la consultation de plusieurs assureurs afin d'obtenir des propositions pour l'assurance des risques statutaires,

PROPOSITION :

Il est proposé :

- D'accepter l'offre du Centre de gestion, à savoir :

Assureur : CNP ASSURANCES / SOFAXIS.

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2019.

Régime du contrat : capitalisation.

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Agents affiliés à la CNRACL :

Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire : 5,80 %.

Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents contractuels de droit public :

Tous les risques avec une franchise de 10 jours en maladie ordinaire : 0,98 %.

Les services du Centre de gestion assurant la gestion complète du contrat d'assurance en lieu et place de l'assureur, des frais de gestion seront dus au Centre de Gestion par chaque collectivité assurée. Ces frais s'élèvent à 0,20% de la masse salariale assurée par la collectivité.

- D'autoriser le Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime à adhérer au contrat groupe proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime, à compter du 1^{er} janvier 2019.
- D'autoriser le Président ou son représentant à prendre et à signer les conventions et tout acte y afférent, résultant de cette adhésion.
- D'autoriser le Président à résilier (si besoin) le contrat d'assurance statutaire en cours.

Oùï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **AUTORISE** le Président à signer les contrats en résultant.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



LE PRÉSIDENT,

Patrick CHAUVET.

Délibération du Comité Syndical n° 2018/10/18-06

076-257600445-20181018-2018_10_18-06-DE

Séance du **18 OCTOBRE 2018**

Accusé certifié exécutoire

Objet : **MÉDIATION DE LA CONSOMMATION**

Réception par le préfet : 29/10/2018

Nombre	de membres en exercice :	74
	de membres présents :	46
	de pouvoir(s) :	1
	de membres votants :	47
	votes pour :	47
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux-mille-dix-huit, le 18 octobre à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 10 octobre 2018, se sont réunis dans la salle des fêtes d'Anceaumeville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILEUR, Jean-Marie CROCHEMORE, Guy FONTANIE, Michel LOISEL, Benoît DESCHAMPS, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Gilles LARCHER, Thierry LECARPENTIER, Hubert MAILLET, Sylvain DELTOUR, Marcel VAUTIER, David SABLIN, Laurent VASSET, André-Pierre BOURDON, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Jean-François BLOC, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSENT, Daniel COLLARD, Daniel BARBIER, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Colette BERTRAND, Hugues OGDEN, Alain DEPREAUX, Gérard JOUAN, Hubert LEPLICHER, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Patrick MARTIN, Anne PIMONT, Jean-Marie DUMOUCHEL, Rémy TERNISIEN, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY, Jérôme GRISEL, Roger LEGER, Jean-Pierre PETIT, Christian POISSANT et Yves LOISEL.

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Lionel DEHON, Hervé CHEDRU, Mme Isabelle RENOUF, Gilles AMAT, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Stéphane MASSE, Daniel BEUX, Mme Chantal VERHALLE, Patrick GUERARD, Mme Annick BOCANDE, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Pierre SORIN, Jacky LEVEQUE, Jean-Pierre TROLEY, Daniel ROCHE, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Gérard GROMARD, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Michel LEJEUNE et François DUPUIS.

Membres absents excusés avec pouvoir :

M. Paul LESELLIER a donné pouvoir à M. Christian POISSANT.

Secrétaire de séance :

M. Jean-Marie CROCHEMORE a été désigné secrétaire de séance.

Assistaient également à la séance :

- M. Eric NAIZET, Directeur territorial Enedis,
- M. Rémi BONNART, Délégué territorial Seine Littoral et Bray Enedis,
- M. Patrick DE WIT, Directeur Général des Services du SDE76,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur des services techniques du SDE76,
- Mme Camille LEGRAND, Directrice administrative et financière du SDE76.

Délibération du Comité Syndical n° 2018/10/18-06

OBJET : MÉDIATION DE LA CONSOMMATION

VU :

- Les articles L 611-1 et suivants et R.612-1 et suivants du code de la consommation,

CONSIDERANT :

Depuis le 1^{er} janvier 2016, tout professionnel doit offrir aux consommateurs une possibilité de recours effectif à un médiateur des litiges de consommation. Pour ce faire, il est tenu de mettre en place un processus de médiation en conformité avec les dispositions du Code de la consommation qui encadrent ce type de dispositif ou de se rattacher à un dispositif de médiation de la consommation préexistant conforme (les médiateurs de la consommation jugés conformes sont référencés par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation – CECMC). Cette obligation s'impose également aux exploitants des bornes de recharges de véhicules électriques, qu'ils soient privés ou publics, dans la mesure où des prestations de recharge de véhicules électriques sont proposées à titre onéreux à des consommateurs, au sens du Code de la consommation.

Deux pistes d'action ont été envisagées par la FNCCR pour que ses adhérents puissent se conformer à cette obligation :

- la création d'un dispositif de médiation spécifique adossé à un organisme (ou une association) suffisamment représentatif,
- ou le rattachement à un dispositif de médiation existant (médiation sectorielle ou généraliste).

La première option (la plus coûteuse en raison des outils et procédures à mettre en œuvre) a été écartée par la FNCCR en raison de la faiblesse actuelle du modèle économique des IRVE, la seconde a fait l'objet d'une exploration par la FNCCR, en lien avec le Président d'AFIREV.

Il est ressorti de ce travail exploratoire qu'une association de médiateurs généralistes récemment référencée par la CECMC, le Centre de médiation de la consommation de conciliateurs de justice (CM2C), était disposée à étendre son champ d'action aux litiges relatifs à l'utilisation des IRVE. Le Conseil d'administration de la FNCCR, ainsi qu'AFIREV, a donc pris la décision de conclure une convention de partenariat avec le CM2C qui a été signée le 21 juin 2018 et approuvée par la CECMC susmentionnée au cours de l'été.

Pour information, les tarifs du CM2C sont fixés comme suit pour les abonnés au service de médiation :

Tarifs professionnels individuels (adhésion pour 3 ans), en fonction du nombre de salariés/agents de la structure : (0 à 10 agents : 40 euros ; 11 à 50 agents : 120 euros ; 51 à 100 agents : 350 euros ; ...).

Tarifs par traitement des dossiers : 30€ pour une médiation en ligne ; 70€ pour une médiation en présentiel.

PROPOSITION :

Au vu de ces éléments et considérant notre obligation de respecter les dispositions du Code de la consommation relatives à la médiation de la consommation, le Président propose de retenir la solution préconisée par la FNCCR et de s'abonner à CECMC pour une cotisation annuelle de 120 euros.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **VALIDE** la proposition de la FNCCR et adhère à la convention de partenariat avec CM2C,
- **INVITE** le SDE76 à porter à connaissance cette possibilité de médiation sur notre site internet,
- **AUTORISE** le Président à signer cette convention et à régler les dépenses chaque année sur le budget principal du SDE76.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



LE PRÉSIDENT,

Patrick CHAUVET.

Délibération du Comité Syndical n° 2018/10/18-07

076-257600445-20181018-2018_10_18-07-DE

Séance du 18 OCTOBRE 2018

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/10/2018

Objet : FIXATION DE LA DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES DÉLIBÉRATIONS COMMUNALES ET MODIFICATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS [2018-2020] DE RENFORCEMENT, D'EXTENSION, D'EFFACEMENT ET D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Nombre	de membres en exercice :	74
	de membres présents :	46
	de pouvoir(s) :	1
	de membres votants :	47
	votes pour :	47
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux-mille-dix-huit, le 18 octobre à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 10 octobre 2018, se sont réunis dans la salle des fêtes d'Anceaumeville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILEUR, Jean-Marie CROCHEMORE, Guy FONTANIE, Michel LOISEL, Benoît DESCHAMPS, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Gilles LARCHER, Thierry LECARPENTIER, Hubert MAILLET, Sylvain DELTOUR, Marcel VAUTIER, David SABLIN, Laurent VASSET, André-Pierre BOURDON, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Jean-François BLOC, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSENT, Daniel COLLARD, Daniel BARBIER, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Colette BERTRAND, Hugues OGDEN, Alain DEPREAUX, Gérard JOUAN, Hubert LEPLICHER, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Patrick MARTIN, Anne PIMONT, Jean-Marie DUMOUCHEL, Rémy TERNISIEN, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY, Jérôme GRISEL, Roger LEGER, Jean-Pierre PETIT, Christian POISSANT et Yves LOISEL.

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Lionel DEHON, Hervé CHEDRU, Mme Isabelle RENOUF, Gilles AMAT, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Stéphane MASSE, Daniel BEUX, Mme Chantal VERHALLE, Patrick GUERARD, Mme Annick BOCANDE, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Pierre SORIN, Jacky LEVEQUE, Jean-Pierre TROLEY, Daniel ROCHE, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Gérard GROMARD, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Michel LEJEUNE et François DUPUIS.

Membres absents excusés avec pouvoir :

M. Paul LESELLIER a donné pouvoir à M. Christian POISSANT.

Secrétaire de séance :

M. Jean-Marie CROCHEMORE a été désigné secrétaire de séance.

Assistaient également à la séance :

- M. Eric NAIZET, Directeur territorial Enedis,
- M. Rémi BONNART, Délégué territorial Seine Littoral et Bray Enedis,
- M. Patrick DE WIT, Directeur Général des Services du SDE76,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur des services techniques du SDE76,
- Mme Camille LEGRAND, Directrice administrative et financière du SDE76.

Délibération du Comité Syndical n° 2018/10/18-07

OBJET : FIXATION DE LA DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES DÉLIBÉRATIONS COMMUNALES ET MODIFICATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS [2018-2020] DE RENFORCEMENT, D'EXTENSION, D'EFFACEMENT ET D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

VU :

- la délibération 2018/03/30-14 adoptant les enveloppes du programme 2018 et la répartition par CLE ;
- la délibération 2018/06/08-07 adoptant les programmes [2018-2020] suite aux réunions de CLE ;

CONSIDERANT :

Monsieur le Président rappelle que suite aux sollicitations des adhérents de l'automne 2017, 1 316 projets de travaux leur ont été envoyés début 2018 par les services techniques du SDE76.

Conformément à la délibération n° 2018/06/08-07 du 8 juin 2018 du SDE76, les adhérents devaient confirmer leurs demandes de travaux par une délibération reçue au SDE76 avant le 30 septembre 2018, afin d'assurer une bonne marche de nos services. Ainsi, des demandes complémentaires sont intervenues depuis le vote du programme en juin dernier.

Au 30/09/2018	Nombre de projets envoyés aux communes	Nombre de projets délibérés	Nombre d'arrêtés de subvention pris	Montant engagé en M€ HT
Renforcement	63	25	17	2,28
Extension	48	21	21	1,45
Effacement	242	104	85	11,19
Eclairage public	963	596	518	11,67
Total 2018	1 316	746	641	26,59
Rappel total 2017	1 353	833	720	32,44
<i>Evolution 2017-2018</i>	- 3 %	- 10 %	- 11 %	- 18 %
Rappel total 2016	1 606	1 010	945	36,32
Effet départ Métropole	- 15 %	- 17 %	- 23 %	- 10 %

Sur proposition de Monsieur le Président, le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **ADOPTER** la liste modifiée des travaux des programmes de renforcement, d'extension, d'effacement et d'éclairage public [2018-2020] ci-annexée,
- **FIXER** au 30 décembre 2018 la date limite de réception des délibérations,
- **REPORTER** les crédits non utilisés sur les programmes [2019-2021].

Les autres points de la délibération n° 2018/06/08-07 du 8 juin 2018 restent inchangés.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



LE PRÉSIDENT,

Patrick CHAUVET.

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA SEINE-MARITIME

PROGRAMME DE RENFORCEMENT [2018-20]

CLE	n° Mage	lié à	commune	nom de l'opération	Date délib commune	Date de la convention	n° arrêté de subvention	Date de l'arrêté de subvention
CLE 1			CLE entre Seine et Manche					
1	M1027		Saint-Aubin-Routot	route de Saint-Laurent poste Four à Chaux ex-7902	25/09/18			
CLE 2			CLE de la région de Fécamp - Goderville					
2	M86		Bec-de-Mortagne	rue du Dauphin et rue du Fournais	21/08/18	05/10/18		
2	M141		Bréauté	Route des Sapins	07/02/18	16/05/18		
CLE 3			CLE du Pays de Caux					
3	M424		Touffreville-la-Corbeline	route du bourg hautot	15/03/18	17/05/18	2018-187	07/06/18
CLE 4			CLE de Caux - Vallée de Seine					
4	M50		Saint-Gilles-de-Crétot	Rue du Haut Hôtel	22/03/18	06/07/18	2018-360	17/07/18
CLE 5			CLE de la Côte d'Albâtre - Valmont					
5	M979	EP	Sassetot-le-Mauconduit	Route du marché et Route des Grandes Dalles	04/09/18	25/09/18		
5	M911		Ypreville-Biville	Rue des Châtaigniers	03/07/18	23/07/18	2018-458	09/08/18
5	M912		Ypreville-Biville	Rue de la Chapelle	03/07/18	23/07/18	2018-459	09/08/18
5	M1156		Saint-Pierre-en-Port	414 rue du Nord	-	26/04/18	-	-
CLE 6			CLE de la région de Luneray					
6	M788	EP	Angiens (CCCA)	Rue de la mer	CCCA 13/12/17	13/06/18	2018-291	25/06/18
6	M789	EP	Angiens (CCCA)	Rue Ravine	CCCA 13/12/17	13/06/18	2018-292	25/06/18
6	M638	EP	Luneray	Rue du docteur Varin	12/07/18	08/08/18	2018-496	11/09/18
6	M793	EP	Sotteville-sur-Mer (CCCA)	Rue du Bout du Haut	CCCA 20/04/18	10/07/18	2018-378	23/07/18
6	M794	EP	Sotteville-sur-Mer (CCCA)	Chemin des Chênes	CCCA 20/04/18	10/07/18	2018-379	23/07/18
CLE 7			CLE de la région de Pavilly - Yerville					
7	M1101		Ancretiéville-Saint-Victor	la crevonnerie château d'eau	10/09/18	28/09/18		
CLE 9			CLE de la région de Buchy					
9	M569		Blainville-Crevon	Poste les Maillomets route de Saint Arnoult	13/09/18	25/09/18		
9	M178	EP	Rocquemont	Grande Rue	22/03/18	22/05/18	2018-114	01/06/18
CLE 10			CLE de la région de Bellencombre - Longueville - Tôtes					
10	M1226	EP	Notre-Dame-du-Parc	route du parc 4x7 cu	05/04/18	09/07/18		
10	M673	EP	Rosay	Route de la briquetterie (ex SAGE n°7685)	02/02/18	31/05/18	2018-420	31/07/18
CLE 11			CLE de la région Dieppoise					
11	M654	EP	Notre-Dame-d'Allermont	Grande Rue	06/07/18	20/08/18	2018-470	22/08/18
11	M633	EP	Saint-Vaast-d'Equiqueville	Rue de Foyer - Fils Nus 4x28 ² Cuivre	13/04/18	22/05/18	2018-144	04/06/18
CLE 12			CLE de la région de Criel - Incheville - Londinières					
12	M928	EP	Criel-sur-Mer	rue de la Mer - Mesnil Val	16/07/18	03/09/18	2018-523	24/09/18
12	M929	EP	Criel-sur-Mer	route de Touffreville	16/07/18	03/09/18	2018-524	24/09/18
CLE 13			CLE de la région d'Aumale - Blangy - Neufchâtel					
13	M902		Fresles	Fontaines aux Renards	12/04/18	24/04/18	2018-11 2018-19	14/05/18
13	M918		Quincampoix Fleuzy	Chemin des marais	05/07/18	30/07/18	2018-468	20/08/18
CLE 14			CLE de la région d'Argueil - Forges - Gournay					
CLE 16			CLE des Portes Nord-Ouest de Rouen					

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA SEINE-MARITIME

PROGRAMME EXTENSION [2018-20]

CLE	n° Mage	lié à	commune	nom de l'opération	Date délib commune	Date de la convention	n° arrêté de subvention	Date de l'arrêté de subvention
CLE 1			CLE entre Seine et Manche					
1	M639	EP	Oudalle	route de Videmare - lotissement communal	26/02/18	15/05/18	2018-106	31/05/18
CLE 2			CLE de la région de Fécamp - Goderville					
2	M691		Bec-de-Mortagne	route de Goderville (Pylône)	19/02/18	05/03/18	2018-9 2018-2	19/02/18
2	M697		Daubeuf-Serville	pylône grande rue	23/02/18	05/03/18	2018-2	19/02/18
2	M40	EP	Tourville-les-Iffs	Rue Justin Simon	16/02/18	16/05/18	2018-50	28/05/18
CLE 3			CLE du Pays de Caux					
3	M414		Berville-en-Caux	route de Yerville	24/04/18	28/05/18	2018-227	11/06/18
3	M821	EP	Ecretteville-lès-Baons	Rue du Manoir du Catel	27/06/18	10/07/18	2018-380	23/07/18
3	M1000		Touffreville-la-Corbeline	Armoire foraine	12/04/18	23/05/18	2018-155	04/06/18
CLE 4			CLE de Caux - Vallée de Seine					
4	M1162		Beuzeville-la-Grenier	chemin du bas Hameau	07/06/18	13/06/18	2018-297	25/06/18
4	M144	EP	Bolleville	Lotissement du Verger, rue des Ecoles	26/04/18	09/07/18	2018-426	01/08/18
4	M289	EP	Petiville	Rue des 18 Acres (Lotissement Logéal)	24/05/18	05/07/18 24/08/18	2018-502	17/09/18
4	M889	EP	Port-Jérôme-sur-Seine	Auberville-la-Campagne - rues du Bourg et des communes (convention avec SMP)	14/06/18	25/07/18		
4	M173		Rives-en-Seine	Saint-Wandrille Rançon - Rue de l'oiseau bleu (Borne Foraine)	12/04/18 27/06/18			
CLE 5			CLE de la Côte d'Albâtre - Valmont					
5	M796		Paluel (CCCA)	Route de Saint Vaïery	CCCA 20/04/18	03/09/18	2018-505	17/09/18
5	M907		Saint-Riquier-ès-Plains	parking Golf de Saint-Riquier	-	21/03/18	2018-6 2018-13	16/04/18
CLE 6			CLE de la région de Luneray					
6	M1039	EP	Saint-Aubin-sur-Mer (sans la CCCA)	front de mer	15/05/18	20/07/18	2018-465	17/08/18
CLE 7			CLE de la région de Pavilly - Yerville					
7	M1227	EP	Limésy	rue du stade et RD 142	27/08/18	19/09/18		
7	M409	EP	Mesnil-Panneville	lotissement rue des jonquay	08/02/18	16/05/18	2018-117	01/06/18
CLE 9			CLE de la région de Buchy					
CLE 10			CLE de la région de Bellemontre - Longueville - Tôtes					
10	M1150		Auffay	parking de la gare	21/06/18	09/08/18	2018-466	17/08/18
CLE 11			CLE de la région Dieppoise					
11	M466	EP	Offranville	Lotissement 8 Parcelles - Quartier du Collège	22/12/17	20/02/18	2018-3 2018-4	05/03/18
11	M963	EP	Saint-Nicolas-d'Alhiermont	lotissement le Clos Milan 2	29/05/18	12/07/2018	2018-454	08/08/18
11	M1054	EP	Petit-Caux	Saint Quentin au Bosc - lotissement 16 parcelles - les Bosquets 2	05/07/18	27/08/18 28/08/18	2018-485	05/09/18
CLE 12			CLE de la région de Criel - Incheville - Londinières					
CLE 13			CLE de la région d'Aumale - Blangy - Neufchâtel					
CLE 14			CLE de la région d'Argueil - Forges - Gournay					
14	M913		La Feuillie	Rue du Centre	18/06/18	18/09/18	2018-528	25/09/18
CLE 16			CLE des Portes Nord-Ouest de Rouen					

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA SEINE-MARITIME

PROGRAMME EFFACEMENT [2018-20]

CLE	n° Mage	lié à	commune	nom de l'opération	Date délib commune	Date de la convention	n° arrêté de subvention	Date de l'arrêté de subvention
CLE 1:			CLE entre Seine et Manche					
1	M1056	EP	Angerville l'Orcher	Rue des Hellandes	26/06/18	12/07/18		
1	M465	EP	Anglesqueville l'Esneval	rue du Parlement - 1ère partie	05/06/18	10/07/18	2018-391	27/07/18
1	M85		Criquetot-l'Esneval	C.R. 25	22/02/18	15/05/18	2018-52	28/05/18
1	M87	EP	Criquetot-l'Esneval	impasse du Percog	22/02/18	15/05/18	2018-53	28/05/18
1	M88		Criquetot-l'Esneval	impasse des Acacias	22/02/18	15/05/18	2018-54	28/05/18
1	M408	EP	Criquetot-l'Esneval	rue de la Forge	22/02/18	15/05/18	2018-68	28/05/18
1	M593		Criquetot-l'Esneval	rue de l'Europe	14/06/18	21/06/18	2018-340	02/07/18
1	M127		Cuerville	route du Moulin	17/09/18	01/10/18		
1	M647	EP	Hermeville	lotissement "les Glycines"	14/06/18	17/07/18	2018-457	09/08/18
1	M1129		Saint-Aubin-Routot	route de Saint-Laurent RD34 le Four à Chaux	25/09/18			
1	M386	EP	Saint-Nicolas-de-la-Taille	Grande rue R.D. 17 et rue Pierre Gant (ex SAGE 6048)	09/04/18			
1	M401	EP	Saint-Nicolas-de-la-Taille	rue Pierre Gant (ex6049)	09/04/18			
1	M622	EP	Saint-Nicolas-de-la-Taille	chemin des Fleurs	09/04/18			
1	M454	EP	Sandouville	chemin des Fontaines	14/02/18	16/05/18	2018-73	28/05/18
1	M561	EP	Sandouville	route des Falaises	12/04/18	22/05/18	2018-105	31/05/18
1	M1278		Le Tilleul	Rue des Gamelins	18/06/18	10/07/18	2018-383	23/07/18
CLE 2:			CLE de la région de Fécamp - Goderville					
2	M624	EP	Daubeuf-Serville	Rues du Crucifix et du Cheval Blanc	23/02/18	05/06/18	2018-289	25/06/18
2	M498	EP	Goderville	rue Saint-Jacques	17/04/18	22/05/18	2018-240	12/06/18
2	M121	EP	Gonfreville Caillot	Lotissement les 2 Forges	13/04/18	05/06/18	2018-335	02/07/18
2	M450	EP	Saint-Léonard	Route d'Etretat - RD940 (Du n°992 au n°516) & Chemin des Sapins	21/02/18	22/05/18	2018-170	06/06/18
2	M416	EP	Saint-Sauveur-d'Emalleville	Rue des Acacias - lotissement des Acacias	13/04/18	25/05/18	2018-169	06/06/18
CLE 3:			CLE du Pays de Caux					
3	M398	EP	Alvimare	route de la chapelle	19/02/18	16/05/18	2018-215	08/06/18
3	M795	EP	Ancourteville-sur-Héricourt (CCCA)	Rue du Village	CCCA 20/04/18	13/06/18	2018-295	25/06/18
3	M823	EP	Doudeville	route de bosc mare	27/06/18	05/07/18	2018-421	31/07/18
3	M817	EP	Harcenville	rue de la forge	12/04/18	18/05/18	2018-120	01/06/18
3	M122	EP	Trémauville	rue du petit Hameau	12/04/18	16/05/18	2018-176	07/06/18
CLE 4:			CLE de Caux - Vallée de Seine					
4	M626	EP	Port-Jérôme-sur-Seine	Auberville la Campagne, Rue du Carrouge et Chemin du Haut Bosc	12/04/18	04/10/18		
4	M166		Rives-en-Seine	Villequier, Le Caumont	12/04/18 27/06/18	08/08/18	2018-473	28/08/18
4	M548	EP	Saint-Jean-de-la-Neuville	Rue principale	13/02/18	30/03/18	2018-5 2018-12	04/04/18
4	M386	EP	Saint-Nicolas-de-la-Taille	Grande rue R.D. 17 et rue Pierre Gant (ex SAGE 6048)	09/04/18	22/05/18	2018-138	04/06/18
4	M401	EP	Saint-Nicolas-de-la-Taille	rue Pierre Gant (ex6049)	09/04/18	22/05/18	2018-139	04/06/18
4	M622	EP	Saint-Nicolas-de-la-Taille	chemin des Fleurs	09/04/18	22/05/18	2018-143	04/06/18
CLE 5:			CLE de la Côte d'Albâtre - Valmont					
5	M1064	EP	Colleville	impasse Bellevue	13/04/18	22/05/18 12/09/18	2018-236	11/06/18
5	M786	EP	Drosay	Rue Saint Denis	CCCA 20/04/18	11/06/18	2018-290	25/06/18
5	M787	EP	Veulettes-sur-Mer	Chemin du Catelier	CCCA 20/04/18	10/07/18	2018-368	18/07/18
5	M908	EP	Ypreville-Biville	Route de Valmont	03/07/18	23/07/18		
CLE 6:			CLE de la région de Luneray					
6	M790	EP	Anglesqueville-la-Bras-Long (CCCA)	Carrefour de la Motte et Rue de l'Eglise	CCCA 20/04/18	13/06/18	2018-293	25/06/18
6	M847	EP	Auppegard	Rue du stade 2ème partie	27/03/18	31/05/18		
6	M792	EP	Héberville (CCCA)	Carrefour Rue de l'Eglise et Rue du Bourretout	CCCA 20/04/18	13/06/18	2018-543	04/10/18

CLE	n° Mage	lié à	commune	nom de l'opération	Date délib commune	Date de la convention	n° arrêté de subvention	Date de l'arrêté de subvention
6	M435	EP	Houdetot (CCCA)	Grande Route RD70	CCCA 20/04/18	21/02/18	2018-8 2018-15	23/04/18
6	M791	EP	La Gaillarde (CCCA)	Rue du Puits	CCCA 20/04/18	13/06/18	2018-294	25/06/18
6	M599	EP	Luneray	Rue des dix acres	25/01/18	08/08/18	2018-495	11/09/18
6	M1039	EP	Saint-Aubin-sur-Mer (CCCA)	front de mer	15/05/18			
CLE 7			CLE de la région de Pavilly - Yerville					
7	M949	EP	Ancretierville-Saint-Victor	route de Gueutteville	10/09/18	28/09/18		
7	M950	EP	Ancretierville-Saint-Victor	route de Yerville	10/09/18	28/09/18		
7	M684	EP	Bourdainville	lotissement la chesnaie	25/09/17	16/05/18	2018-202	07/06/18
7	M607	EP	Butot	hameau des hagues	11/04/18	25/05/18	2018-349	06/07/18
7	M609	EP	Butot	rue verte	11/04/18	08/06/18	2018-298	29/06/18
7	M153	EP	Etoutteville	rue de la mairie	10/04/18	18/05/18	2018-135	04/06/18
7	M1352	EP	Flamanville	rue du petit pont	29/08/18	21/09/18		
7	M365	EP	Saussay	route des beaux feuillages	16/04/18	04/06/18	2018-428	01/08/18
CLE 9			CLE de la région de Buchy					
9	M202		Bierville	Impasse des Maronniers	23/03/18	18/07/18	2018-456	09/08/18
9	M91	EP	Buchy	Impasse du Parc du Bel Air	10/04/18			
9	M566	EP	Buchy	Route de la Fresnaye - Phase 1	10/04/18	28/05/18	2018-165	05/06/18
9	M216	EP	Catenay	Rue Saint Clair	25/01/18	19/02/18	2018-1	19/02/18
9	m1145	EP	Préaux	route de Roncherolles	27/09/18	02/10/18		
9	M180	EP	Rocquemont	Rue des Pommiers et Grande Rue	22/03/18	22/05/18	2018-115	01/06/18
9	M113	EP	Saint-Denis-le-Thiboult	Le Champ Cornu	13/03/18	22/05/18	2018-91	31/05/18
9	M707	EP	Ventes-Saint-Rémy	Route de l'Ecole	06/04/18	22/05/18	2018-204	07/06/18
CLE 10			CLE de la région de Bellemontre - Longueville - Tôtes					
10	M429		Bertreville-Saint-Ouen	Route du relais de la poste (lié au projet d'OMONVILLE)	04/06/18	28/08/18		
10	M971		Gonneville-sur-Scie	Impasse de la chardonneraie	17/04/18	21/06/18	2018-343	02/07/18
10	M973		Gonneville-sur-Scie	Rue du calvaire	17/04/18	21/06/18	2018-344	02/07/18
10	M426		Lintot-les-Bois	Chemin des Jonquilles	20/07/18	13/09/18		
10	M499	EP	Sainte-Foy	Rue des deux vallées	13/03/18	24/04/18	2018-10 2018-18	03/05/18
10	M89	EP	Torcy-le-Petit	Route de Paris RD915	13/04/18	28/05/18	2018-130	04/06/18
10	M90	EP	Torcy-le-Petit	Cavée des ventes	13/04/18	28/05/18	2018-131	04/06/18
10	M92	EP	Torcy-le-Petit	Rue du 1er septembre / rue du pollet / rue du levant / route d'Etalles	13/04/18	28/08/18	2018-132	04/06/18
10	M651	EP	Torcy-le-Petit	Rue des Forrières / Maladrerie (ex SAGE n°6172)	13/04/18	29/08/18	2018-145	04/06/18
10	M509	EP	Tôtes	La plaine (ZAC des 3 rivières)	31/05/18	10/08/18	2018-469	22/08/18
10	M1010	EP	Varneville-Bretteville	Rue des Seigneurs du Tôte	09/04/18	31/05/18	2018-268	18/06/18
10	M1011	EP	Varneville-Bretteville	Route des vikings	09/04/18	31/05/18	2018-269	18/06/18
10	M1001	EP	Varneville-Bretteville	Impasse de la forge	09/04/18	31/05/18	2018-267	18/06/18
CLE 11			CLE de la région Dieppoise					
11	M361	EP	Aubermesnil-Beaumais	Route de Paris	12/03/18	16/05/18	2018-160	05/06/18
11	M362	EP	Aubermesnil-Beaumais	Rue des Belles Terres	12/03/18	16/05/18	2018-161	05/06/18
11	M348	EP	Envermeu	Rue Turoid	06/02/18	16/05/18	2018-79	29/05/18
11	M158	EP	Saint-Aubin-le-Cauf	rue Marie Simon	03/04/18	18/09/18	2018-540	04/10/18
11	M159	EP	Saint-Aubin-le-Cauf	rue Edmond Manoury	03/04/18	18/09/18	2018-541	04/10/18
11	M772	EP	Saint-Aubin-sur-Scie	Rue de l'Etoile - Partie 1/2	22/03/18	16/05/18	2018-472	22/08/18
11	M773	EP	Saint-Aubin-sur-Scie	Rue de l'Etoile - Partie 2/2	22/03/18	16/05/18	2018-241	12/06/18
11	M171	EP	Saint-Jacques-d'Aliermont	Rue de La Mairie	11/04/18	22/05/18	2018-182	07/06/18
11	M114	EP	Sauqueville	Route des Tourelles (Hameau de Patteville)	19/02/18	16/05/18	2018-55	28/05/18
11	M115	EP	Sauqueville	Rue de la hêtraie de Bibos	19/02/18	16/05/18	2018-56	28/05/18
CLE 12			CLE de la région de Criel - Incheville - Londinières					
12	M1258	EP	Criel-sur-Mer	rue de la Mer	16/07/18	03/09/18	2018-525	24/09/18
12	M935	EP	Fresnoy-Folny	rue de Touffecal	20/09/18	05/10/18		
12	M936	EP	Fresnoy-Folny	rue de l'Epinay	20/09/18	05/10/18		
12	M937	EP	Fresnoy-Folny	Rue de la Place	20/09/18	05/10/18		
12	M938	EP	Fresnoy-Folny	la froide rue	20/09/18	05/10/18		
12	M706	EP	Le Tréport	rue des Fermes	24/05/18	10/07/18	2018-399	27/07/18
12	M940	EP	Londinières	rue de Grainville	12/04/18	22/05/18	2018-122	01/06/18
12	M1025	EP	Ponts et Marais	Rue et Chemin de l'isie	10/04/18	02/07/18	2018-353	12/07/18
12	M941	EP	Saint-Pierre-en-Val	rue de la Poterie (partie 1)	16/04/18	10/07/18	2018-370	18/07/18

CLE	n° Mage	lié à	commune	nom de l'opération	Date délib commune	Date de la convention	n° arrêté de subvention	Date de l'arrêté de subvention
CLE 13			CLE de la région d'Aumale - Blangy - Neufchâtel					
13	M664	EP	Criquiers	rue principale (poste P0023)	28/03/18	17/05/18 02/10/18	2018-201	07/06/18
13	M923	EP	Foucarmont	rue Desjoncquières	22/02/18	17/05/18	2018-112	31/05/18
13	M924	EP	Lucy	Route de la Houssaye + carrefour RD97	05/04/18	25/05/18		
13	M1095	EP	Lucy	Hameau " le Moulin" RD97	03/04/18	28/08/18		
CLE 14			CLE de la région d'Argueil - Forges - Gournay					
14	M538	EP	Dampierre-en-Bray	Place de la Mairie	06/04/18	11/06/18	2018-339	02/07/18
14	M739	EP	Ferrières-en-Bray	Rue de l'Eglise (côté Mairie 2ème tranche)	21/02/18	16/04/18	2018-7 2018-14	19/04/18
14	M756	EP	Ferrières-en-Bray	Route de Beauvais (Phase 1)	21/02/18	24/05/18	2018-253	15/06/18
14	M394	EP	Forges-les-Eaux	Impasse des Charmilles	13/04/18	24/05/18	2018-186	07/06/18
14	M559	EP	Haucourt	Rue de la Commanderie (phase 1)	30/05/18			
14	M560	EP	Haucourt	Rue de la Commanderie (phase 2)	30/05/18	20/09/18		
CLE 16			CLE des Portes Nord-Ouest de Rouen					
16	M489	EP	Authieux-Ratiéville	Rue des Ecoles	26/03/18	28/09/18		
16	M494	EP	Authieux-Ratiéville	Rue de l'Eglise	26/03/18	17/05/18	2018-334	29/06/18
16	M425	EP	La Vaupalière	Rue du Haut de l'Ouraille - Partie 1	07/02/18	18/05/18	2018-140	04/06/18
16	M427	EP	La Vaupalière	Rue du Haut de l'Ouraille - Partie 2	07/02/18	18/05/18	2018-141	04/06/18
16	M55	EP	Quincampoix	Route de Neufchâtel - partie 1	21/02/18	27/04/18	2018-46	18/05/18
16	M56	EP	Quincampoix	Route de Neufchâtel - partie 2	21/02/18	30/04/18	2018-47	18/05/18
16	M57	EP	Quincampoix	Route de Neufchâtel - partie 3	21/02/18	30/04/18	2018-48	18/05/18
16	M428	EP	Roumare	Le Petit Melmont	26/03/18	18/05/18		

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA SEINE-MARITIME

PROGRAMME D'ECLAIRAGE PUBLIC [2018-20]

CLE	n° Mage	lié à	commune	nom de l'opération	Date délib com-mune	Date de la convention	n° arrêté de subvention	Date de l'arrêté de subvention
CLE 1			CLE entre Seine et Manche					
1	M728		Angerville-l'Orcher	rue de la Forge (ex 7724)	27/02/18	15/05/18		
1	M729		Angerville-l'Orcher	rue de l'Europe (ex 7728)	27/02/18	15/05/18		
1	M730		Angerville-l'Orcher	rue des Hautes Falaises (ex 7729)	27/02/18	15/05/18		
1	M1056	Eff	Angerville-l'Orcher	Rue des Hellandes	26/06/18	12/07/18		
1	M731		Angerville-l'Orcher	rue des Ecoles (ex 7730)	27/02/18	15/05/18		
1	M732		Angerville-l'Orcher	rue du Cap (ex 7731)	27/02/18	15/05/18		
1	M733		Angerville-l'Orcher	rue de l'If - éclairage Eglise (ex 7733)	27/02/18	15/05/18		
1	M465	Eff	Anglesqueville l'Esneval	rue du Parlement - 1ère partie	05/06/18	10/07/18	2018-391	27/07/18
1	M683		Bénouville	rue de l'Aiguille de Belval	05/04/18	25/05/18	2018-171	06/06/18
1	M186		Bordeaux-Saint-Clair	route d'Etretat	11/07/18	27/07/18	2018-509	20/09/18
1	M187		Bordeaux-Saint-Clair	route du Calvaire	11/07/18	27/07/18	2018-510	20/09/18
1	M188		Bordeaux-Saint-Clair	route d'Epivent	11/07/18	27/07/18	2018-511	20/09/18
1	M189		Bordeaux-Saint-Clair	route d'Etretat - parking école/salle polyvalente	11/07/18	27/07/18	2018-512	20/09/18
1	M767		Bordeaux-Saint-Clair	impasse le Clos de l'Eglise	11/07/18	27/07/18	2018-513	20/09/18
1	M770		Bordeaux-Saint-Clair	place de la Mairie	11/07/18	27/07/18	2018-514	20/09/18
1	M282		Cauville-sur-Mer	place De Lassus	24/05/18	13/06/18	2018-283	21/06/18
1	M79		Criquetot-l'Esneval	route de Cuverville	22/02/18	06/06/18	2018-282	21/06/18
1	M80		Criquetot-l'Esneval	route d'Etretat	22/02/18	15/05/18	2018-51	28/05/18
1	M87	Eff	Criquetot-l'Esneval	impasse du Percoq	22/02/18	15/05/18	2018-53	28/05/18
1	M232		Criquetot-l'Esneval	rue des Ecoles - route de Turretot	22/02/18	15/05/18	2018-61	28/05/18
1	M233		Criquetot-l'Esneval	rue de l'Europe	22/02/18	15/05/18	2018-62	28/05/18
1	M234		Criquetot-l'Esneval	rue de l'Ecluse	22/02/18	15/05/18	2018-63	28/05/18
1	M235		Criquetot-l'Esneval	place Georges Chédru, rue de l'Eglise, rue de Verdun, rue du Pré	22/02/18	15/05/18	2018-64	28/05/18
1	M236		Criquetot-l'Esneval	rue du Bel Air	22/02/18	15/05/18	2018-65	28/05/18
1	M408	Eff	Criquetot-l'Esneval	rue de la Forge	22/02/18	15/05/18	2018-68	28/05/18
1	M123		Cuverville	rue André Malraux	22/02/18	15/05/18	2018-57	28/05/18
1	M124		Cuverville	rue du Château	22/02/18	15/05/18	2018-58	28/05/18
1	M125		Cuverville	rue Marc Allégret	22/02/18	15/05/18	2018-59	28/05/18
1	M352		Cuverville	rue de la Livre de Beurre	22/02/18	15/05/18	2018-66	28/05/18
1	M353		Cuverville	rue André Gide	22/02/18	15/05/18	2018-67	28/05/18
1	M849		Epretot	route de Saint-Romain - lotissement communal	17/09/18	19/09/18	2018-537	02/10/18
1	M628		Fontaine-la-Mallet	diverses rues, horloges astronomiques armoires A-B-C-D-E-F-G-H-	03/07/18	20/07/18	2018-415	30/07/18
1	M193		Fontenay	impasse des Peupliers (ex SAGE 7450)	21/02/18	22/05/18	2018-223	11/06/18
1	M194		Fontenay	rue de la Randouerie - impasse des Sources (ex SAGE 7449)	21/02/18	22/05/18	2018-224	11/06/18
1	M685		Gainneville	route de Rogerville - 3ème partie	25/06/18	19/07/18	2018-438	06/08/18
1	M851		Gainneville	Armoire A-rues du stade/Aragon/Brel/queue du grill/Vallés	25/06/18	19/07/18	2018-439	06/08/18
1	M852		Gainneville	Armoire B-rues Triolet/Zola/Brassens	25/06/18	19/07/18	2018-440	06/08/18
1	M853		Gainneville	Armoire D-rue Elsa Triolet	25/06/18	19/07/18	2018-441	06/08/18
1	M854		Gainneville	Armoire E- rues du Grenesey/du 19 mars 1962	25/06/18	19/07/18	2018-442	06/08/18
1	M855		Gainneville	Armoire G- sente des meuniers	25/06/18	19/07/18	2018-443	06/08/18
1	M856		Gainneville	Armoire L-rue de la vallée	25/06/18	19/07/18	2018-444	06/08/18
1	M859		Gainneville	Armoire M-rues des barricades/du 11 novembre/de l'église	25/06/18	19/07/18	2018-445	06/08/18
1	M860		Gainneville	Armoire N-côte châtaigniers, rue briqueterie	25/06/18	19/07/18	2018-446	06/08/18
1	M861		Gainneville	Armoire P-rte château, chem hêtres, rue Sartre	25/06/18	19/07/18	2018-447	06/08/18
1	M862		Gainneville	Armoire S- rue gare	25/06/18	19/07/18	2018-448	06/08/18
1	M863		Gainneville	Armoire T-rues Cassin/Mandela/Dunant/19 mars 1962	25/06/18	19/07/18	2018-449	06/08/18
1	M864		Gainneville	Armoire U- rue queue du grill	25/06/18	19/07/18	2018-450	06/08/18
1	M865		Gainneville	Armoire V-rues Martin Luther King/Mandela/Buisson	25/06/18	19/07/18	2018-451	06/08/18
1	M459		Gommerville	rue des Rames / rue de la Motte - armoire C	27/03/18	16/05/18	2018-228	11/06/18

CLE	n° Mage	lié à	commune	nom de l'opération	Date délib com-mune	Date de la convention	n° arrêté de subvention	Date de l'arrêté de subvention
1	M460		Gommerville	rue des Rames - armoire D	27/03/18	16/05/18	2018-229	11/06/18
1	M462		Gommerville	rue de la Brûlerie / rue du Calvaire - armoire E	27/03/18	16/05/18	2018-230	11/06/18
1	M647	Eff	Hermeville	lotissement "les Glycines"	14/06/18	17/07/18	2018-457	09/08/18
1	M1134		La Cerlangue	le Clos des Lilas (face au n° 89)	18/09/18	05/10/18		
1	M1135		La Cerlangue	rue de la Mare de Chaudières - armoire EP	18/09/18	05/10/18		
1	M993		Notre Dame du Bec	route d'Hermeville	28/06/18	19/07/18	2018-452	06/08/18
1	M34	Ext	Octeville-sur-Mer	giratoire du croquet RD 940 (DR)	avenant 17/10/17	20/09/18		
1	M116		Oudalle	route du Hamelet (ex 8024)	26/02/18	15/05/18	2018-92	31/05/18
1	M639	Ext	Oudalle	route de Videmare - lotissement communal	26/02/18	15/05/18	2018-106	31/05/18
1	M764		Oudalle	route de l'église - parking Mairie	18/09/18			
1	M1023		Oudalle	route de Videmare - exploitation Eudler	07/06/18	29/06/18	2018-351	10/07/18
1	M105		Rogerville	R.D. 111	12/02/18	21/06/18	2018-361	17/07/18
1	M106		Rogerville	rue Pasteur	12/02/18	21/06/18	2018-362	17/07/18
1	M551		Rogerville	rue Claude Monet x le Nid de Corneilles	26/06/18	04/07/18	2018-363	17/07/18
1	M880		Roileville	rue Abbé Maze - Eglise (ex SAGE 7920)	27/03/18	16/05/18	2018-76	28/05/18
1	M108		Sainneville-sur-Seine	rue de l'Eglise (ex 7332)	11/04/18	25/05/18	2018-133	04/06/18
1	M109		Sainneville-sur-Seine	rue du Grénése (ex 7330)	11/04/18	25/05/18	2018-134	04/06/18
1	M976		Sainneville-sur-Seine	rue de la Mare Violette 2ème partie	11/04/18	25/05/18	2018-152	04/06/18
1	M977		Sainneville-sur-Seine	rue du Clos Viger x impasse du Clos Viger	11/04/18	25/05/18	2018-153	04/06/18
1	M978		Sainneville-sur-Seine	impasse de la Pommeraie et Impasse des Pommiers	11/04/18	25/05/18	2018-154	04/06/18
1	M872		Saint-Aubin-Routot	RD6015 armoire B	17/04/18	22/05/18	2018-265	18/06/18
1	M873		Saint-Aubin-Routot	rue du Four à Chaux - parking	17/04/18	22/05/18	2018-266	18/06/18
1	M874		Saint-Aubin-Routot	rue de la Cour Masure - stade	05/06/18	21/06/18	2018-345	03/07/18
1	M217		Saint-Gilles-de-la-Neuille	impasse des Châtaigniers	20/03/18	16/05/18	2018-60	28/05/18
1	M694		Saint-Laurent-de-Brévedent	côte d'Azur x rue des Cerisiers	05/07/18	17/07/18	2018-430	01/08/18
1	M695		Saint-Laurent-de-Brévedent	R.D.34 - route de la Vallée	05/07/18	17/07/18	2018-431	01/08/18
1	M769		Saint-Laurent-de-Brévedent	côte des châtaigniers, places des amandiers, coquelicots, bleuets , rue des marronniers	29/03/18	22/05/18	2018-172	06/06/18
1	M776		Saint-Laurent-de-Brévedent	rue de la Cavée et chemin des Communes (ex 7468)	29/03/18	22/05/18	2018-173	06/06/18
1	M875		Saint-Laurent-de-Brévedent	RD6015 x route d'Enanville	05/07/18	17/07/18	2018-432	01/08/18
2	M1254		Saint-Sauveur-d'Emalleville	Route des 2 Eglises	19/06/18	06/07/18	2018-531	27/09/18
1	M448		Sandouville	impasse Butor - armoire M	12/04/18	16/05/18	2018-69	28/05/18
1	M449		Sandouville	rue des Barges Rousses - armoire L	12/04/18	16/05/18	2018-70	28/05/18
1	M452		Sandouville	voie des Bécassines, voie des Colverts - armoire Y	12/04/18	16/05/18	2018-71	28/05/18
1	M453		Sandouville	rue du Carrouge - armoire G	12/04/18	16/05/18	2018-72	28/05/18
1	M454	Eff	Sandouville	chemin des Fontaines	14/02/18	16/05/18	2018-73	28/05/18
1	M561	Eff	Sandouville	route des Falaises	12/04/18	22/05/18	2018-105	31/05/18
1	M992		Villainville	route d'Etretat parking Mairie abribus	02/10/18			
CLE 2 : CLE de la région de Fécamp - Goderville								
2	M440		Auberville la Renault	Remplacement EP rue de la Forge, rue de la Mairie, etc...	29/03/18	22/05/18	2018-98	31/05/18
2	M86		Bec-de-Mortagne	rue du Dauphin et rue du Fournaie	21/08/18	05/10/18		
2	M143		Bréauté	Route du Hertelay	06/06/18	12/07/18	2018-385	27/07/18
2	M616		Bretteville-du-Grand-Caux	Place du Charon et du Bicentenaire	04/06/18	19/07/18		
2	M624	Eff	Daubeuf-Serville	Rues du Crucifix et du Cheval Blanc	23/02/18	05/06/18	2018-289	25/06/18
2	M495		Goderville	Rue Antoine Arnault	17/04/18	22/05/18	2018-239	12/06/18
2	M498	Eff	Goderville	rue Saint-Jacques	17/04/18	22/05/18	2018-240	12/06/18
2	M121	Eff	Gonfreville Caillot	Lotissement les 2 Forges	13/04/18	05/06/18	2018-335	02/07/18
2	M1143		Manneville-la-Goupil	allée des Pommiers et des Bouvreuils	20/04/18	22/05/18	2018-174	06/06/18
2	M1144		Manneville-la-Goupil	allée des Primevères et route des Jonquilles	20/04/18	29/05/18	2018-214	07/06/18
2	M450	Eff	Saint-Léonard	Route d'Etretat - RD940 (Du n°992 au n°516) & Chemin des Sapins	21/02/18	22/05/18	2018-170	06/06/18
2	M547		Saint-Léonard	Hameau du Trou d'Enfer	21/02/18	16/05/18	2018-74	28/05/18
2	M803		Saint-Léonard	Entre la Route du Havre et la rue du 19 Mars 1962	21/02/18			
2	M404		Saint-Sauveur-d'Emalleville	Hameau de la Régie	16/02/18	16/05/18	2018-96	31/05/18
2	M416	Eff	Saint-Sauveur-d'Emalleville	Rue des Acacias - lotissement des Acacias	13/04/18	25/05/18	2018-169	06/06/18

CLE	n° Mage	lié à	commune	nom de l'opération	Date délib com-mune	Date de la convention	n° arrêté de subvention	Date de l'arrêté de subvention
2	M417		Saint-Sauveur-d'Emalleville	Route des deux Eglises, Rue Saint Sauveur et Route des 4 Fermes	16/02/18	16/05/18	2018-97	31/05/18
2	M418		Saint-Sauveur-d'Emalleville	Route des 2 Eglises - Stade Municipal	16/02/18	16/05/18		
2	M1254		Saint-Sauveur-d'Emalleville	Route des 2 Eglises	19/06/18	06/07/18	2018-531	27/09/18
2	M40	Eff	Tourville-les-Iffs	Rue Justin Simon	16/02/18	16/05/18	2018-50	28/05/18
2	M441		Vattetot-sous-Beaumont	Route de Grainville	10/04/18	30/05/18	2018-237	12/06/18
2	M442		Vattetot-sous-Beaumont	Route de Bréauté	10/04/18	30/05/18	2018-238	12/06/18
2	M612		Yport	Rue Lethullier Basse et Haute, Rue André Toutain, Rue Feuilloley,	11/04/18	12/07/18	2018-392	27/07/18
CLE 3			CLE du Pays de Caux					
3	M398	Eff	Alvimare	route de la chapelle	19/02/18	16/05/18	2018-215	08/06/18
3	M795	Eff	Ancourteville-sur-Héricourt (CCCA)	Rue du Village	CCCA	13/06/18	2018-295	25/06/18
3	M410		Auzebosc	ZA RD 131	23/02/18	17/05/18	2018-225	11/06/18
3	M412		Berville-en-Caux	sente des forrières	13/02/18	16/05/18	2018-168	06/06/18
3	M413		Berville-en-Caux	chemin du moulin	13/02/18	25/05/18	2018-226	11/06/18
3	M479		Berville-en-Caux	rue de la ferme pillet	13/02/18	25/05/18	2018-231	11/06/18
3	M1057		Berville-en-Caux	remplacement des lampes LED sur l'ensemble de la commune	14/06/18	28/06/18	2018-357	16/07/18
3	M1067		Bois-Himont	route de la Chapelle du Hay	19/06/18	18/07/18	2018-416	30/07/18
3	M184		Boudeville	rue de l'école	12/04/18	18/05/18	2018-222	11/06/18
3	M1050		Boudeville	rue de la mairie et route de Doudeville	12/04/18	11/06/18	2018-296	25/06/18
3	M899		Carville-Pot-de-Fer	rue de pot de fer	26/04/18	17/07/18	2018-433	01/08/18
3	M900		Carville-Pot-de-Fer	rue du calvaire	26/04/18	17/07/18	2018-434	01/08/18
3	M901		Carville-Pot-de-Fer	rue de la Mairie au n°457	26/04/18	17/07/18	2018-435	01/08/18
3	M138		Doudeville	Place de la Mairie	27/06/18	05/07/18	2018-417	31/07/18
3	M823	Eff	Doudeville	route de bosc mare	27/06/18	05/07/18	2018-421	31/07/18
3	M841		Doudeville	armoire U	27/06/18	05/07/18	2018-422	31/07/18
3	M844		Doudeville	rue de la croix caumont	27/06/18	05/07/18	2018-423	31/07/18
3	M822		Ecretteville-lès-Baons	parking mairie et salle des fêtes	27/06/18	10/07/18	2018-381	23/07/18
3	M63		Ecretteville-lès-Baons	Route du Chapelain	27/06/18	10/07/18	2018-372	23/07/18
3	M821		Ecretteville-lès-Baons	Rue du Manoir du Catel	27/06/18	10/07/18		
3	M821	Eff	Ecretteville-lès-Baons	rue du manoir du Catef	27/06/18	10/07/18	2018-380	23/07/18
3	M822		Ecretteville-lès-Baons	parking mairie et salle des fêtes	27/06/18	10/07/18	2018-381	23/07/18
3	M1168		Foucart	ensemble de la commune	21/06/18	12/07/18	2018-384	24/07/18
3	M587		Fuitot	territoire de la commune	17/04/18	25/05/18	2018-216	08/06/18
3	M817	Eff	Harcenville	rue de la forge	12/04/18	18/05/18	2018-120	01/06/18
3	M589		Hattenville	résidence des aubépines et des charmillles	09/02/18	17/05/18	2018-118	01/06/18
3	M692		Hattenville	ancienne mairie rue des chouquets	09/02/18	11/06/18	2018-341	02/07/18
3	M1021		Hautot-le-Vatois	chemin de la côte - hameau de gogny	26/03/18	16/05/18	2018-128	01/06/18
3	M1030		Saint-Laurent-en-Caux	route de Rouen	05/04/18	27/08/18	2018-477	31/08/18
3	M871		Terres-de-Caux	Saint-Pierre-Lavis - route de la chaussée	14/06/18	06/07/18	2018-369	18/07/18
3	M629		Touffreville-la-Corbeline	route de rançon	15/03/18	17/05/18	2018-198	07/06/18
3	M630		Touffreville-la-Corbeline	route du champ d'oiseil	15/03/18	17/05/18	2018-199	07/06/18
3	M631		Touffreville-la-Corbeline	rue des écoles	15/03/18	11/06/18	2018-331	28/06/18
3	M632		Touffreville-la-Corbeline	route de la chaussée carrefour des 4 Pierres	15/03/18	17/05/18	2018-200	07/06/18
3	M999		Touffreville-la-Corbeline	rue des Ecoles vers futur lotissement	12/06/18	28/06/18	2018-352	11/07/18
3	M1102		Touffreville-la-Corbeline	route de Rançon	11/09/18	03/10/18		
3	M122	Eff	Trémauville	rue du petit Hameau	12/04/18	16/05/18	2018-176	07/06/18
3	M126		Trémauville	rue de la mairie et place de la mairie	12/04/18	18/05/18	2018-177	07/06/18
3	M130		Trémauville	rue de la hêtraie	12/04/18	18/05/18	2018-178	07/06/18
3	M131		Trémauville	rue de la mairie	12/04/18	16/05/18	2018-179	07/06/18
3	M132		Trémauville	rue du petit hameau et chemin des alloyaux	12/04/18	16/05/18	2018-180	07/06/18
3	M1049		Valliquerville	rue du Couvent	11/04/18	18/05/18	2018-156	04/06/18
3	M183		Yébleron	route de Bolbec	08/12/17	17/05/18	2018-93	31/05/18
3	M192		Yébleron	lotissement les tilleuls	08/12/17	17/05/18	2018-95	31/05/18
3	M757		Yébleron	armoire mairie	08/12/17	17/05/18	2018-108	31/05/18
3	M1406		Yébleron	parking de la mairie	25/09/18	25/09/18	2018-544	05/10/18
CLE 4			CLE de Caux - Vallée de Seine					
4	M144	Eff	Bolleville	Lotissement du Verger, rue des Ecoles	26/04/18	09/07/18	2018-426	01/08/18
4	M727		La Frénaye	Rue Arthur Honneger	15/02/18	16/05/18	2018-84	30/05/18
4	M1117		La Frénaye	Place du 8 Mai	28/06/18	05/07/18	2018-359	16/07/18
4	M1106		La Frénaye	Rue Becquet, rue Widor, rue Fauré et lotissement Acacias	28/06/18	05/07/18	2018-358	16/07/18
4	M185		Parc-d'Anxtot	Rue Saint Blaise - Parking Public de la Mairie	23/02/18	16/05/18	2018-94	31/05/18

CLE	n° Mage	lié à	commune	nom de l'opération	Date délib com-mune	Date de la convention	n° arrêté de subvention	Date de l'arrêté de subvention
4	M289		Petiville	Rue des 18 Acres (Lotissement Logéal)	24/05/18	05/07/18	2018-502	17/09/18
4	M482		Petiville	Route des Champs	29/03/18	16/05/18	2018-103	31/05/18
4	M1005		Petiville	Grande Rue	21/06/18	06/07/18	2018-371	18/07/18
4	M626	Eff	Port-Jérôme-sur-Seine	Auberville la Campagne, Rue du Carrouge et Chemin du Haut Bosc	12/04/18	04/10/18		
4	M699		Port-Jérôme-sur-Seine	Auberville la Campagne, Allé du Clos des Charmes	14/06/18	31/07/18	2018-471	22/08/18
4	M889	St	Port-Jérôme-sur-Seine	Auberville-la-Campagne - rues du Bourg et des communes (convention avec SMP)	14/06/18	25/07/18		
4	M506		Saint-Jean-de-Folleville	Chemin Espace Aigrettes	20/06/18	17/07/18	2018-413	30/07/18
4	M548	Eff	Saint-Jean-de-la-Neuville	Rue principale	13/02/18	30/03/18	2018-5 2018-12	04/04/18
4	M335		Saint-Nicolas-de-la-Taille	rue des Champs de Seine	09/04/18	22/05/18	2018-137	04/06/18
4	M386	Eff	Saint-Nicolas-de-la-Taille	Grande rue R.D. 17 et rue Pierre Gant (ex SAGE 6048)	09/04/18	22/05/18	2018-138	04/06/18
4	M401	Eff	Saint-Nicolas-de-la-Taille	rue Pierre Gant (ex6049)	09/04/18	22/05/18	2018-139	04/06/18
4	M622	Eff	Saint-Nicolas-de-la-Taille	chemin des Fleurs	09/04/18	22/05/18	2018-143	04/06/18
4	M337		Tancarville	rue du Val Saint Martin R.D.910 (ex SAGE 8074)	26/03/18	13/06/18	2018-336	02/07/18
4	M338		Tancarville	rue Albert Mercurio et impasse des Primevères (ex SAGE 2250)	19/06/18	20/08/18	2018-475	29/08/18
4	M340		Tancarville	lotissement "le Bois"	19/06/18	20/08/18	2018-476	29/08/18
4	M502		Vatteville-la-Rue	De la rue de Plessis au Chemin de la Brèche	12/07/18	31/07/18	2018-464	17/08/18
4	M1242		Vatteville-la-Rue	route d'Aizier	12/07/18	31/07/18	2018-467	17/08/18
CLE 5			CLE de la Côte d'Albâtre - Valmont					
5	M341		Blosseville(CCCA)	Chemin des Forrières	CCCA 20/04/18	12/06/18	2018-285	25/06/18
5	M343		Blosseville(CCCA)	Place de la mairie	CCCA 20/04/18	10/07/18	2018-365	18/07/18
5	M255		Blosseville(CCCA)	programme led - armoire 76104A	CCCA 20/04/18			
5	M247		Bosville (CCCA)	programme led - armoire 76128F	CCCA 20/04/18			
5	M257		Bosville (CCCA)	programme led - armoire 76128E	CCCA 20/04/18			
5	M258		Butot-Vénesville (CCCA)	programme led - armoire 76732H	CCCA 20/04/18	18/07/18	2018-386	27/07/18
5	M263		Cailleville (CCCA)	programme led - armoire 76151b	CCCA 20/04/18	02/05/18	2018-25	17/05/18
5	M304		Canouville (CCCA)	programme led - armoire 76156F	CCCA 20/04/18	18/07/18	2018-389	27/07/18
5	M270		Cany-Barville (CCCA)	programme led - armoire 76159J	CCCA 20/04/18	02/05/18	2018-26	17/05/18
5	M271		Cany-Barville (CCCA)	programme led - armoire 76159L	CCCA 20/04/18	02/05/18	2018-27	17/05/18
5	M273		Cany-Barville (CCCA)	programme led - armoire 76159Q	CCCA 20/04/18	18/07/18	2018-418	31/07/18
5	M274		Cany-Barville (CCCA)	programme led - armoire 76159T	CCCA 20/04/18	02/05/18	2018-28	17/05/18
5	M275		Cany-Barville (CCCA)	programme led - armoire 76159X	CCCA 20/04/18	02/05/18	2018-29	17/05/18
5	M276		Cany-Barville (CCCA)	programme led - armoire 76159Y	CCCA 20/04/18	02/05/18	2018-30	17/05/18
5	M277		Cany-Barville (CCCA)	programme led - armoire 76159AE	CCCA 20/04/18	02/05/18	2018-31	17/05/18
5	M278		Cany-Barville (CCCA)	programme led - armoire 76159AG	CCCA 20/04/18			
5	M279		Cany-Barville (CCCA)	programme led - armoire 76159AJ	CCCA 20/04/18			
5	M280		Cany-Barville (CCCA)	programme led - armoire 76159AL	CCCA 20/04/18			
5	M281		Cany-Barville (CCCA)	programme led - armoire 76159AM	CCCA 20/04/18	02/05/18	2018-32	17/05/18
5	M285		Cany-Barville (CCCA)	programme led - armoire 76159AQ	CCCA 20/04/18			
5	M328		Cany-Barville (CCCA)	programme led - armoire 76159AV	CCCA 20/04/18	02/05/18	2018-44	17/05/18

CLE	n° Mage	lié à	commune	nom de l'opération	Date délib com-mune	Date de la convention	n° arrêté de subvention	Date de l'arrêté de subvention
5	M1064	Eff	Colleville	impasse Bellevue	13/04/18	22/05/18 12/09/18	2018-236	11/06/18
5	M344		Crasville-la-Mallet (CCCA)	Rue des Champs	CCCA 20/04/18	10/07/18	2018-366	18/07/18
5	M345		Criquetot-le-Mauconduit (CCCA)	Rue de la Plaine du Village	CCCA 20/04/18	10/07/18	2018-367	18/07/18
5	M786	Eff	Drosay (CCCA)	Rue Saint Denis	CCCA 20/04/18	11/06/18	2018-290	25/06/18
5	M1042		Gerponville	hameau de Veauville	25/06/18	04/10/18		
5	M245		Grainville-la-Teinturière (CCCA)	programme led - armoire 76315L	CCCA 20/04/18			
5	M286		Hautot-l'Auvray (CCCA)	programme led - armoire 76346C	CCCA 20/04/18	06/06/18	2018-273	20/06/18
5	M287		Hautot-l'Auvray (CCCA)	programme led - armoire 76346H	CCCA 20/04/18			
5	M290		Le Hanouard	programme led - armoire 76339C	CCCA 20/04/18	02/05/18	2018-274	20/06/18
5	M291		Le Hanouard	programme led - armoire 76339D	CCCA 20/04/18	18/07/18	2018-387	27/07/18
5	M965		Limpiville	Rue du Presbytère Armoire A	13/04/18	22/05/18	2018-123	01/06/18
5	M966		Limpiville	Rue du Faucon Armoire B	13/04/18	22/05/18	2018-124	01/06/18
5	M967		Limpiville	Chemin de la ferme du calvaire armoire C	13/04/18	22/05/18	2018-125	01/06/18
5	M968		Limpiville	Rue de la porte verte armoire D	13/04/18	22/05/18	2018-126	01/06/18
5	M969		Limpiville	Rue Faucon armoire E	13/04/18	22/05/18	2018-127	01/06/18
5	M293		Malleville-lès-Grès	programme led - armoire 76403E	CCCA 20/04/18	02/05/18	2018-33	17/05/18
5	M294		Malleville-lès-Grès	programme led - armoire 76403F	CCCA 20/04/18	02/05/18	2018-34	17/05/18
5	M324		Manneville-ès-Plains	programme led - armoire 76407B	CCCA 20/04/18	02/05/18	2018-278	20/06/18
5	M325		Manneville-ès-Plains	programme led - armoire 76407C	CCCA 20/04/18	02/05/18	2018-279	20/06/18
5	M248		Néville (CCCA)	programme led - armoire 76467O	CCCA 20/04/18	02/10/18		
5	M252		Néville (CCCA)	programme led - armoire 76467C	CCCA 20/04/18	02/10/18		
5	M302		Néville (CCCA)	programme led - armoire 76467N	CCCA 20/04/18			
5	M326		Néville (CCCA)	programme led - armoire 76467K	CCCA 20/04/18			
5	M300		Oherville (CCCA)	programme led - armoire 76483C	CCCA 20/04/18	02/05/18	2018-275	20/06/18
5	M295		Ouainville (CCCA)	programme led - armoire 76488F	CCCA 20/04/18			
5	M243		Ourville-en-Caux (CCCA)	programme led - armoire 76490E	CCCA 20/04/18	02/05/18	2018-272	20/06/18
5	M249		Ourville-en-Caux (CCCA)	programme led - armoire 76490F	CCCA 20/04/18	02/10/18		
5	M297		Ourville-en-Caux (CCCA)	programme led - armoire 76490J	CCCA 20/04/18	02/05/18	2018-35	17/05/18
5	M303		Ourville-en-Caux (CCCA)	programme led - armoire 76490K	CCCA 20/04/18	02/05/18	2018-37	17/05/18
5	M298		Paluel (CCCA)	programme led - armoire 76493E	CCCA 20/04/18	18/07/18	2018-388	27/07/18
5	M299		Paluel (CCCA)	programme led - armoire 76493M	CCCA 20/04/18	02/05/18	2018-36	17/05/18
5	M81		Sainte-Hélène-Bondeville	Rue Alexandre Leplay	30/03/18	25/07/18	2018-490	06/09/18
5	M305		Saint-Martin-aux-Buneaux (CCCA)	programme led - armoire 76613A	CCCA 20/04/18	02/05/18	2018-38	17/05/18
5	M307		Saint-Martin-aux-Buneaux (CCCA)	programme led - armoire 76613H	CCCA 20/04/18	02/05/18	2018-39	17/05/18
5	M244		Saint-Riquier-ès-Plains (CCCA)	programme led - armoire 76646H	CCCA 20/04/18			
5	M979	Renf o	Sassetot-le-Mauconduit	Route du marché et Route des Grandes Dalles	04/09/18	25/09/18		
5	M982		Sassetot-le-Mauconduit	Rue de la mairie (lié au renfo)	04/09/18	24/09/18		
5	M983		Sassetot-le-Mauconduit	Route du Marché et route des Grandes Dalles	04/09/18	24/09/18		

CLE	n° Mage	lié à	commune	nom de l'opération	Date délib commune	Date de la convention	n° arrêté de subvention	Date de l'arrêté de subvention
5	M710		Thiétreville	Place de l'Eglise	05/04/18	10/07/18	2018-376	23/07/18
5	M711		Thiétreville	Rue du chêne Saint Martin	05/04/18	10/07/18	2018-377	23/07/18
5	M926		Thiétreville	Place de l'église - chemin de l'école	15/06/18	10/07/18	2018-382	23/07/18
5	M1070		Thiétreville	diverses rues	15/06/18	03/09/18	2018-501	14/09/18
5	M708		Valmont	Rue des Jardiniers	09/04/18	13/06/18	2018-332	28/06/18
5	M709		Valmont	Rue André Fiquet	09/04/18	12/06/18	2018-333	28/06/18
5	M310		Veauville-les-Quelles (CCCA)	programme led - armoire 76730A	CCCA 20/04/18	02/10/18		
5	M240		Veules-les-Roses (CCCA)	programme led - armoire 76735B	CCCA 20/04/18	02/05/18	2018-23	17/05/18
5	M311		Veules-les-Roses (CCCA)	programme led - armoire 76735A	CCCA 20/04/18	02/05/18	2018-276	20/06/18
5	M312		Veules-les-Roses (CCCA)	programme led - armoire 76735C	CCCA 20/04/18	02/05/18	2018-40	17/05/18
5	M313		Veules-les-Roses (CCCA)	programme led - armoire 76735E	CCCA 20/04/18			
5	M314		Veules-les-Roses (CCCA)	programme led - armoire 76735G	CCCA 20/04/18	02/05/18	2018-41	17/05/18
5	M315		Veules-les-Roses (CCCA)	programme led - armoire 76735H	CCCA 20/04/18	02/05/18	2018-277	20/06/18
5	M316		Veules-les-Roses (CCCA)	programme led - armoire 76735I	CCCA 20/04/18	02/05/18	2018-42	17/05/18
5	M787	Eff	Veulettes-sur-Mer (CCCA)	Chemin du Catelier	CCCA 20/04/18	10/07/18	2018-368	18/07/18
5	m237		Veulettes-sur-Mer (CCCA)	programme led - armoire 76736L	CCCA 20/04/18	02/05/18	2018-21	17/05/18
5	m238		Veulettes-sur-Mer (CCCA)	programme led - armoire 76736O	CCCA 20/04/18	02/05/18	2018-22	17/05/18
5	M319		Veulettes-sur-Mer (CCCA)	programme led - armoire 76736K	CCCA 20/04/18	02/05/18	2018-43	17/05/18
5	M241		Vittefleur (CCCA)	programme led - armoire 76748G	CCCA 20/04/18	02/05/18	2018-24	17/05/18
5	M321		Vittefleur (CCCA)	programme led - armoire 76748A	CCCA 20/04/18	18/07/18	2018-390	27/07/18
5	M322		Vittefleur (CCCA)	programme led - armoire 76748F	CCCA 20/04/18			
5	M908	Eff	Ypreville-Biville	Route de Valmont	03/07/18	23/07/18		
CLE 6			CLE de la région de Luneray					
6	M204		Ambrumesnil	Remplacement lanternes SHP en LED5 sur toute la commune	16/02/18	26/04/18	2018-20	16/05/18
6	M848		Ambrumesnil	Rue de l'ancienne mare	29/06/18	28/08/18	2018-492	06/09/18
6	M788	Renf	Angiens (CCCA)	Rue de la mer	CCCA 20/04/18	13/06/18		
6	M789	Renf	Angiens (CCCA)	Rue Ravine	CCCA 20/04/18	13/06/18		
6	M641		Angiens (CCCA)	programme led - armoire 76015X	CCCA 20/04/18	18/07/18	2018-393	27/07/18
6	M790	Eff	Anglesqueville-la-Bras-Long (CCCA)	Carrefour de la Motte et Rue de l'Eglise	CCCA 20/04/18	13/06/18	2018-293	25/06/18
6	M845		Auppegard	Remplacement BF armoire B + 2 projecteurs éclairage église	27/03/18	31/05/18	2018-242	12/06/18
6	M847	Eff	Auppegard	Rue du stade 2ème partie	27/03/18	31/05/18	2018-246	12/06/18
6	M346		Autigny (CCCA)	Résidence de la Hayette	CCCA 20/04/18	10/07/18	2018-373	23/07/18
6	M347		Autigny (CCCA)	Rue Marcel Faucon programme led - armoire 76040E	CCCA 20/04/18	10/07/18	2018-374	23/07/18
6	M1176		Autigny (CCCA)	programme led - armoire 76040B	CCCA 20/04/18	18/07/18	2018-424	31/07/18
6	M1177		Autigny (CCCA)	programme led - armoire 76040F	CCCA 20/04/18	18/07/18	2018-400	27/07/18
6	M1179		Bourville (CCCA)	programme led - armoire 76134B	CCCA 20/04/18	18/07/18	2018-401	27/07/18
6	M1180		Bourville (CCCA)	programme led - armoire 76134E	CCCA 20/04/18	18/07/18	2018-402	27/07/18
6	M1181		Bourville (CCCA)	programme led - armoire 76134D	CCCA 20/04/18	18/07/18	2018-403	27/07/18
6	M384		Brachy	Remplacement armoires EP	12/06/18	28/08/18	2018-536	02/10/18
6	M349		Fontaine-le-Dun (CCCA)	Rue Albert Perne (Gendarmerie)	CCCA 20/04/18	10/07/18	2018-375	23/07/18

CLE	n° Mage	lié à	commune	nom de l'opération	Date délib com-mune	Date de la convention	n° arrêté de subvention	Date de l'arrêté de subvention
6	M650		Fontaine-le-Dun (CCCA)	programme led - armoire 76272B	CCCA 20/04/18	18/07/18	2018-394	27/07/18
6	M1188		Fontaine-le-Dun (CCCA)	programme led - armoire 76272D	CCCA 20/04/18	18/07/18	2018-404	27/07/18
6	M1189		Fontaine-le-Dun (CCCA)	programme led - armoire 76272A	CCCA 20/04/18	18/07/18	2018-405	27/07/18
6	M1190		Fontaine-le-Dun (CCCA)	programme led - armoire 76272K	CCCA 20/04/18	18/07/18	2018-406	27/07/18
6	M431		Gueures	Diverses rues / remplacement de lanternes	13/03/18	31/05/18	2018-188	07/06/18
6	M432		Gueures	Terrain de foot	19/06/18	21/08/18	2018-526	25/09/18
6	M351		Héberville (CCCA)	Rue du Moulin	CCCA 20/04/18	12/06/18	2018-287	25/06/18
6	M792	Eff	Héberville (CCCA)	Carrefour Rue de l'Eglise et Rue du Bourretout	CCCA 20/04/18	13/06/18	2018-543	04/10/18
6	M435	Eff	Houdetot (CCCA)	Grande Route RD70	CCCA 20/04/18	21/02/18	2018-8 2018-15	23/04/18
6	M652		La Chapelle-sur-Dun (CCCA)	programme led - armoire 76172A	CCCA 20/04/18	18/07/18	2018-395	27/07/18
6	M350		La Gaillarde (CCCA)	Résidence de la Valette	CCCA 20/04/18	12/06/18	2018-286	25/06/18
6	M791	Eff	La Gaillarde (CCCA)	Rue du Puits	CCCA 20/04/18	13/06/18	2018-294	25/06/18
6	M1193		La Gaillarde (CCCA)	programme led - armoire 76294A	CCCA 20/04/18	18/07/18	2018-407	27/07/18
6	M653		Le Bourg-Dun (CCCA)	programme led - armoire 76133I	CCCA 20/04/18	18/07/18	2018-396	27/07/18
6	M656		Le Bourg-Dun (CCCA)	programme led - armoire 76133L	CCCA 20/04/18	18/07/18	2018-397	27/07/18
6	M1194		Le Bourg-Dun (CCCA)	programme led - armoire 76133I	CCCA 20/04/18	18/07/18	2018-408	27/07/18
6	M599	Eff	Luneray	Rue des dix acres	12/07/18	08/08/18	2018-495	11/09/18
6	M638	Renf	Luneray	Rue du docteur Varin	12/07/18	08/08/18		
6	M640		Luneray	Eclairage stade (ex SAGE 7772)	15/02/18	08/08/18 03/09/18	2018-500	14/09/18
6	M1173		Luneray	rue de la République (accés Lidl)	12/07/18	08/08/18	2018-498	11/09/18
6	M1053		Omonville	rue Jacob Bontemps	13/04/18	31/05/18	2018-252	14/06/18
6	M379		Quiberville	Rue de la Sâne	10/04/18	31/05/18	2018-330	28/06/18
6	M380		Quiberville	Front de mer	10/04/18	21/06/18	2018-419	31/07/18
6	M389		Saint-Aubin-sur-Mer (CCCA)	Cité des Forrières	CCCA 20/04/18	12/06/18	2018-288	25/06/18
6	M660		Saint-Aubin-sur-Mer (CCCA)	programme led - armoire 76564H	CCCA 20/04/18	04/09/18	2018-503	17/09/18
6	M661		Saint-Aubin-sur-Mer (CCCA)	programme led - armoire 76564E	CCCA 20/04/18	04/09/18	2018-504	17/09/18
6	M1039	Renf	Saint-Aubin-sur-Mer (sans la CCCA)	front de mer	15/05/18	20/07/18	2018-465	17/08/18
6	M995		Saint-Ouen-le-Mauger	remplacement lanternes diverses rues	05/04/18	31/05/18	2018-235	11/06/18
6	M1202		Saint-Pierre-le-Vieux (CCCA)	programme led - armoire 76641E	CCCA 20/04/18	18/07/18	2018-409	27/07/18
6	M662		Saint-Pierre-le-Viger (CCCA)	programme led - armoire 76642B	CCCA 20/04/18	18/07/18	2018-398	27/07/18
6	M1207		Saint-Pierre-le-Viger (CCCA)	programme led - armoire 76642D	CCCA 20/04/18	18/07/18	2018-410	27/07/18
6	M1208		Saint-Pierre-le-Viger (CCCA)	programme led - armoire 76642A	CCCA 20/04/18	18/07/18	2018-411	27/07/18
6	M1210		Saint-Pierre-le-Viger (CCCA)	programme led - armoire 76642E	CCCA 20/04/18	18/07/18	2018-412	27/07/18
6	M793	Renf	Sotheville-sur-Mer (CCCA)	Rue du Bout du Haut	CCCA 20/04/18	10/07/18	2018-378	23/07/18
6	M794	Renf	Sotheville-sur-Mer (CCCA)	Chemin des Chênes	CCCA 20/04/18	10/07/18	2018-379	23/07/18
6	M669		Thil-Manneville	Remplacement ballons fluos, diverses rues (ex SAGE n°7754)	09/02/18	31/05/18	2018-234	11/06/18
CLE 7			CLE de la région de Pavilly - Yerville					
7	M949	Eff	Ancretiéville-Saint-Victor	route de Gueutteville	10/09/18	28/09/18		
7	M950	Eff	Ancretiéville-Saint-Victor	route de Yerville	10/09/18	28/09/18		
7	M684	Eff	Bourdainville	lotissement la chesnaie	25/09/17	16/05/18	2018-202	07/06/18
7	M354		Bouville	résidence Jean Vauquelin, croix de pierre et route de belintot	10/04/18	28/09/18		

CLE	n° MAGE	lié à	commune	nom de l'opération	Date délib com-mune	Date de la convention	n° arrêté de subvention	Date de l'arrêté de subvention
7	M356		Bouville	grande rue phase 1	19/03/18	16/05/18	2018-116	01/06/18
7	M607	Eff	Butot	hameau des hagues	11/04/18	25/05/18	2018-349	06/07/18
7	M609	Eff	Butot	rue verte	11/04/18	08/06/18	2018-298	29/06/18
7	M98		Croix-Mare	Armoire EP église	30/01/18	19/03/18	2018-7	03/04/18
7	M99		Croix-Mare	rue du stade	30/01/18	19/03/18	2018-8	03/04/18
7	M100		Croix-Mare	résidence des chênes	30/01/18	19/03/18	2018-9	03/04/18
7	M101		Croix-Mare	rue de l'église	30/01/18	19/03/18	2018-10	03/04/18
7	M102		Croix-Mare	route de Fréville	30/01/18	19/03/18	2018-11	03/04/18
7	M153	Eff	Etoutteville	rue de la mairie	10/04/18	18/05/18	2018-135	04/06/18
7	M1062		Etoutteville	ZA du Beau Soleil	21/09/17	10/04/18	2018-16	23/04/18
7	M1352	Eff	Flamanville	rue du petit pont	29/08/18	21/09/18		
7	M1089		Grémonville	giratoire route de Rouen et route d'Yvetot	14/08/18	28/08/18	2018-499	13/09/18
7	M1227	Ex	Limésy	rue du stade et RD 142	27/08/18	19/09/18		
7	M409	Ex	Mesnil-Panneville	lotissement rue des jonquay	08/02/18	16/05/18	2018-117	01/06/18
7	M167		Ouille-l'Abbaye	route de l'abbaye	15/12/17	16/05/18	2018-77	29/05/18
7	M168		Ouille-l'Abbaye	route de Lindebeuf	16/02/18	16/05/18	2018-78	29/05/18
7	M1017		Ouille-l'Abbaye	route de Berville	13/04/18	18/05/18	2018-80	29/05/18
7	M1018		Ouille-l'Abbaye	rue de la mare faucon	13/04/18	18/05/18	2018-81	29/05/18
7	M1214		Saint-Martin-de-l'If	Fréville - route de Barentin	07/09/18	24/09/18		
7	M364		Saussay	route des epluques	16/04/18	04/06/18	2018-427	01/08/18
7	M365	Eff	Saussay	route des beaux feuillages	16/04/18	04/06/18	2018-428	01/08/18
7	M385		Saussay	rue du clos chaillou	16/04/18	04/06/18	2018-429	01/08/18
CLE 9			CLE de la région de Buchy					
9	M201		Bierville	Impasse des Maronniers (salle des fêtes)	23/03/18	18/07/18	2018-455	09/08/18
9	M914		Bierville	Rue Henry de la Vaulx	23/03/18	18/07/18	2018-460	09/08/18
9	M493		Blainville-Crevon	Route de la Vieux Rue	13/09/18	21/09/18		
9	M1247		Blainville-Crevon	route de Saint-Germain	13/09/18	25/09/18		
9	M215		Bosc-Bordel	Route de Forges	02/03/18	12/09/18	2018-535	01/10/18
9	M200		Bosc-Edeline	Routes de Bois Héroult, de Bosc Bordel et du Rouvray	12/04/18			
9	M41		Buchy	Impasse du Beau Soleil	10/04/18	28/05/18	2018-157	05/06/18
9	M43		Buchy	Routes de Forges, Rouen et André Auguste	10/04/18	28/05/18	2018-158	05/06/18
9	M91	Eff	Buchy	Impasse du Parc du Bel Air	10/04/18			
9	M464		Buchy	Route de Sommersy	10/04/18	28/05/18	2018-162	05/06/18
9	M564		Buchy	Place de l'Eglise	10/04/18	28/05/18	2018-163	05/06/18
9	M565		Buchy	Rue des Halles	10/04/18	28/05/18	2018-564	05/06/18
9	M566	Eff	Buchy	Route de la Fresnaye - Phase 1	10/04/18	28/05/18	2018-165	05/06/18
9	M216	Eff	Catenay	Rue Saint Clair	25/01/18	29/05/18	2018-1	19/02/18
9	M592		Catenay	Carrefour Route de Forge et rue Saint Clair	25/01/18	29/05/18	2018-217	08/06/18
9	M943		Mesnil-Raoul	Route de Paris	27/06/18	28/08/18	2018-493	07/09/18
9	M1250		Morgny-la-Pommeraye	Hameaux de la Pommeraye, Vimont et Morgny	25/06/18	12/07/18	2018-437	03/08/18
9	M1145	Eff	Préaux	route de Roncherolles	27/09/18	02/10/18		
9	M177		Rocquemont	Rue du Tremblay	22/03/18	22/05/18	2018-113	01/06/18
9	M178	Renf	Rocquemont	Grande Rue	22/03/18	22/05/18		
9	M180	Eff	Rocquemont	Rue des Pommiers et Grande Rue	22/03/18	22/05/18	2018-115	01/06/18
9	M870		Rocquemont	Rue du Fresneau	22/03/18	22/05/18	2018-121	01/06/18
9	M1096		Ry	Grande Rue	02/07/18	12/07/18		
9	M1099		Ry	Résidence de la Gloriette	02/07/18	12/07/18		
9	M1097		Ry	Rue de la Mairie, de l'Eglise et carrefour Grand Rue et rue de la Gloriette	02/07/18	12/07/18		
9	M113	Eff	Saint-Denis-le-Thiboult	Le Champ Cornu	13/03/18	22/05/18	2018-91	31/05/18
9	M850		Saint-Denis-le-Thiboult	Le Champ Cornu	13/03/18	22/05/18	2018-110	31/05/18
9	M799		Saint-Martin-Osmonville	le Bosc-Tillot	26/03/18	28/06/18	2018-350	10/07/18
9	M1065		Saint-Martin-Osmonville	rue de la Libération	12/04/18	21/06/18	2018-347	04/07/18
9	M707	Eff	Ventes-Saint-Rémy	Route de l'Ecole	06/04/18	22/05/18	2018-204	07/06/18
9	M726		Ventes-Saint-Rémy	Route de Pommeroyal	06/04/18	22/05/18	2018-205	07/06/18
9	M837		Ventes-Saint-Rémy	Impasse de la Chapelle	06/04/18	22/05/18	2018-208	07/06/18
9	M838		Ventes-Saint-Rémy	Le Val des Grés	06/04/18	22/05/18	2018-209	07/06/18
9	M594		Vieux-Manoir	Rue de la Gare	10/04/18	22/05/18	2018-195	07/06/18
9	M595		Vieux-Manoir	Route des Authieux	26/06/18	12/07/18	2018-414	30/07/18
9	M596		Vieux-Manoir	Impasse des Ecoles	10/04/18	22/05/18	2018-196	07/06/18
CLE 10			CLE de la région de Bellencombre - Longueville - Tôtes					
10	M717		Auffay	Résidence le Béguinage	22/03/18	15/06/18	2018-299	26/06/18
10	M483		Belleville-en-Caux	Route de Saint-Vaast	28/03/18	19/06/18	2018-354	13/07/18
10	M484		Belleville-en-Caux	Rue du Grand Mesnil	28/03/18	31/05/18	2018-256	18/06/18

CLE	n° Mage	lié à	commune	nom de l'opération	Date délib com-muna	Date de la convention	n° arrêté de subvention	Date de l'arrêté de subvention
10	M485		Belleville-en-Caux	Résidence de la ferme	28/03/18	31/05/18	2018-257	18/06/18
10	M486		Belleville-en-Caux	Rue du pressoir	28/03/18	31/05/18	2018-258	18/06/18
10	M169		Bertreville-Saint-Ouen	Diverses rues (remplacement de lanternes en LEDS)	15/01/18	03/05/18	2018-181	07/06/18
10	M1369		Biville-la-Baignarde	monuments aux Morts/rue Henri Blot/rue du	11/09/18			
10	M604		Bosc-le-Hard	Rue de la place du marché	03/04/18	03/05/18	2018-75	28/05/18
10	M543		Cottévrard	Rue du Prieuré	27/03/18	03/05/18	2018-191	07/06/18
10	M544		Cottévrard	Route du bois de la motte	27/03/18	03/05/18	2018-192	07/06/18
10	M545		Cottévrard	Rue des anémones	27/03/18			
10	M546		Cottévrard	Remaniement armoires (ex 7314)	27/03/18	31/05/18	2018-233	11/06/18
10	M970		Etampuis	Chemin de Clères	11/09/18			
10	M508		Gonneville-sur-Scie	Diverses rues	05/03/18	21/06/18	2018-338	02/07/18
10	M377		Imbleville	Rue de la grange	18/04/18	12/09/18		
10	M378		Imbleville	Impasse du manège	18/04/18	12/09/18		
10	M763		Imbleville	Impasse de la mare aux loups	18/04/18	12/09/18		
10	M857		Le Bois-Robert	Rue de la Varenne (remplacement de lanternes)	01/03/18	27/04/18	2018-342	02/07/18
10	M446		Longueville-sur-Scie	Passage piéton (rue Berthet Burlet)	22/06/18	08/08/18	2018-494	11/09/18
10	M447		Longueville-sur-Scie	Rue Berthet Burlet	22/06/18	08/08/18	2018-527	25/09/18
10	M738		Longueville-sur-Scie	Rue du colombier / rue de Newton Longville	22/06/18	08/08/18	2018-497	11/09/18
10	M1366		Longueville-sur-Scie	chemin des Ecoliers	22/06/18	12/09/18	2018-538	02/10/18
10	M1367		Longueville-sur-Scie	parc de la Duchesses	22/06/18	12/09/18	2018-529	25/09/18
10	M358		Muchedent	Eglise	08/02/18 21/06/18	27/04/18 23/08/18	2018-45 2018-491	17/05/18 06/09/18
10	M1226	Renf	Notre-Dame-du-Parc	route du parc 4x7 cu	05/04/18	09/07/18	-	-
10	M715		Pommeréval	Diverses rues (remplacement de lanternes)	23/03/18	31/05/18	2018-250	14/06/18
10	M961		Pommeréval	Rue de la mare morte (SAGE 7517)	23/03/18	31/05/18	2018-251	14/06/18
10	M673	Renf	Rosay	Route de la briquetterie (ex SAGE 7685)	02/02/18	31/05/18		
10	M112		Saint-Crespin	Place de la mairie	25/02/18	31/05/18	2018-221	11/06/18
10	M1170		Saint-Denis-sur-Scie	Eclairage abris-bus "chemin de Moscou"	20/04/18	31/05/18	2018-270	18/06/18
10	M170		Sainte-Foy	Diverses rues (remplacement de lanternes en LEDS)	13/03/18	27/04/18	2018-17	02/05/18
10	M499	Eff	Sainte-Foy	Rue des deux vallées	13/03/18	27/04/18	2018-10 2018-18	03/05/18
10	M1205		Saint-Germain-d'Étables	Rue du chêne	06/04/18	31/05/18	2018-271	18/06/18
10	M840		Saint-Ouen-du-Breuil	Rond-Point CD n°22	22/03/18	31/05/18	2018-284	21/06/18
10	M436		Saint-Vaast-du-Val	Rue du Belvédère / 19 avril 1944	26/02/18	14/09/18	2018-533	28/09/18
10	M437		Saint-Vaast-du-Val	Diverses rues (remplacement armoires EP)	26/02/18	14/09/18	2018-534	28/09/18
10	M35		Torcy-le-Petit	Diverses rues	15/12/17	27/04/18	2018-49	28/05/18
10	M89	Eff	Torcy-le-Petit	Route de Paris RD915	13/04/18	28/05/18	2018-130	04/06/18
10	M90	Eff	Torcy-le-Petit	Cavée des ventes	13/04/18	28/05/18	2018-131	04/06/18
10	M92	Eff	Torcy-le-Petit	Rue du 1er septembre / rue du pollet / rue du levant / route d'Étables	13/04/18	28/08/18	2018-132	04/06/18
10	M651	Eff	Torcy-le-Petit	Rue des Forrières / Maladrerie (ex SAGE n°6172)	13/04/18	29/08/18	2018-145	04/06/18
10	M205		Tôtes	giratoire intermarché RD22 et RD927 (DR)	conv 27/08/18	27/08/18	2018-532	28/09/18
10	M481		Tôtes	ZAC des 3 rivières (remplacement de lanternes + implantation 2 candélabres)	03/09/18	25/09/18		
10	M487		Tôtes	Rue des forrières (séquence 2)	22/02/18	31/05/18	2018-259	18/06/18
10	M491		Tôtes	Rue des Haras	22/02/18	31/05/18	2018-260	18/06/18
10	M492		Tôtes	Route d'Ecrépigny	22/02/18	31/05/18	2018-261	18/06/18
10	M503		Tôtes	Route d'Ecrépigny / parking du stade (ex SAGE 8071)	14/12/17	31/05/18	2018-262	18/06/18
10	M509	Eff	Tôtes	La plaine (ZAC des 3 rivières)	31/05/18	10/08/18	2018-469	22/08/18
10	M480		Val-de-Saône	Résidence les peupliers	12/02/18	31/05/18	2018-232	11/06/18
10	M1010	Eff	Varneville-Bretteville	Rue des Seigneurs du Tô	09/04/18	31/05/18	2018-268	18/06/18
10	M1011	Eff	Varneville-Bretteville	Route des vikings	09/04/18	31/05/18	2018-269	18/06/18
10	M1001	Eff	Varneville-Bretteville	Impasse de la forge	09/04/18	31/05/18	2018-267	18/06/18
CLE 11			CLE de la région Dieppoise					
11	M361	Eff	Aubermesnil-Beaumais	Route de Paris	12/03/18	16/05/18	2018-160	05/06/18
11	M362	Eff	Aubermesnil-Beaumais	Rue des Belles Terres	12/03/18	16/05/18	2018-161	05/06/18
11	M994		Aubermesnil-Beaumais	Rue Henry IV	12/03/18	16/05/18	2018-166	05/06/18
11	M998		Aubermesnil-Beaumais	Rue des Violettes	12/03/18	16/05/18	2018-167	05/06/18
11	M334		Bailly-en-Rivière	RD n°149 - Rue des Ecoles - Rue Milmort	02/02/18	25/05/18	2018-136	04/06/18
11	M162		Bellengreville	Rue de la Libération	25/01/18	10/09/18	2018-507	19/09/18

CLE	n° Mage	lié à	commune	nom de l'opération	Date délib com-mune	Date de la convention	n° arrêté de subvention	Date de l'arrêté de subvention
11	M163		Bellengreville	Hameau de Breuilly	25/01/18	10/09/18	2018-508	19/09/18
11	M558		Douvrend	Route de la Chaussée	27/02/18	25/05/18	2018-193	07/06/18
11	M348	348	Envermeu	Rue Turoid	06/02/18	16/05/18	2018-79	29/05/18
11	M488		Envermeu	Rue des Canadiens	06/02/18	17/05/18	2018-104	31/05/18
11	M553		Grèges	Grande Rue - Partie 1/2	02/02/18	16/05/18		
11	M554		Grèges	Grande Rue - Partie 2/2	02/02/18	25/05/18	2018-142	04/06/18
11	M555		Grèges	Rue Fleurie	02/02/18	16/05/18		
11	M1041		Grèges	Rue de la Jongleuse	06/04/18	16/05/18		
11	M1040		Grèges	Rue du Traverval	06/04/18	16/05/18		
11	M557		Grèges	Rue des Champs	02/02/18	16/05/18		
11	M953		Hautot-sur-Mer	Rue du Paradis	29/03/18	22/05/18	2018-146	04/06/18
11	M954		Hautot-sur-Mer	Rue des Fontaines	29/03/18	22/05/18	2018-147	04/06/18
11	M955		Hautot-sur-Mer	Rue de Bernouville	29/03/18	22/05/18	2018-148	04/06/18
11	M956		Hautot-sur-Mer	Chemin du Tunnel et Lotissement Mauger	29/03/18	22/05/18	2018-149	04/06/18
11	M957		Hautot-sur-Mer	Impasse du Vallon et Chemin des Pouquettes	29/03/18	22/05/18	2018-150	04/06/18
11	M958		Hautot-sur-Mer	Rue Emile Bourdon	29/03/18	22/05/18	2018-151	04/06/18
11	M1024		Hautot-sur-Mer	Front de Mer, rue du Casino et parkinf du Golf	29/03/18	25/05/18	2018-213	07/06/18
11	M1270		Martin-Eglise	bourg - 14 prises guirlandes	21/06/18	28/08/18	2018-506	17/09/18
11	M476		Meulers	Départementale 1 - Armoire EP	23/02/18	16/05/18		
11	M477		Meulers	Route de Dieppe	23/02/18	16/05/18		
11	M654	Renf	Notre-Dame-d'Aliermont	Grande Rue	06/07/18	20/08/18	2018-470	22/08/18
11	M466	Ext	Offranville	Lotissement 8 Parcelles - Quartier du Collège	22/12/17	20/02/18	2018-3 2018-4	05/03/18
11	M846		Offranville	Rue Loucheur	14/03/18	16/05/18		
11	M868		Offranville	Sécurisation de l'Avenue de la Hêtraie	14/03/18	16/05/18		
11	M146		Petit-Caux	Saint Martin En Campagne - Carrefour CD 925	18/04/18	22/05/18	2018-300	27/06/18
11	M147		Petit-Caux	Saint Martin En Campagne - Lotissement Les Marguerites	18/04/18	22/05/18	2018-301	27/06/18
11	M148		Petit-Caux	Brunville - D n°113	18/04/18	22/05/18	2018-302	27/06/18
11	M149		Petit-Caux	Penly - Lotissement Le Bel Air et Le Bosquet	18/04/18	22/05/18	2018-303	27/06/18
11	M150		Petit-Caux	Greny - Place de la Mairie	18/04/18	22/05/18	2018-304	27/06/18
11	M151		Petit-Caux	Assigny - Rue des Céréaliers	05/07/18	27/08/18	2018-483	27/06/18
11	M212		Petit-Caux	Derchigny-Graincourt Rue des Pâtures et Impasse Mairie	18/04/18	22/05/18	2018-305	27/06/18
11	M213		Petit-Caux	Derchigny-Graincourt Rue Auguste Renoir	18/04/18	22/05/18	2018-306	27/06/18
11	M214		Petit-Caux	Derchigny-Graincourt Secteur Parking de la Salle des Fêtes	18/04/18	22/05/18	2018-307	27/06/18
11	M259		Petit-Caux	Gouchaupre - Parking de la salle des Fêtes	18/04/18	22/05/18	2018-308	27/06/18
11	M261		Petit-Caux	Tocqueville Sur Eu - Place Saint Sauveur	18/04/18	22/05/18	2018-309	27/06/18
11	M262		Petit-Caux	Tocqueville Sur Eu - Rue de Parfonval	18/04/18	22/05/18	2018-310	27/06/18
11	M265		Petit-Caux	Tocqueville Sur Eu - Rue Guy de Maupassant	18/04/18	22/05/18	2018-311	27/06/18
11	M402		Petit-Caux	Tourville La Chapelle - Parking Ecole	18/04/18	22/05/18	2018-312	27/06/18
11	M419		Petit-Caux	Penly - Eglise et Foyer Rural	18/04/18	22/05/18	2018-313	27/06/18
11	M529		Petit-Caux	Belleville Sur Mer - Rue du Bois Phily	18/04/18	22/05/18	2018-314	27/06/18
11	M530		Petit-Caux	Belleville Sur Mer - Rue des Forrières du Midi + Rue du Calvaire	18/04/18	22/05/18	2018-315	27/06/18
11	M531		Petit-Caux	Belleville Sur Mer - Rue du Moulin	18/04/18	22/05/18	2018-316	27/06/18
11	M532		Petit-Caux	Assigny - Rue des Ecoliers	05/07/18	27/08/18	2018-484	05/09/18
11	M567		Petit-Caux	Bracquemont - Le Clos Robin	18/04/18	22/05/18	2018-317	27/06/18
11	M568		Petit-Caux	Bracquemont - Rue du Château	18/04/18	22/05/18	2018-318	27/06/18
11	M582		Petit-Caux	Bracquemont - Rue de Belleville - Murette - Les Noyers	18/04/18	22/05/18	2018-319	27/06/18
11	M585		Petit-Caux	Bracquemont - Sente des Fleurs	18/04/18	22/05/18	2018-320	27/06/18
11	M718		Petit-Caux	Tourville La Chapelle - Rue de la Mairie	18/04/18	22/05/18	2018-321	27/06/18
11	M771		Petit-Caux	Auquemesnil - Eglise Cimetière	18/04/18	22/05/18	2018-322	27/06/18
11	M780		Petit-Caux	Guilmécourt - Place de la Mairie	18/04/18	22/05/18	2018-323	27/06/18
11	M781		Petit-Caux	Guilmécourt - Rue Saint Amand	18/04/18	22/05/18	2018-324	27/06/18
11	M782		Petit-Caux	Guilmécourt - Rue Saint Pierre	18/04/18	22/05/18	2018-325	27/06/18
11	M800		Petit-Caux	Berneval Le Grand - Rue Pasteur	18/04/18	22/05/18	2018-326	27/06/18
11	M802		Petit-Caux	Berneval Le Grand - Les Jardins de Berneval	18/04/18	22/05/18	2018-327	27/06/18

CLE	n° Mage	lié à	commune	nom de l'opération	Date délib com-mune	Date de la convention	n° arrêté de subvention	Date de l'arrêté de subvention
11	M807		Petit-Caux	Berneval Le Grand - Parking Ecole	18/04/18	22/05/18	2018-328	27/06/18
11	M1054	Eff	Petit-Caux	Saint Quentin au Bosc - lotissement 16 parcelles - les Bosquets 2	05/07/18	27/08/18 28/08/18	2018-485	05/09/18
11	M1265		Petit-Caux	Glicourt - impasse Nicaise et Clos Saint Martin	05/07/18	27/08/18	2018-486	05/09/18
11	M1266		Petit-Caux	Glicourt - rue de Mahomet	05/07/18	27/08/18	2018-487	05/09/18
11	M1267		Petit-Caux	Glicourt - chemin de Teurcamps	05/07/18	27/08/18	2018-488	05/09/18
11	M1268		Petit-Caux	Saint Martin en Campagne - prise guirlandes	05/07/18	27/08/18	2018-489	05/09/18
11	M155		Saint-Aubin-le-Cauf	Route de la Source - (partie 2)	03/04/18	04/06/18	2018-248	14/06/18
11	M156		Saint-Aubin-le-Cauf	Rue Assuerus Blondel	03/04/18	04/06/18	2018-249	14/06/18
11	M157		Saint-Aubin-le-Cauf	Place Christian Pajot	03/04/18	22/05/18	2018-159	05/06/18
11	M158	Eff	Saint-Aubin-le-Cauf	rue Marie Simon	03/04/18	18/09/18	2018-540	04/10/18
11	M159	Eff	Saint-Aubin-le-Cauf	rue Edmond Manoury	03/04/18	18/09/18	2018-541	04/10/18
11	M772	Eff	Saint-Aubin-sur-Scie	Rue de l'Etoile - Partie 1/2	22/03/18	16/05/18	2018-472	22/08/18
11	M773	Eff	Saint-Aubin-sur-Scie	Rue de l'Etoile - Partie 2/2	22/03/18	16/05/18	2018-241	12/06/18
11	M964		Saint-Aubin-sur-Scie	Rue de La Libération	22/03/18	16/05/18	2018-329	27/06/18
11	M171	Eff	Saint-Jacques-d'Aliermont	Rue de La Mairie	11/04/18	22/05/18	2018-182	07/06/18
11	M963	Eff	Saint-Nicolas-d'Aliermont	lotissement le Clos Milan 2	29/05/18	12/07/18	2018-454	08/08/18
11	M1338		Saint-Nicolas-d'Aliermont	place de la Mairie	18/09/18	21/09/18	2018-530	26/09/18
11	M524		Saint-Ouen-sous-Bailly	Rue du Bailly Bec	11/04/18	22/05/18	2018-190	07/06/18
11	M633	Renf	Saint-Vaast-d'Equieville	Rue de Foyer - Fils Nus 4x28 ² Cuivre	13/04/18	22/05/18		
11	M478		Sauchay	Rue Saint Martial / Rue de la Gare	19/02/18	01/03/18	2018-4 2018-5	06/03/18
11	M114	Eff	Sauqueville	Route des Tourelles (Hameau de Patteville)	19/02/18	16/05/18	2018-55	28/05/18
11	M115	Eff	Sauqueville	Rue de la hêtraie de Bibos	19/02/18	16/05/18	2018-56	28/05/18
CLE 12			CLE de la région de Criel - Incheville - Londinières					
12	M826		Avesnes-en-Val	hameau de Régnetuit	30/01/18	02/07/18	2018-436	03/08/18
12	M805		Criel-sur-Mer	Abords Mairie	16/07/18	03/09/18	2018-520	24/09/18
12	M806		Criel-sur-Mer	Terrain de Pétanque Mairie	16/07/18	03/09/18	2018-521	24/09/18
12	M928	Renf	Criel-sur-Mer	rue de la Mer - Mesnil Val	16/07/18	03/09/18		
12	M929	Renf	Criel-sur-Mer	route de Touffreville	16/07/18	03/09/18		
12	M1258	Eff	Criel-sur-Mer	rue de la Mer	16/07/18	03/09/18	2018-525	24/09/18
12	M935	Eff	Fresnoy-Folny	rue de Touffecal	20/09/18	05/10/18		
12	M936	Eff	Fresnoy-Folny	rue de l'Epinay	20/09/18	05/10/18		
12	M937	Eff	Fresnoy-Folny	rue de la Place	20/09/18	05/10/18		
12	M938	Eff	Fresnoy-Folny	la froide rue	20/09/18	05/10/18		
12	M1271		Incheville	terrain multisport	10/07/18	27/07/18	2018-478	31/08/18
12	M706	Eff	Le Tréport	rue des Fermes	24/05/18	10/07/18	2018-399	27/07/18
12	M797		Londinières	route de Dieppe et de Boissay	12/04/18	22/05/18	2018-119	01/06/18
12	M940	Eff	Londinières	rue de Grainville	12/04/18	22/05/18	2018-122	01/06/18
12	M1025	Eff	Ponts et Marais	Rue et Chemin de l'isle	10/04/18	02/07/18	2018-353	12/07/18
12	M941	Eff	Saint-Pierre-en-Val	rue de la Poterie (partie 1)	16/04/18	10/07/18	2018-370	18/07/18
12	M1238		Saint-Pierre-en-Val	centre bourg	09/07/18	27/07/18	2018-461	09/08/18
CLE 13			CLE de la région d'Aumale - Blangy - Neufchâtel					
13	M751		Bazinval	Parking Camping municipal rue de Saulx	27/03/18	17/05/18	2018-107	31/05/18
13	M758		Bazinval	rue de la Forêt et Grande rue	27/03/18	17/05/18	2018-109	31/05/18
13	M743		Campneuseville	rue du Moulin	13/04/18	25/05/18	2018-206	07/06/18
13	M984		Campneuseville	lotissement les Tourelles	13/04/18	25/05/18	2018-212	07/06/18
13	M575		Criquiers	rue du Calvaire	20/02/18	17/05/18	2018-194	07/06/18
13	M613		Criquiers	Route de Rouen	20/02/18	17/05/18	2 018 197,00	07/06/18
13	M664	Eff	Criquiers	rue principale (poste P0023)	28/03/18	17/05/18 02/10/18	2018-201	07/06/18
13	M923	Eff	Foucarmont	rue Desjonquières	22/02/18	17/05/18	2018-112	31/05/18
13	M1219		Foucarmont	Rue Desjonquières (lotissement)	14/06/18	09/07/18	2018-364	17/07/18
13	M924	Eff	Lucy	Route de la Houssaye + carrefour RD97	05/04/18	25/05/18		
13	M1095	Eff	Lucy	Hameau " le Moulin" RD97	03/04/18	28/08/18		
13	M734		Neufchâtel-en-Bray	route de Gaillefontaine RD1314	21/03/18	17/05/18	2018-85	30/05/18
13	M784		Neufchâtel-en-Bray	Pont -Route, Grande rue de Saint Pierre	21/03/18	17/05/18	2018-86	30/05/18
13	M785		Neufchâtel-en-Bray	Route de Foucarmont	21/03/18	17/05/18	2018-87	30/05/18
13	M809		Neufchâtel-en-Bray	Boulevard G. Eiffel	21/03/18	17/05/18	2018-88	30/05/18
13	M605		Rétonval	Route de Saint Léger	09/03/18	17/05/18	2018-218	08/06/18
13	M606		Rétonval	Route de la Verrerie	09/03/18	17/05/18	2018-219	08/06/18
13	M1239		Saint-Léger-aux-Bois	rue du Bourg	29/06/18	26/07/18	2018-453	06/08/18
13	M687		Saint-Martin-l'Hortier	Ensemble de la commune	12/03/18	17/05/18	2018-203	07/06/18
13	M898		Saint-Riquier-en-Rivière	rue Principale	02/03/18	17/05/18	2018-111	31/05/18
13	M747		Villers-sous-Foucarmont	impasse rue du Fontenil	03/04/18	25/05/18	2018-220	08/06/18
CLE 14			CLE de la région d'Argueil - Forges - Gournay					

CLE	n° Mage	lié à	commune	nom de l'opération	Date délib com-mune	Date de la convention	n° arrêté de subvention	Date de l'arrêté de subvention
14	M455		Cuy-Saint-Fiacre	Rue Roger Cressent	10/04/18	29/05/18	2018-280	20/06/18
14	M456		Cuy-Saint-Fiacre	Etablissement d'un plan de recensement du matériel d'éclairage public	10/04/18	24/05/18	2018-281	20/06/18
14	M538	Eff	Dampierre-en-Bray	Place de la Mairie	06/04/18	11/06/18	2018-339	02/07/18
14	M739	Eff	Ferrières-en-Bray	Rue de l'Eglise (côté Mairie 2ème tranche)	21/02/18	16/04/18	2018-7 2018-14	19/04/18
14	M756	Eff	Ferrières-en-Bray	Route de Beauvais (Phase 1)	21/02/18	24/05/18	2018-253	15/06/18
14	M759		Ferrières-en-Bray	Les Argillières II (route de Laudencourt)	21/02/18	24/05/18	2018-254	15/06/18
14	M394	Eff	Forges-les-Eaux	Impasse des Charmilles	13/04/18	24/05/18	2018-186	07/06/18
14	M959		Forges-les-Eaux	tranche 3	13/04/18	24/05/18	2018-210	07/06/18
14	M980		Forges-les-Eaux	Impasse des Pommiers	13/04/18	25/05/18	2018-211	07/06/18
14	M704		Gaillefontaine	Rue du Moulin	11/04/18	04/09/18	2018-515	21/09/18
14	M103		Grumesnil	Impasse du Sauvelet et Rue de la Libération	19/06/18	25/07/18	2018-425	01/08/18
14	M559	Eff	Haucourt	Rue de la Commanderie (phase 1)	30/05/18	20/09/18		
14	M560	Eff	Haucourt	Rue de la Commanderie (phase 2)	30/05/18	20/09/18		
14	M562		Haucourt	Rue de la Chapelle	30/05/18	20/09/18		
14	M145		La Feuillie	Rue du Bray	15/12/17	24/05/18	2018-255	18/06/18
14	M1260		La Ferté-Saint-Samson	chemin de l'église	15/06/18	20/09/18		
14	M48		Le Thil-Riberpré	Chemin des Fresnes	05/07/18	23/08/18	2018-479	03/09/18
14	M525		Le Thil-Riberpré	Carrefour D120 et D919	05/07/18	23/08/18	2018-480	03/09/18
14	M526		Le Thil-Riberpré	Rue des Trilages	05/07/18	23/08/18	2018-481	03/09/18
14	M1159		Le Thil-Riberpré	route de Compainville	05/07/18	23/08/18	2018-482	03/09/18
14	M775		Mesnil Mauger	Route de Beauvais	04/04/18	24/05/18	2018-207	07/06/18
14	M658		Rouvray-Catillon	Ensemble de la commune	04/07/18	01/10/18		
14	M47		Serqueux	Rue de la Voie	06/04/18	24/05/18	2018-175	07/06/18
14	M681		Saint Lucien	Rue du Bas et Mont Alix	06/04/18	07/06/18	2018-264	18/06/18
CLE 16			CLE des Portes Nord-Ouest de Rouen					
16	M489	Eff	Authieux-Ratiéville	Rue des Ecoles	26/03/18	28/09/18		
16	M494	Eff	Authieux-Ratiéville	Rue de l'Eglise	26/03/18	17/05/18	2018-334	29/06/18
16	M471		Bosc-Guérand-Saint-Adrien	Quartier Tilleuil / Forge	23/03/18	18/05/18	2018-99	31/05/18
16	M472		Bosc-Guérand-Saint-Adrien	Parking Ecole	23/03/18	18/05/18	2018-100	31/05/18
16	M473		Bosc-Guérand-Saint-Adrien	Départementale 47	23/03/18	18/05/18	2018-101	31/05/18
16	M474		Bosc-Guérand-Saint-Adrien	Passage Piéton - Départementale 47	23/03/18	18/05/18	2018-102	31/05/18
16	M82		Cailly	Lotissement Les Joncs Marins 2	19/02/18	18/05/18	2018-89	31/05/18
16	M84		Cailly	Lotissement Les Joncs Marins 1	19/02/18	18/05/18	2018-90	31/05/18
16	M768		Eslettes (DR)	DR - RD 927 aire de covoiturage	avenant 27/10/17	25/07/18	2018-462	14/08/18
16	M517		Fontaine-le-Bourg	Centre Bourg - Secteur Ouest	03/04/18	18/05/18	2018-82	30/05/18
16	M518		Fontaine-le-Bourg	Le Creux	03/04/18	18/05/18	2018-83	30/05/18
16	M519		Fontaine-le-Bourg	Parvis de l'Eglise	18/06/18	22/06/18	2018-346	04/07/18
16	M519		Fontaine-le-Bourg	terrain de boules	18/06/18	22/06/18		
16	M1253		Fontaine-le-Bourg	terrain de boules	18/06/18	21/06/18	2018-348	04/07/18
16	M395		Fresquiennes	Stade de Football - André Dufour	10/04/18	14/06/18	2018-337	02/07/18
16	M366		Frichemesnil	Hameau de Cressieuze mare	10/04/18	18/05/18	2018-183	07/06/18
16	M367		Frichemesnil	Route de Cressieuze mare	10/04/18	18/05/18	2018-184	07/06/18
16	M382		Frichemesnil	Route Départementale n°97	10/04/18	18/05/18	2018-185	07/06/18
16	M68		Grugny	Les 3 Carrefours	27/02/18	18/05/18	2018-516	24/09/18
16	M69		Grugny	Rue André Martin	27/02/18	18/05/18	2018-517	24/09/18
16	M70		Grugny	Route de Dieppe	27/02/18	18/05/18	2018-518	24/09/18
16	M71		Grugny	Route de l'Etablissement	27/02/18	18/05/18	2018-519	24/09/18
16	M515		La Houssaye-Béranger	Parking de la Salle Polyvalente	29/03/18	05/06/18	2018-263	18/06/18
16	M513		La Rue-Saint-Pierre	RN 28	26/06/18	04/07/18	2018-355	16/07/18
16	M514		La Rue-Saint-Pierre	RD 15	26/06/18	04/07/18	2018-356	16/07/18
16	M425	Eff	La Vaupalière	Rue du Haut de l'Ouille - Partie 1	07/02/18	18/05/18	2018-140	04/06/18
16	M427	Eff	La Vaupalière	Rue du Haut de l'Ouille - Partie 2	07/02/18	18/05/18	2018-141	04/06/18
16	M59		Montigny	Résidence des Blancs Hameaux	14/05/18	25/05/18	2018-129	04/06/18
16	M423		Pissy-Pôville	Salle Jean-Claude Frétygny	09/02/18	12/09/18		
16	M527		Pissy-Pôville	Chaumière - Acacias - Pommeraie	09/02/18	12/09/18		
16	M55	Eff	Quincampoix	Route de Neufchâtel - partie 1	21/02/18	27/04/18	2018-46	18/05/18
16	M56	Eff	Quincampoix	Route de Neufchâtel - partie 2	21/02/18	30/04/18	2018-47	18/05/18
16	M57	Eff	Quincampoix	Route de Neufchâtel - partie 3	21/02/18	30/04/18	2018-48	18/05/18
16	M915		Quincampoix	Le Domaine Du Cailly	12/04/18	10/09/18	2018-522	24/09/18
16	M428	Eff	Roumare	Le Petit Melmont	26/03/18	18/05/18		
16	M523		Saint-Germain-sous-Cailly	Route de La Mairie	05/04/18	18/05/18	2018-189	07/06/18
16	M62		Saint-Jean-du-Cardonnay	Place de la République	25/01/18	18/05/18	2018-244	14/06/18
16	M64		Saint-Jean-du-Cardonnay	Rue de la Mairie - partie 2	25/01/18	18/05/18	2018-245	14/06/18
16	M66		Saint-Jean-du-Cardonnay	Chemin des Champs	25/01/18	18/05/18	2018-246	14/06/18
16	M67		Saint-Jean-du-Cardonnay	Résidence du Bois Saint Jean	25/01/18	18/05/18	2018-247	14/06/18

Délibération du Comité Syndical n° 2018/10/18-08

076-257600445-20181018-2018_10_18-08-DE

Séance du 18 OCTOBRE 2018

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/10/2018

Objet : **DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL – 2018**

Nombre	de membres en exercice :	74
	de membres présents :	45
	de pouvoir(s) :	1
	de membres votants :	46
	votes pour :	46
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux-mille-dix-huit, le 18 octobre à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 10 octobre 2018, se sont réunis dans la salle des fêtes d'Anceaumeville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILÉUR, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Benoît DESCHAMPS, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Gilles LARCHER, Thierry LECARPENTIER, Hubert MAILLET, Sylvain DELTOUR, Marcel VAUTIER, David SABLIN, Laurent VASSET, André-Pierre BOURDON, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Jean-François BLOC, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSENT, Daniel COLLARD, Daniel BARBIER, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Colette BERTRAND, Hugues OGDEN, Alain DEPREAUX, Gérard JOUAN, Hubert LEPLICHER, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Patrick MARTIN, Anne PIMONT, Jean-Marie DUMOUCHEL, Rémy TERNISIEN, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY, Jérôme GRISEL, Roger LEGER, Jean-Pierre PETIT, Christian POISSANT et Yves LOISEL.

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Lionel DEHON, Guy FONTANIE, Hervé CHEDRU, Mme Isabelle RENOUF, Gilles AMAT, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Stéphane MASSE, Daniel BEUX, Mme Chantal VERHALLE, Patrick GUERARD, Mme Annick BOCANDE, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Pierre SORIN, Jacky LEVEQUE, Jean-Pierre TROLEY, Daniel ROCHE, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Gérard GROMARD, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Michel LEJEUNE et François DUPUIS.

Membres absents excusés avec pouvoir :

M. Paul LESELLIER a donné pouvoir à M. Christian POISSANT.

Secrétaire de séance :

M. Jean-Marie CROCHEMORE a été désigné secrétaire de séance.

Assistaient également à la séance :

- M. Eric NAIZET, Directeur territorial Enedis,
- M. Rémi BONNART, Délégué territorial Seine Littoral et Bray Enedis,
- M. Patrick DE WIT, Directeur Général des Services du SDE76,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur des services techniques du SDE76,
- Mme Camille LEGRAND, Directrice administrative et financière du SDE76.

Délibération du Comité Syndical n° 2018/10/18-08

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL – 2018

VU :

- le Code Général des Collectivités,
- l'instruction budgétaire et comptable M 14,
- la délibération du 30 mars 2018 adoptant le budget primitif,
- la délibération 2018/06/08-13 adoptant la DM n° 1,

CONSIDERANT :

- que depuis le vote de la décision modificative n° 1, le 8 juin 2018, des situations nouvelles ou des ajustements budgétaires nécessitent d'apporter des modifications aux montant des crédits autorisés lors du vote du budget primitif,

PROPOSITION :

Il est proposé d'accepter la décision modificative conformément aux éléments ci-joints.

Après avoir entendu l'exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical :

- **ADOpte** la décision modificative n° 2 du budget primitif principal 2018 jointe en annexe à la présente délibération

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



LE PRÉSIDENT,

Patrick CHAUVET.

76540 Code INSEE	SYNDICAT DEPART. ENERGIE DE S-M BUDGET SYNDICAT DEPART. ENERGIE	DM n°2 2018
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical
SYNDICAT DEPART. ENERGIE DE S-M/ 2018

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6042 : Achats prestations de services (autres que terrains à aménager)	0,00 €	1 300,00 €	0,00 €	0,00 €
D-605 : Achats de matériel, équipements et travaux	228 552,45 €	113 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-615221 : Entretien et réparations bâtiments publics	0,00 €	2 850,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6257 : Réceptions	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6262 : Frais de télécommunications	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-62878 : A d'autres organismes	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	228 552,45 €	130 650,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6331 : Versement de transport	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64111 : Rémunération principale (PT)	0,00 €	72 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6451 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00 €	18 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6474 : Versements aux autres oeuvres sociales	0,00 €	400,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6475 : Médecine du travail, pharmacie	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	95 900,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6811 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-777 : Quote-part des subventions d'investissement transférées au comp	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €
TOTAL 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €
D-6541 : Créances admises en non-valeur	0,00 €	2 002,45 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	2 002,45 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	228 552,45 €	229 552,45 €	0,00 €	1 000,00 €

INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (Investissement)	8 234,35 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	8 234,35 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-13912 : Régions	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-28182 : Matériel de transport	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €
TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €
D-458115 : EP INOP	6 235,45 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 458115 : EP INOP	6 235,45 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458115155 : EP 2015 CLE 5	0,00 €	6 235,45 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 458115155 : EP 2015 CLE 5	0,00 €	6 235,45 €	0,00 €	0,00 €
D-4581181613 : EXT 2016 CLE 13	0,00 €	5 145,43 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 4581181613 : EXT 2016 CLE 13	0,00 €	5 145,43 €	0,00 €	0,00 €
D-458118165 : EXT 2016 CLE 5	5 145,43 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 458118165 : EXT 2016 CLE 5	5 145,43 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458118171 : EXT 2017 CLE 1	12 740,62 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 458118171 : EXT 2017 CLE 1	12 740,62 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

(1) y compris les restes à réaliser

76540 Code INSEE	SYNDICAT DEPART. ENERGIE DE S-M BUDGET SYNDICAT DEPART. ENERGIE	DM n°2 2018
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical
SYNDICAT DEPART. ENERGIE DE S-M/ 2018

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-458118176 : EXT 2017 CLE 6	0,00 €	12 740,62 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 458118176 : EXT 2017 CLE 6	0,00 €	12 740,62 €	0,00 €	0,00 €
D-4582 : Opérations sous mandat	0,00 €	5 212,94 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 4582 : Opérations sous mandat	0,00 €	5 212,94 €	0,00 €	0,00 €
D-45824881 : REGUL SIER E	0,00 €	3 021,41 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 45824881 : REGUL SIER E	0,00 €	3 021,41 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	02 355,85 €	33 355,85 €	0,00 €	0 000,00 €
Total Général		2 000,00 €		2 000,00 €

(1) y compris les restes à réaliser

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

Présenté par le Président de séance,

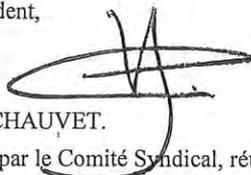
Nombre de membres en exercice : 75 74

A Anceaumeville, le 18/10/2018

Nombre de membres présents : 45

Le Président,

Nombre de suffrages exprimés : 46



Patrick CHAUVET.

VOTES : Pour : 46

Délibéré par le Comité Syndical, réuni en session le 18/10/2018

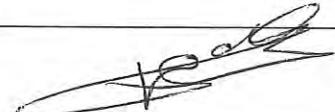
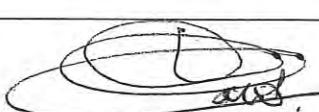
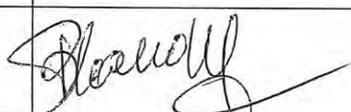
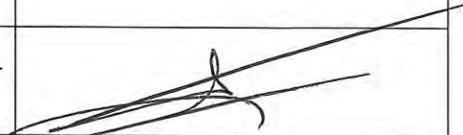
Contre : 0

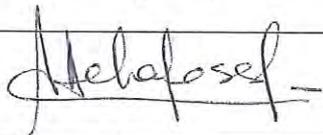
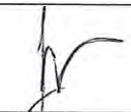
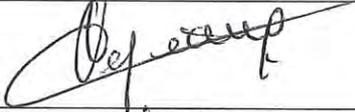
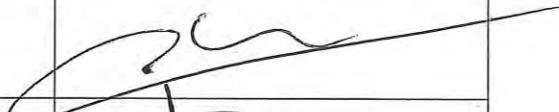
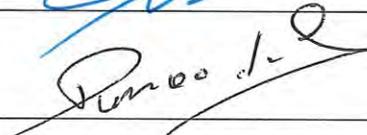
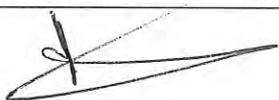
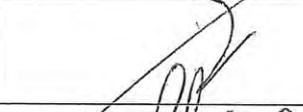
A Anceaumeville, le 18/10/2018

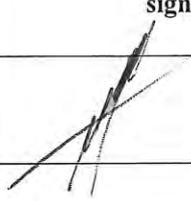
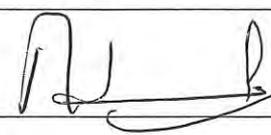
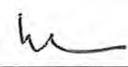
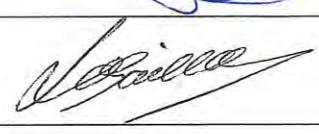
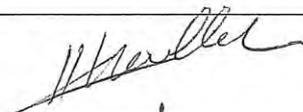
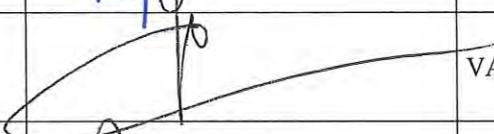
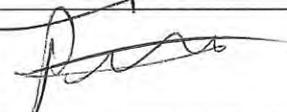
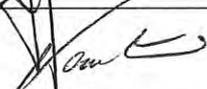
Abstention : 0

Date de convocation : 10/10/2018

Les membres du Comité Syndical,

représentant	signature	représentant	signature
AMAT Gilles		BOURDON André-Pierre	
AMEDEE Jacques (suppléant)		BUGEON Jean	
BARBIER Daniel		CHAUVET Patrick	
BECQUET Jean-Claude		CHEDRU Hervé	
BELLENGER Francis		COLIN Gérard	
BERTRAND Colette		COLLARD Daniel	
BEUX Daniel		COUET Evelyne (suppléante)	
BLEAUDY Carmen		COULOMBEL Joël (suppléant)	
BLOC Jean-François		COUTURIER Jean-Luc (suppléant)	
BOCANDE Annick		CROCHEMORE Jean-Marie	
BONNEVILLE Jean-Pierre		DEHON Lionel	

représentant	signature	représentant	signature
DELAFOSSÉ Anne-Marie		HATTENVILLE Stéphane	
DELTOUR Sylvain		JOFFROY Daniel	
DEPREAUX Alain		JOUAN Gérard	
DELILLE Michel		LABARD Jean-Claude (suppléant)	
DESCHAMPS Benoit		LARCHER Gilles	
DUMOUCHEL Jean-Marie		LECARPENTIER Thierry	
DUPUIS François		LECOURT Pascal (suppléant)	
FAUQUET Christian		LEFEBVRE Claude	
FLEURBAEY Georges		LEFEVRE Daniel	
FONTANIE Guy		LEGER Roger	
FORTIN Jacques		LEJEUNE Michel	
GAINVILLE Norbert		LEPILEUR Hervé	
GRANCHER Christian		LEPLICHER Hubert	
GRESSENT Daniel		LESELLIER Paul	
GRISEL Jérôme		LESUEUR Gérard	
GROMARD Gérard		LETARD Alain	
GUERARD Patrick		LETHUILLIER Cyriaque (suppléant)	

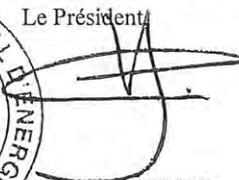
représentant	signature	représentant	signature
LEVEQUE Jacky		POISSANT Christian	
LOISEL Michel		RENOUF Isabelle	
LOISEL Yves		ROCHE Daniel	
LUC Jean-Louis (suppléant)		SABLIN David	
LUCOT-AVRIL Virginie		SAILLARD Lionel	
MAILLET Hubert		SORIN Pierre	
MARTIN Patrick		TERNISIEN Rémy	
MASSE Stéphane		TROLEY Jean-Pierre	
MAYETTE Jean-Claude (suppléant)		VAN HULLE Daniel	
MENIVAL Michel		VANDENBULCKE Xavier	
OGDEN Hugues		VASSE Sylvain	
PESQUET Yvon		VASSET Laurent	
PETIT Jean-Pierre		VAUTIER Marcel	
PIMONT Annie		VERHALLE Chantal	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A Anceaumeville, le 18/10/2018

Le Président,




Patrick CHAUVET.

Délibération du Comité Syndical n° 2018/10/18-09

076-257600445-20181018-2018_10_18-09-DE

Séance du 18 OCTOBRE 2018

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/10/2018

Objet : **DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET GENIE CIVIL – 2018**

Nombre	de membres en exercice :	74
	de membres présents :	44
	de pouvoir(s) :	1
	de membres votants :	45
	votes pour :	45
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux-mille-dix-huit, le 18 octobre à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 10 octobre 2018, se sont réunis dans la salle des fêtes d'Anceaumeville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILÉUR, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Benoît DESCHAMPS, Yvon PESQUET, Gilles LARCHER, Thierry LECARPENTIER, Hubert MAILLET, Sylvain DELTOUR, Marcel VAUTIER, David SABLIN, Laurent VASSET, André-Pierre BOURDON, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Jean-François BLOC, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSENT, Daniel COLLARD, Daniel BARBIER, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Colette BERTRAND, Hugues OGDEN, Alain DEPREAUX, Gérard JOUAN, Hubert LEPLICHER, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Patrick MARTIN, Anne PIMONT, Jean-Marie DUMOUCHEL, Rémy TERNISIEN, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY, Jérôme GRISEL, Roger LEGER, Jean-Pierre PETIT, Christian POISSANT et Yves LOISEL.

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Lionel DEHON, Guy FONTANIE, Hervé CHEDRU, Mme Carmen BLEAUDY, Mme Isabelle RENOUF, Gilles AMAT, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Stéphane MASSE, Daniel BEUX, Mme Chantal VERHALLE, Patrick GUERARD, Mme Annick BOCANDE, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Pierre SORIN, Jacky LEVEQUE, Jean-Pierre TROLEY, Daniel ROCHE, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Gérard GROMARD, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Michel LEJEUNE et François DUPUIS.

Membres absents excusés avec pouvoir :

M. Paul LESELLIER a donné pouvoir à M. Christian POISSANT.

Secrétaire de séance :

M. Jean-Marie CROCHEMORE a été désigné secrétaire de séance.

Assistaient également à la séance :

- M. Eric NAIZET, Directeur territorial Enedis,
- M. Rémi BONNART, Délégué territorial Seine Littoral et Bray Enedis,
- M. Patrick DE WIT, Directeur Général des Services du SDE76,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur des services techniques du SDE76,
- Mme Camille LEGRAND, Directrice administrative et financière du SDE76.

Délibération du Comité Syndical n° 2018/10/18-09

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET GENIE CIVIL – 2018

VU :

- le Code Général des Collectivités,
- l'instruction budgétaire et comptable M 14,
- la délibération du 30 mars 2018 adoptant le budget primitif,
- la délibération 2018/06/08-14 adoptant la DM n° 2,

CONSIDERANT :

- que depuis le vote de la décision modificative n° I, le 8 juin 2018, des situations nouvelles ou des ajustements budgétaires nécessitent d'apporter des modifications aux montant des crédits autorisés lors du vote du budget primitif,

PROPOSITION :

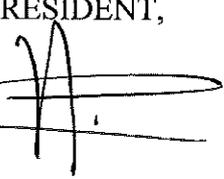
Il est proposé d'accepter la décision modificative conformément aux éléments ci-joints.

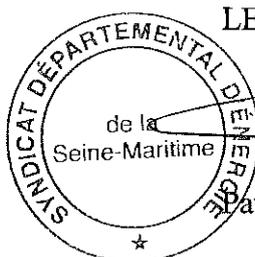
Après avoir entendu l'exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical :

- **ADOpte** la décision modificative n° 2 du budget primitif génie civil 2018 jointe en annexe à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRÉSIDENT,

Patrick CHAUVET.



The stamp is circular with the text 'SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE de la Seine-Maritime' around the perimeter and a small star at the bottom.

76540 Code INSEE	SYNDICAT DEPART. ENERGIE DE S-M SDE GENIE CIVIL TELECOMMUNICATIONS	DM n°2 2018
---------------------	---	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical
BP SDE GENIE CIVIL TELECOMMUNICATIONS 2018

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-139148 : Autres communes	0,00 €	142 658,00 €	0,00 €	0,00 €
D-13938 : Autres	142 658,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	142 658,00 €	142 658,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	142 658,00 €	142 658,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

(1) y compris les restes à réaliser

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D2

Présenté par le Président de séance,

A Anceaumeville, le 18/10/2018

Le Président,



Patrick CHAUVET.

Délibéré par le Comité Syndical, réuni en session le 18/10/2018

A Anceaumeville, le 18/10/2018

Nombre de membres en exercice : 75 74

Nombre de membres présents : 44

Nombre de suffrages exprimés : 45

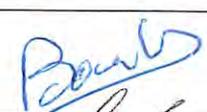
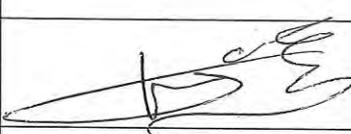
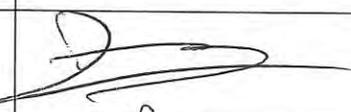
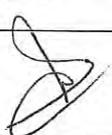
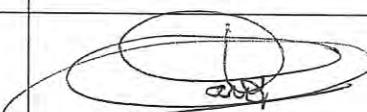
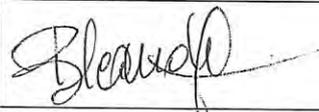
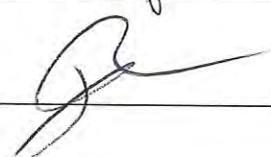
VOTES : Pour : 45

Contre : 0

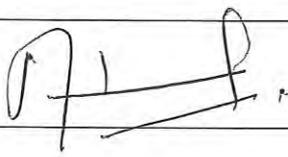
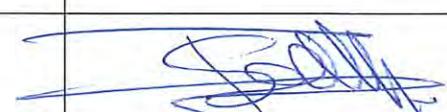
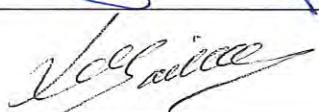
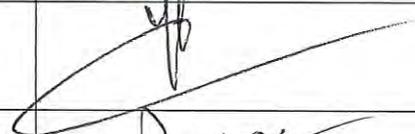
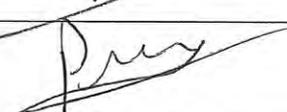
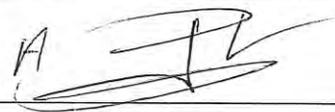
Abstention : 0

Date de convocation : 10/10/2018

Les membres du Comité Syndical,

représentant	signature	représentant	signature
AMAT Gilles		BOURDON André-Pierre	
AMEDEE Jacques (suppléant)		BUGEON Jean	
BARBIER Daniel		CHAUVET Patrick	
BECQUET Jean-Claude		CHEDRU Hervé	
BELLENGER Francis		COLIN Gérard	
BERTRAND Colette		COLLARD Daniel	
BEUX Daniel		COUET Evelyne (suppléante)	
BLEAUDY Carmen		COULOMBEL Joël (suppléant)	
BLOC Jean-François		COUTURIER Jean-Luc (suppléant)	
BOCANDE Annick		CROCHEMORE Jean-Marie	
BONNEVILLE Jean-Pierre		DEHON Lionel	

représentant	signature	représentant	signature
DELAFOSSÉ Anne-Marie		HATTENVILLE Stéphane	
DELTOUR Sylvain		JOFFROY Daniel	
DEPREAUX Alain		JOUAN Gérard	
DELILLE Michel		LABARD Jean-Claude (suppléant)	
DESCHAMPS Benoit		LARCHER Gilles	
DUMOUCHEL Jean-Marie		LECARPENTIER Thierry	
DUPUIS François		LECOURT Pascal (suppléant)	
FAUQUET Christian		LEFEBVRE Claude	
FLEURBAEY Georges		LEFEVRE Daniel	
FONTANIE Guy		LEGER Roger	
FORTIN Jacques		LEJEUNE Michel	
GAINVILLE Norbert		LEPILEUR Hervé	
GRANCHER Christian		LEPLICHER Hubert	
GRESSENT Daniel		LESELLIER Paul	
GRISEL Jérôme		LESUEUR Gérard	
GROMARD Gérard		LETARD Alain	
GUERARD Patrick		LETHUILLIER Cyriaque (suppléant)	

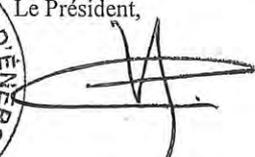
représentant	signature	représentant	signature
LEVEQUE Jacky		POISSANT Christian	
LOISEL Michel		RENOUF Isabelle	
LOISEL Yves		ROCHE Daniel	
LUC Jean-Louis (suppléant)		SABLIN David	
LUCOT-AVRIL Virginie		SAILLARD Lionel	
MAILLET Hubert		SORIN Pierre	
MARTIN Patrick		TERNISIEN Rémy	
MASSE Stéphane		TROLEY Jean-Pierre	
MAYETTE Jean- Claude (suppléant)		VAN HULLE Daniel	
MENIVAL Michel		VANDENBULCKE Xavier	
OGDEN Hugues		VASSE Sylvain	
PESQUET Yvon		VASSET Laurent	
PETIT Jean-Pierre		VAUTIER Marcel	
PIMONT Annie		VERHALLE Chantal	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le



A Anceaumeville, le 18/10/2018

Le Président,


Patrick CHAUVET.

Délibération du Comité Syndical n° 2018/10/18-10

076-257600445-20181018-2018_10_18-10-DE

Séance du 18 OCTOBRE 2018

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/10/2018

Objet : **AUTORISATION D'UTILISATION DU QUART DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT SUR LE BUDGET PRINCIPAL 2019**

Nombre	de membres en exercice :	74
	de membres présents :	44
	de pouvoir(s) :	1
	de membres votants :	45
	votes pour :	45
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux-mille-dix-huit, le 18 octobre à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 10 octobre 2018, se sont réunis dans la salle des fêtes d'Anceaumeville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILÉUR, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Benoît DESCHAMPS, Yvon PESQUET, Gilles LARCHER, Thierry LECARPENTIER, Hubert MAILLET, Sylvain DELTOUR, Marcel VAUTIER, David SABLIN, Laurent VASSET, André-Pierre BOURDON, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Jean-François BLOC, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSENT, Daniel COLLARD, Daniel BARBIER, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Colette BERTRAND, Hugues OGDEN, Alain DEPREAUX, Gérard JOUAN, Hubert LEPLICHER, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Patrick MARTIN, Anne PIMONT, Jean-Marie DUMOUCHEL, Rémy TERNISIEN, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY, Jérôme GRISEL, Roger LEGER, Jean-Pierre PETIT, Christian POISSANT et Yves LOISEL.

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Lionel DEHON, Guy FONTANIE, Hervé CHEDRU, Mme Carmen BLEAUDY, Mme Isabelle RENOUF, Gilles AMAT, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Stéphane MASSE, Daniel BEUX, Mme Chantal VERHALLE, Patrick GUERARD, Mme Annick BOCANDE, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Pierre SORIN, Jacky LEVEQUE, Jean-Pierre TROLEY, Daniel ROCHE, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Gérard GROMARD, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Michel LEJEUNE et François DUPUIS.

Membres absents excusés avec pouvoir :

M. Paul LESELLIER a donné pouvoir à M. Christian POISSANT.

Secrétaire de séance :

M. Jean-Marie CROCHEMORE a été désigné secrétaire de séance.

Assistaient également à la séance :

- M. Eric NAIZET, Directeur territorial Enedis,
- M. Rémi BONNART, Délégué territorial Seine Littoral et Bray Enedis,
- M. Patrick DE WIT, Directeur Général des Services du SDE76,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur des services techniques du SDE76,
- Mme Camille LEGRAND, Directrice administrative et financière du SDE76.

Délibération du Comité Syndical n° 2018/10/18-10

OBJET : AUTORISATION D'UTILISATION DU QUART DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT SUR LE BUDGET PRINCIPAL 2019

VU :

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- l'instruction budgétaire et comptable M14,
- le Budget Primitif 2018 adopté le 30 mars 2018,
- la Décision Modificative n° 1 adoptée le 8 juin 2018,
- la Décision Modificative n° 2 adoptée le 18 octobre 2018,

CONSIDERANT :

- Que le SDE76 ne reportera pas de crédit en reste à réaliser pour lesquels aucun engagement juridique n'a été pris (conventions signées, arrêtés de subvention pris, commandes de travaux émises).
- Que l'ensemble des comptes de tiers, 4581-Face, sera porté en reste à réaliser lorsque l'engagement est pluriannuel.
- Qu'il convient néanmoins de pouvoir engager de nouvelles dépenses jusqu'au vote du budget primitif 2019 pour assurer le paiement des commandes en cours.

PROPOSITION :

Le Président propose d'autoriser l'exécutif, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2019, à engager, liquider et mandater, d'une part, les dépenses de la section de fonctionnement jusqu'à 100 % des crédits inscrits au budget 2018, DM1, DM2 2018 du SDE76 et, d'autre part, les dépenses de la section d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2018, DM1, DM2 2018 du SDE76, à l'exclusion des crédits afférents au remboursement de la dette.

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **AUTORISE** l'exécutif jusqu'à l'adoption du budget primitif 2019, à engager, liquider et mandater les dépenses de la section d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2018, à l'exclusion des crédits afférents au remboursement de la dette et précise que toutes les dépenses engagées avant le vote du budget dans les conditions ainsi définies donnent lieu à l'ouverture rétroactive de crédits au BP 2019 suivant le tableau annexé à la présente délibération,
- **PRECISE** que tous les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2018 lors de son adoption.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



LE PRÉSIDENT,

A handwritten signature in black ink, appearing to be "P. Chauvet", written over the stamp and the text "LE PRÉSIDENT,".

Patrick CHAUVET.

Année 2019 - Limite du quart des crédits inscrits au budget 2018

compte	libellé	BP+DM1+DM2	quart
20	dépenses imprévues	1 233 225,41 €	308 306,35 €
275	dépôt et cautionnement	35 000,00 €	8 750,00 €
2762	remboursement trop perçu de TVA(réel)	30 000,00 €	7 500,00 €
13248	remboursement aux communes TP participations	25 000,00 €	6 250,00 €
13258	remboursement aux EPCI trop perçu participations	100 000,00 €	25 000,00 €
1328	remboursement trop perçu autres	50 000,00 €	12 500,00 €
238	avances forfaitaires (réel)	1 000 000,00 €	250 000,00 €
2181	aménagement divers	5 000,00 €	1 250,00 €
2188-11	autres immobilisations	5 000,00 €	1 250,00 €
2158-11	outillage	10 000,00 €	2 500,00 €
2182-11	acquisition véhicule	160 000,00 €	40 000,00 €
2183-11	acquisition matériel informatique	40 000,00 €	10 000,00 €
2184-11	acquisition mobilier	56 739,15 €	14 184,79 €
21568-11	outillage d'incendie	5 000,00 €	1 250,00 €
2051-11	logiciel informatique	484 618,00 €	121 154,50 €
2041583	dotation	10 150 000,00 €	2 537 500,00 €
2041632	dotation au budget GC	1 127 568,17 €	281 892,04 €
2033-11	frais d'insertion	10 000,00 €	2 500,00 €
2031-11	frais d'étude	831 664,18 €	207 916,05 €
2315	travaux réseaux programmés	45 198 123,19 €	11 299 530,80 €
2315	travaux réseaux inopinés	3 658 420,94 €	914 605,24 €
2315	travaux IRVE	240 000,00 €	60 000,00 €
4581	travaux programmé tiers	30 999 339,91 €	7 749 834,98 €
4581	travaux inopinés tiers	60 000,00 €	15 000,00 €
TOTAUX		95 514 698,95 €	23 878 674,74 €

Délibération du Comité Syndical n° 2018/10/18-11

076-257600445-20181018-2018_10_18-11-DE

Séance du 18 OCTOBRE 2018

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/10/2018

**Objet : AUTORISATION D'UTILISATION DU QUART DES CRÉDITS
D'INVESTISSEMENT SUR LE BUDGET ANNEXE GÉNIE CIVIL 2019**

Nombre	de membres en exercice :	74
	de membres présents :	44
	de pouvoir(s) :	1
	de membres votants :	45
	votes pour :	45
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux-mille-dix-huit, le 18 octobre à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 10 octobre 2018, se sont réunis dans la salle des fêtes d'Anceaumeville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILEUR, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Benoît DESCHAMPS, Yvon PESQUET, Gilles LARCHER, Thierry LECARPENTIER, Hubert MAILLET, Sylvain DELTOUR, Marcel VAUTIER, David SABLIN, Laurent VASSET, André-Pierre BOURDON, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Jean-François BLOC, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSENT, Daniel COLLARD, Daniel BARBIER, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Colette BERTRAND, Hugues OGDEN, Alain DEPREAUX, Gérard JOUAN, Hubert LEPLICHER, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Patrick MARTIN, Anne PIMONT, Jean-Marie DUMOUCHEL, Rémy TERNISIEN, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY, Jérôme GRISEL, Roger LEGER, Jean-Pierre PETIT, Christian POISSANT et Yves LOISEL.

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Lionel DEHON, Guy FONTANIE, Hervé CHEDRU, Mme Carmen BLEAUDY, Mme Isabelle RENOUF, Gilles AMAT, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Stéphane MASSE, Daniel BEUX, Mme Chantal VERHALLE, Patrick GUERARD, Mme Annick BOCANDE, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Pierre SORIN, Jacky LEVEQUE, Jean-Pierre TROLEY, Daniel ROCHE, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Gérard GROMARD, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Michel LEJEUNE et François DUPUIS.

Membres absents excusés avec pouvoir :

M. Paul LESELLIER a donné pouvoir à M. Christian POISSANT.

Secrétaire de séance :

M. Jean-Marie CROCHEMORE a été désigné secrétaire de séance.

Assistaient également à la séance :

- M. Eric NAIZET, Directeur territorial Enedis,
- M. Rémi BONNART, Délégué territorial Seine Littoral et Bray Enedis,
- M. Patrick DE WIT, Directeur Général des Services du SDE76,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur des services techniques du SDE76,
- Mme Camille LEGRAND, Directrice administrative et financière du SDE76.

Délibération du Comité Syndical n° 2018/10/18-11

OBJET : AUTORISATION D'UTILISATION DU QUART DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT SUR LE BUDGET ANNEXE GÉNIE CIVIL 2019

VU :

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- l'instruction budgétaire et comptable M14,
- le Budget 2018 adopté le 30 mars 2018,
- la Décision Modificative n° 1 adoptée le 8 juin 2018,

CONSIDERANT :

- que le SDE76 ne reportera pas de crédit en reste à réaliser pour lesquels aucun engagement juridique n'a été pris (conventions signées, arrêtés de subvention pris, commandes de travaux émises),
- qu'il convient néanmoins de pouvoir engager de nouvelles dépenses jusqu'au vote du budget primitif 2019 pour assurer le paiement des commandes en cours.

PROPOSITION :

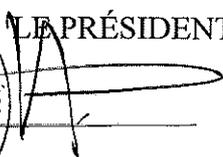
Le Président propose d'autoriser l'exécutif, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2019, à engager, liquider et mandater, d'une part, les dépenses de la section de fonctionnement jusqu'à 100 % des crédits inscrits au budget 2018, DM1 2018 du SDE76 et, d'autre part, les dépenses de la section d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2018, DM1 2018 du SDE76.

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **AUTORISE** l'exécutif jusqu'à l'adoption du budget primitif 2019, à engager, liquider et mandater les dépenses de la section d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2018, à l'exclusion des crédits afférents au remboursement de la dette et précise que toutes les dépenses engagées avant le vote du budget dans les conditions ainsi définies donnent lieu à l'ouverture rétroactive de crédits au BP 2019 suivant le tableau annexé à la présente délibération,
- **PRECISE** que tous les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2019 lors de son adoption.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRÉSIDENT,

Patrick CHAUVET.



The stamp is circular with the text 'SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE' around the top and 'de la Seine-Maritime' in the center. A small star is at the bottom.

Année 2019 - Limite du quart des crédits inscrits au budget 2018

compte	libellé	BP+DM1+DM2	quart
2315	travaux génie civil	3 815 264,28 €	953 816,07 €
TOTAUX		3 815 264,28 €	953 816,07 €

Délibération du Comité Syndical n° 2018/10/18-12

076-257600445-20181018-2018_10_18-12-DE

Séance du 18 OCTOBRE 2018

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/10/2018

**Objet : AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE MODIFIER LE
TABLEAU DES EMPLOIS DU SDE76**

Nombre	de membres en exercice :	74
	de membres présents :	44
	de pouvoir(s) :	1
	de membres votants :	45
	votes pour :	45
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux-mille-dix-huit, le 18 octobre à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 10 octobre 2018, se sont réunis dans la salle des fêtes d'Anceaumeville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILEUR, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Benoît DESCHAMPS, Yvon PESQUET, Gilles LARCHER, Thierry LECARPENTIER, Hubert MAILLET, Sylvain DELTOUR, Marcel VAUTIER, David SABLIN, Laurent VASSET, André-Pierre BOURDON, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Jean-François BLOC, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSANT, Daniel COLLARD, Daniel BARBIER, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Colette BERTRAND, Hugues OGDEN, Alain DEPREAUX, Gérard JOUAN, Hubert LEPLICHER, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Patrick MARTIN, Anne PIMONT, Jean-Marie DUMOUCHEL, Rémy TERNISIEN, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY, Jérôme GRISEL, Roger LEGER, Jean-Pierre PETIT, Christian POISSANT et Yves LOISEL.

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Lionel DEHON, Guy FONTANIE, Hervé CHEDRU, Mme Carmen BLEAUDY, Mme Isabelle RENOUF, Gilles AMAT, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Stéphane MASSE, Daniel BEUX, Mme Chantal VERHALLE, Patrick GUERARD, Mme Annick BOCANDE, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Pierre SORIN, Jacky LEVEQUE, Jean-Pierre TROLEY, Daniel ROCHE, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Gérard GROMARD, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Michel LEJEUNE et François DUPUIS.

Membres absents excusés avec pouvoir :

M. Paul LESELLIER a donné pouvoir à M. Christian POISSANT.

Secrétaire de séance :

M. Jean-Marie CROCHEMORE a été désigné secrétaire de séance.

Assistaient également à la séance :

- M. Eric NAIZET, Directeur territorial Enedis,
- M. Rémi BONNART, Délégué territorial Seine Littoral et Bray Enedis,
- M. Patrick DE WIT, Directeur Général des Services du SDE76,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur des services techniques du SDE76,
- Mme Camille LEGRAND, Directrice administrative et financière du SDE76.

Délibération du Comité Syndical n° 2018/10/18-12

OBJET : AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE MODIFIER LE TABLEAU DES EMPLOIS DU SDE76

VU :

- la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,
- la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,
- la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, notamment l'article 41,
- la délibération du comité syndical n°2018/02/16-04 du 16 février 2018 portant autorisation donnée au président de modifier le tableau des emplois du SDE76,
- la délibération du comité syndical n°2018/03/30-18 du 30 mars 2018 portant autorisation donnée au président de modifier le tableau des emplois du SDE76,

CONSIDÉRANT :

- Que l'emploi d'ingénieur principal, occupé depuis plus de 6 ans par un agent contractuel nécessite de prévoir la transformation de ce poste en autorisant le recrutement en contrat à durée indéterminée,
- Que l'emploi d'adjoint administratif territorial au sein du service ressources humaines, créé par la délibération n°2018/03/30-18 du 30 mars 2018 a été pourvu,
- Que l'emploi d'adjoint administratif territorial au sein du service technique, créé par la délibération n°2018/02/16-04 du 16 février 2018 a été pourvu,
- Que l'emploi de technicien principal de 2^{ème} classe, vacant suite à la démission d'un agent, doit être ouvert à tous les grades du cadre d'emploi des techniciens territoriaux et des rédacteurs territoriaux,

PROPOSITION :

- Le Président propose de modifier le tableau des emplois des effectifs de la manière suivante à compter du 18 octobre 2018 :

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectif	Durée hebdomadaire de service
EMPLOIS PERMANENTS			
DGS	A	1	35 heures
Ingénieur principal	A	2	35 heures
Ingénieur	A	2	35 heures
Attaché	A	1	35 heures
Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	5	35 heures
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	4	35 heures
Technicien	B	2	35 heures
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	2	35 heures
Rédacteur	B	1	35 heures
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1	35 heures
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	6	35 heures
Adjoint administratif territorial	C	5	35 heures
TOTAL EMPLOIS PERMANENTS	A	6	35 heures
	B	14	35 heures
	C	12	35 heures
EMPLOIS PERMANENTS VACANTS			
Technicien territorial, Technicien principal de 2 ^{ème} classe, Technicien principal de 1 ^{ère} classe, Rédacteur territorial, Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe, Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe.	B	1	35 heures
TOTAL EMPLOIS PERMANENTS VACANTS	A	0	35 heures
	B	1	35 heures
	C	0	35 heures

Soit 32 agents permanents en poste.

- Le Président propose de recourir au contrat à durée indéterminée sur le poste d'ingénieur principal.

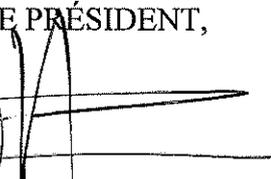
Oùï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **ADOPTÉ** la modification du tableau des emplois du SDE76 ainsi proposée.
- **AUTORISE** le recours au contrat à durée indéterminée sur le poste d'Ingénieur Principal.

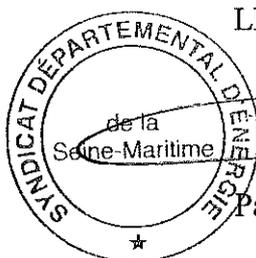
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRÉSIDENT,



Patrick CHAUVET.





Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime
240 rue Augustin Fresnel – CS 20931
76237 ISNEAUVILLE cedex
Tél. 02.32.08.04.04 - Fax 02.32.08.05.00
Siège : Hôtel du Département
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Délibération du Comité Syndical n° 2018/10/18-13

076-257600445-20181018-2018_10_18-13-DE

Séance du 18 OCTOBRE 2018

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/10/2018

Objet : **CONTRIBUTIONS, AIDES FINANCIÈRES, BARÈMES DE RACCORDEMENT, TARIFS D'ADHÉSION ET PARTICIPATIONS FINANCIÈRES POUR 2019**

Nombre	de membres en exercice :	74
	de membres présents :	44
	de pouvoir(s) :	1
	de membres votants :	45
	votes pour :	45
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux-mille-dix-huit, le 18 octobre à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 10 octobre 2018, se sont réunis dans la salle des fêtes d'Anceaumeville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILEUR, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Benoît DESCHAMPS, Yvon PESQUET, Gilles LARCHER, Thierry LECARPENTIER, Hubert MAILLET, Sylvain DELTOUR, Marcel VAUTIER, David SABLIN, Laurent VASSET, André-Pierre BOURDON, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Jean-François BLOC, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSENT, Daniel COLLARD, Daniel BARBIER, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Colette BERTRAND, Hugues OGDEN, Alain DEPREAUX, Gérard JOUAN, Hubert LEPLICHER, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Patrick MARTIN, Anne PIMONT, Jean-Marie DUMOUCHEL, Rémy TERNISIEN, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY, Jérôme GRISEL, Roger LEGER, Jean-Pierre PETIT, Christian POISSANT et Yves LOISEL.

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Lionel DEHON, Guy FONTANIE, Hervé CHEDRU, Mme Carmen BLEAUDY, Mme Isabelle RENOUF, Gilles AMAT, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Stéphane MASSE, Daniel BEUX, Mme Chantal VERHALLE, Patrick GUERARD, Mme Annick BOCANDE, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Pierre SORIN, Jacky LEVEQUE, Jean-Pierre TROLEY, Daniel ROCHE, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Gérard GROMARD, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Michel LEJEUNE et François DUPUIS.

Membres absents excusés avec pouvoir :

M. Paul LESELLIER a donné pouvoir à M. Christian POISSANT.

Secrétaire de séance :

M. Jean-Marie CROCHEMORE a été désigné secrétaire de séance.

Assistaient également à la séance :

- M. Eric NAIZET, Directeur territorial Enedis,
- M. Rémi BONNART, Délégué territorial Seine Littoral et Bray Enedis,
- M. Patrick DE WIT, Directeur Général des Services du SDE76,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur des services techniques du SDE76,
- Mme Camille LEGRAND, Directrice administrative et financière du SDE76.

Délibération du Comité Syndical n° 2018/10/18-13

OBJET : CONTRIBUTIONS, AIDES FINANCIÈRES, BARÈMES DE RACCORDEMENT, TARIFS D'ADHÉSION ET PARTICIPATIONS FINANCIÈRES POUR 2019

Monsieur le Président indique qu'il convient de préciser :

- les contributions et les aides financières du SDE76 dans les travaux programmés pour l'année 2019, afin que nos services techniques puissent adresser les plans de financement des travaux 2019 dès l'automne 2018,
- le barème des raccordements au réseau électrique pour 2019, afin que les services techniques puissent instruire les dossiers correspondants,
- le barème des études en gaz,
- le tarif d'adhésion à la maintenance en éclairage public,
- le tarif public de génie civil pour la desserte en adduction téléphonique de nos fourreaux de télécommunication,
- le tarif d'usage des bornes de recharge électrique,
- le tarif du service de conseil en énergie,
- le régime d'aide pour le photovoltaïque,
- la participation financière demandée pour adhérer au groupement d'achat énergie.

Le Président propose de reconduire à l'identique les taux et barèmes 2018 pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical :

- **PRECISE** que les pourcentages de prise en charge du SDE76 en 2019 seront les suivants pour les travaux programmés :

	Adhérent pour lequel le SDE76 collecte la TCCFE			Adhérent sous régime électrique urbain conservant la TCCFE
	Réseaux électriques	Câbles E.P.	F.T.	Tous réseaux
Renforcement	100 %	100 %	30 %	20 %
Extension éligible	95 %	95 %	30 % hors terrassement	20 %
Bornes marché, camping-car, foraine	95 %	-	-	20 %
Effacement réseaux	75 %	75 %	30 %	20 %
Effacement fils nus en vue de leur éradication	100 %	100 %	30 %	30 %

	Adhérent pour lequel le SDE76 collecte la TCCFE	Adhérent sous régime électrique urbain conservant la TCCFE
Eclairage public (matériel ou travaux indépendants), solaire	65 %	20 %
MDE	80 %	20 %
	Adhérent pour lequel le SDE76 collecte la TCCFE	Adhérent sous régime électrique urbain conservant la TCCFE
Travaux télécom isolé et « hors protocole » Orange	0 %	0 %
Etat des lieux préalable à la maintenance EP (plan et inventaire)	80 %	80 %

- **PRECISE** pour 2019 les plafonds de dépenses du SDE76 en éclairage public :

	Plafonds de dépenses subventionnables		Plafonds de dépenses subventionnables : - en site classé ou inscrit - à l'intérieur du périmètre d'un monument classé
Mât solaire isolé	6 000 €		6 000 €
Foyer lumineux équipé, y compris crosse, boîtier fusible, PV peinture.	900 €		1 200 €
Candélabre + foyer lumineux équipé, y compris crosse, boîtier fusible, PV peinture, ballast ferromagnétique	8 mètres	1 800 €	2 600 €
	9 mètres	1 900 €	
	10 mètres	2 000 €	
	11 mètres	2 100 €	
	12 mètres	2 200 €	

- **PRECISE** pour 2019 les participations du SDE76 en gaz :

	Plafond	Taux
Etude APS ou APD du raccordement d'un bâtiment communal au réseau de distribution publique de gaz (détermination de la puissance de la chaudière à installer, bilan économique, choix technique)	5 000 €	50 %
Dossier de consultation des entreprises (DCE), mission de maîtrise d'œuvre, mise au point du marché, suivi de chantier, réception, DGD	10 000 €	50 %
Etude préliminaire de faisabilité du raccordement d'une unité de production de biogaz sur le réseau de distribution publique du gaz	3 000 €	40 %
Etude détaillée du projet d'injection de biogaz produit par un projet sur le réseau de distribution publique du gaz	11 000 €	40 %
Contribution au réseau de 1 ^{er} établissement et au raccordement d'unité de production de biogaz	60 000 €	A étudier selon le résultat de l'Ad'O

- **PRECISE** pour 2019 le tarif d'adhésion à la maintenance en éclairage public :

Commune < 5 000 hab	1€/foyer et armoire entretenus et par an. 1€/élément de signalisation lumineuse.
CCCA et communes ≥ 5 000 hab	0,50€/ foyer et armoire entretenus et par an

L'adhérent à la maintenance règle par ailleurs 100 % des dépenses engagées par le SDE76.

Accès au logiciel de maintenance Cart'SDE : gratuit.

- **PRECISE** pour 2019 le tarif public de génie civil de desserte en adduction téléphonique sur les fourreaux de télécommunication propriété du SDE76 :

matériel, main d'œuvre, déplacement	prix HT	prix TTC
étude	321,00	385,20
<i>en fonction du mètre linéaire de Génie Civil</i>		
adduction téléphonique sous trottoir (1) premier mètre indivisible	414,33	497,20
adduction téléphonique sous trottoir par mètre indivisible supplémentaire (jusqu'à 9 mètres supplémentaires)	160,25	192,30
adduction téléphonique sous chaussée premier mètre indivisible	465,94	559,13
adduction téléphonique sous chaussée par mètre indivisible supplémentaire (jusqu'à 9 mètres supplémentaires)	207,89	249,47
adduction téléphonique souterraine premier mètre supplémentaire supérieur à 10 mètres	sur mesure	
réfection de surface par mètre linéaire	selon BPU du SDE76 en vigueur	

- **PRECISE** pour 2019 le tarif d'usage des bornes de recharge pour véhicules électriques du SDE76 :
 - o Carte SODETREL – SDE76 : 10 euros TTC,
 - o Autre carte utilisée sur nos IRVE : pas de frais d'accès de la part du SDE76,
 - o Recharge :
 - Borne accélérée : 1,6 € htva (soit 1,92 euro de l'heure TTC) décompté à la seconde au prorata temporis pour les abonnés SDE76 – SODETREL,
 - Borne rapide : 5 € le ¼ d'heure, 8 € la ½ heure, 10 € l'heure et au-delà.
 - o Prise en charge de l'entretien des bornes par le SDE76 :
 - Adhérents : 100 %
 - Non-adhérents : 0 %

- **PRECISE** pour 2019 le tarif du service de conseil en énergie du SDE76 :

Taille de la commune ou de l'EPCI en habitants (population totale Insee année de l'adhésion)	Forfait annuel en €
1 - 499	450
500 - 999	750
1 000 - 1 999	1 100
2 000 - 4 999	1 450
5 000 - 9 999	2 750
10 000 et au-delà	3 900

- **PRECISE** pour 2019 les conditions de réalisation des projets de production d'énergie renouvelable photovoltaïque :

Nature du projet		Aides financières apportées à l'adhérent	Conditions
Travaux : réalisation d'une installation de production d'électricité photovoltaïque en toiture de bâtiment d'un adhérent. Travaux sous maîtrise d'ouvrage du SDE76 qui en conserve la propriété pendant 20 ans.	Avec revente d'électricité	Le financement de l'opération est assuré par les fonds propres du SPIC, les dotations, les subventions des partenaires, l'emprunt et la vente d'électricité au bénéfice du SDE76.	Calcul de rentabilité avec subventions extérieures et fonds propres du SPIC $\leq 30\ 000$ € par projet Et temps de retour sur investissement ≤ 20 ans avec un éventuel apport financier de l'adhérent pour rester ≤ 20 ans. Et puissance installée ≥ 25 kWc et \leq seuil de la CRE (100 Kw à ce jour). Et productible du projet ≥ 880 kWh/kWc. Ou si travaux de réfection de toiture simultanés au projet : productible ≥ 750 kWh/kwc.
	Avec autoconsommation	Sur décision ultérieure du SDE76	A déterminer
Exploitation : assurée intégralement par le SDE76 y compris renouvellement pendant 20 ans	Sans autoconsommation	Gratuité du service de conseil en énergie pendant 3 ans. Versement de 100 % des recettes nettes, charges d'exploitation déduites à l'adhérent dès constat par le SDE76 de l'équilibre financier.	Signature de la convention et mise à disposition gratuite de la toiture du bâtiment par l'adhérent
	Avec autoconsommation	A déterminer.	A déterminer.

- **PRECISE** que les barèmes de raccordement du SDE76 pour l'année 2019 seront les suivants :

Type de raccordement	Facturation de la contribution à l'extension du réseau		Facturation à la contribution au branchement
Raccordement individuel	a) A la collectivité en charge de l'urbanisme		Au demandeur Par ERDF
	Maîtrise d'Ouvrage ERDF Constructions et biens isolés autres qu'habitations principales : Facturation à la CCU de la contribution à l'extension du réseau selon barème ERDF	Maîtrise d'ouvrage SDE76 Voir tableau ci-dessous (1)	
	b) Au demandeur, sur décision de la CCU notifiée au moment de l'AU, dans le cas particulier : 1. D'un équipement public exceptionnel 2. D'un équipement propre inférieur à 100 ml (articles L 332-8 et L332-15 du code de l'urbanisme)		
	c) Au demandeur lorsque l'extension demandée n'est pas liée à un acte d'urbanisme : 60 % du montant HT de la facture		
Raccordement collectif en lotissement ou en immeuble	a) A la collectivité en charge de l'urbanisme		Au promoteur ou au lotisseur ou au demandeur propriétaire d'une parcelle nue
	Maîtrise d'Ouvrage ERDF Lotissements privés et divisions parcellaires, zones d'activités privées et zones artisanales privées : en dehors de l'assiette de l'opération, facturation à la CCU de la contribution à l'extension de réseau selon barème ERDF de la partie d'extension sur le domaine public	Maîtrise d'ouvrage SDE76 Lotissements communaux, HLM, zones d'activités communales, zones artisanales communales : 5 % du montant HTVA des travaux.	
	b) Au promoteur sur décision de la CCU notifiée au moment de l'AU dans le cas particulier : 1. D'un équipement public exceptionnel 2. D'un équipement propre inférieur à 100 ml (articles L 332-8 et L332-15 du code de l'urbanisme) Sur l'assiette de l'opération		
Raccordement en zone d'aménagement concerté – ZAC	A l'aménageur, (public ou privé)		A l'aménageur ou au bénéficiaire occupant
Raccordement d'un producteur	Au producteur		Au producteur

(1) Extension pour puissance de 0 à 36 kva	SOUTERRAIN	AERIEN	SOUS FOURREAU
Dépenses – Barèmes	110 € / ml	40 € / ml	60 € / ml
Contribution demandée à la charge de la commune sur l'assiette du domaine public.	44 € / ml (40 %)	20 € / ml (50 %)	30 € / ml (50 %)
Contribution demandée à la charge du pétitionnaire sur l'assiette du domaine privé	66 € / ml (60 %)	24 € / ml (60 %)	36 € / ml (60 %)
Extension pour puissance > à 36 kVa et < 250 kVa	quelle que soit la technique		
Dépenses – Barèmes	4 558 € + 110 € / ml + 20 € / KVA		
Contribution demandée à la charge de la commune (dans le champ d'application du code de l'urbanisme) sur l'assiette du domaine public	1 823 € + 44 € / ml + 8 € / KVA		
Contribution demandée au pétitionnaire hors champ d'application du Code de l'Urbanisme	1 823 € + 44 € / ml + 8 € / KVA		
Partie privée au-delà du C400/P200	A la charge du pétitionnaire Maîtrise d'Ouvrage ERDF		

– **PRECISE** pour 2019 la participation financière demandée pour adhérer au groupement d'achat d'énergie :

- pour tous les membres du SDE76 soit les 630 communes et la communauté de communes de la Côte d'Albâtre cette adhésion est à titre gratuit
- pour les membres non-adhérents au SDE76, selon la grille tarifaire ci-dessous :

✓ collectivité inférieure à 1 000 habitants	30 €
✓ collectivité de 1 000 à 10 000 habitants	60 €
✓ collectivité supérieure à 10 000 habitants	120 €
✓ Département de Seine-Maritime et ses établissements publics locaux d'enseignement (EPLÉ)	gratuit
✓ autres membres et Métropole	120 €

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



LE PRÉSIDENT,

Patrick CHAUVET.

Délibération du Comité Syndical n° 2018/10/18-14

076-257600445-20181018-2018_10_18-14-DE

Séance du **18 OCTOBRE 2018**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/10/2018

Objet : ADOPTION DE LA CONVENTION POUR L'ACHAT DE FOURNITURES D'ÉNERGIE ET DE SERVICES ASSOCIÉS, ADHÉSION A CE GROUPEMENT DE COMMANDES ET AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHÉS ET/OU ACCORDS-CADRES ET MARCHÉS SUBSÉQUENTS QUI EN DECOULENT

Nombre	de membres en exercice :	74
	de membres présents :	44
	de pouvoir(s) :	1
	de membres votants :	45
	votes pour :	45
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux-mille-dix-huit, le 18 octobre à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 10 octobre 2018, se sont réunis dans la salle des fêtes d'Anceaumeville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILEUR, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Benoît DESCHAMPS, Yvon PESQUET, Gilles LARCHER, Thierry LECARPENTIER, Hubert MAILLET, Sylvain DELTOUR, Marcel VAUTIER, David SABLIN, Laurent VASSET, André-Pierre BOURDON, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Jean-François BLOC, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSENT, Daniel COLLARD, Daniel BARBIER, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Colette BERTRAND, Hugues OGDEN, Alain DEPREAUX, Gérard JOUAN, Hubert LEPLICHER, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Patrick MARTIN, Anne PIMONT, Jean-Marie DUMOUCHEL, Rémy TERNISIEN, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY, Jérôme GRISEL, Roger LEGER, Jean-Pierre PETIT, Christian POISSANT et Yves LOISEL.

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Lionel DEHON, Guy FONTANIE, Hervé CHEDRU, Mme Carmen BLEAUDY, Mme Isabelle RENOUF, Gilles AMAT, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Stéphane MASSE, Daniel BEUX, Mme Chantal VERHALLE, Patrick GUERARD, Mme Annick BOCANDE, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Pierre SORIN, Jacky LEVEQUE, Jean-Pierre TROLEY, Daniel ROCHE, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Gérard GROMARD, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Michel LEJEUNE et François DUPUIS.

Membres absents excusés avec pouvoir :

M. Paul LESELLIER a donné pouvoir à M. Christian POISSANT.

Secrétaire de séance :

M. Jean-Marie CROCHEMORE a été désigné secrétaire de séance.

Assistaient également à la séance :

- M. Eric NAIZET, Directeur territorial Enedis,
- M. Rémi BONNART, Délégué territorial Seine Littoral et Bray Enedis,
- M. Patrick DE WIT, Directeur Général des Services du SDE76,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur des services techniques du SDE76,
- Mme Camille LEGRAND, Directrice administrative et financière du SDE76.

Délibération du Comité Syndical n° 2018/10/18-14

OBJET : ADOPTION DE LA CONVENTION POUR L'ACHAT DE FOURNITURES D'ÉNERGIE ET DE SERVICES ASSOCIÉS, ADHÉSION A CE GROUPEMENT DE COMMANDES ET AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHÉS ET/OU ACCORDS-CADRES ET MARCHÉS SUBSÉQUENTS QUI EN DECOULENT

VU :

- la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité,
- la directive européenne n°2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,
- le Code de l'énergie, notamment les articles L.331-1 et suivants et L.441-1 et suivants,
- la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation,
- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
- l'article 28 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
- l'article 2 des statuts du SDE76 l'autorisant à constituer des groupements au nom de ses adhérents,
- la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe,

CONSIDERANT :

- les 3 groupements d'achat d'énergie précédemment réalisés par le SDE76 qui arrivent à échéance au 31 décembre 2019,
- qu'il est dans l'intérêt du SDE76 pour ses achats d'énergie et de ses adhérents d'anticiper leurs achats en adhérant à un nouveau groupement de commandes d'achat d'énergies pour l'alimentation de leur patrimoine à compter du 1^{er} janvier 2020,
- qu'eu égard à son expérience, le SDE76 entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte des membres,

Dans ce contexte, le SDE76 propose de constituer un groupement de commandes d'achat d'énergie et services associés, afin de permettre aux acheteurs publics de bénéficier de tarifs avantageux, tout en optimisant la procédure de mise en concurrence et a rédigé la convention correspondante dont il est donné lecture.

Le Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime (SDE76) est désigné Pouvoir adjudicateur pour les accords-cadres et les marchés subséquents

successifs. La Commission d'appel d'offres du groupement est constituée par la Commission d'appel d'offres permanente du SDE76. La Commission d'appel d'offres sera assistée par les agents du SDE76 compétents dans la matière qui fait l'objet de la consultation.

Le SDE76 est désigné coordonnateur du groupement de commandes pour la durée de la convention. Il est chargé, en tant que pouvoir adjudicateur, d'organiser, dans le cadre du marché à passer, l'ensemble des opérations depuis la rédaction du dossier de consultation des entreprises, la publicité, jusqu'à la sélection d'un ou plusieurs cocontractant(s) et la notification des accords-cadres et des marchés subséquents. Le SDE76 coordonnateur du groupement signe et notifie les accords-cadres et les marchés subséquents successifs au nom de l'ensemble des membres du groupement.

Le SDE76, en qualité de coordonnateur du groupement, assure le financement des frais matériels exposés par le groupement, notamment :

- les frais relatifs à la publication des avis d'appel public à la concurrence et avis d'attribution,
- les frais liés à la mise en ligne des pièces du marché,
- les éventuels frais de reproduction et d'envoi des dossiers,
- les frais de gestion administrative et financière des marchés.

Au vu des bénéfices économiques et de la meilleure coordination administrative et technique qu'offre le groupement de commandes, cette prestation est assurée :

- à **titre gratuit pour tous les membres du SDE76** soit les 630 communes et la communauté de communes de la Côte d'Albâtre ;
- moyennant une participation financière demandée à chaque accord-cadre, soit tous les quatre ans, pour les membres non-adhérents au SDE76 selon la grille tarifaire ci-dessous :

✓ collectivité inférieure à 1 000 habitants	30 €
✓ collectivité de 1 000 à 10 000 habitants	60 €
✓ collectivité supérieure à 10 000 habitants	120 €
✓ Département de Seine-Maritime et ses établissements publics locaux d'enseignement (EPL)	gratuit
✓ autres membres et Métropole	120 €

Chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, assure la bonne exécution du marché sur son lot géographique, règle la part du marché qui lui incombe et reste responsable de ses engagements.

PROPOSITION :

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'adopter les éléments ci-après de la consultation.

Chaque consultation a pour objet la mise en place d'accords-cadres qui comprennent chacun :

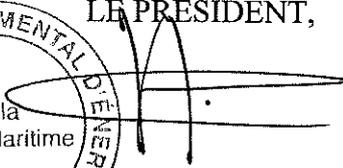
- la fourniture et l'acheminement de l'électricité ou du gaz nécessaire aux sites identifiés,
- la mission de responsable d'équilibre définie en application de l'article L321-15 du Code de l'énergie,
- les prestations de services associées nécessairement associées à la fourniture d'électricité ou de gaz,

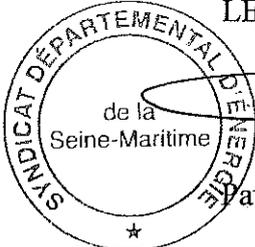
Où cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **ADOpte** la convention de groupement annexée à la présente délibération, ainsi que la grille tarifaire,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention de groupement,
- **DONNE** mandat au Président, coordonnateur du groupement, pour collecter les données de consommations relatives aux points de livraison des adhérents du groupement, dans les énergies souhaitées,
- **ADHERE** au groupement de commandes pour les achats d'énergie du SDE76 (locaux, IRVE, ...),
- **AUTORISE** le Président à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes et, ce, sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,
- **AUTORISE** le SDE76 à acheter le service DIALEGE auprès du fournisseur historique pour les membres du groupement ayant donné mandat au SDE76.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRÉSIDENT,

Patrick CHAUVET.



The stamp is circular with the text 'SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE' around the top edge and 'de la Seine-Maritime' in the center. A small star is at the bottom.



SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA SEINE-MARITIME

Convention pour la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de fourniture d'énergie et de services associés

Pouvoir adjudicateur et coordonnateur du groupement

Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime (SDE76)
ZAC la plaine de la Ronce – 240 rue Augustin Fresnel – CS20931
76237 Isneauville Cedex

A la date du : XX/XX/XXXX, il est constitué un groupement de commandes, entre les entités désignées infra :

entre le Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime (SDE76), représenté par son Président, Monsieur Patrick Chauvet, agissant en vertu de la délibération XXX,

et

Nom de la collectivité	Représentée par	Agissant en vertu de la délibération du	N° de l'accord cadre concernant chaque membre du groupement
SDE76	Patrick CHAUVET	XX/XX/XXXX	*
<i>Le tableau sera complété par le SDE76 une fois les adhérents connus</i>			

* Le numéro de l'accord cadre qui intervient pour les achats d'énergie de chaque membre du groupement sera indiqué au moment de chaque avis de publication de mise en concurrence correspondant

PREAMBULE

Conformément aux dispositions des articles L331-1 et L441-1 du Code de l'énergie, les consommateurs d'électricité et de gaz peuvent choisir leur fournisseur d'électricité et de gaz.

Depuis le 1^{er} juillet 2004, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence et les tarifs réglementés de vente d'électricité et de gaz sont progressivement supprimés.

Pour mettre en œuvre cette possibilité, les acheteurs publics doivent alors conclure de nouveaux contrats de fourniture d'énergie dans le respect des règles de la commande publique.

Pour leurs besoins propres, les acheteurs doivent recourir aux procédures prévues par le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, afin de sélectionner leurs prestataires, comme le prévoient les articles L331-4 et L441-5 du Code de l'énergie. L'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics permet aux acheteurs de se constituer en groupement de commandes dans le cadre de ces procédures.

Pour y parvenir, le SDE76 a constitué un groupement de commandes d'achat d'énergie et services associés, afin de permettre aux acheteurs publics d'acheter leur énergie dans les meilleures conditions par la massification de la commande tout en mutualisant la procédure de mise en concurrence.

En effet, le regroupement de ces pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices, acheteuses de fourniture d'électricité et de gaz, et de services associés est un outil qui, non seulement, leur permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence mais, également, par la mutualisation des procédures permet l'achat de la fourniture d'énergie dans les meilleures conditions.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de constituer un groupement de commandes entre les personnes publiques visées supra en vue de la passation de marchés de fourniture d'énergie et des services associés pour les besoins propres de ses membres, concernant :

La fourniture et l'acheminement d'électricité et ou de gaz pour tous les besoins associés aux personnes morales de droit public et privé évoquées (bâtiments, installations d'éclairage public, feux tricolores, bornes de recharge pour véhicules électriques, bornes marché et foraines, mobiliers urbains et tout autre équipement de toute nature, ainsi que les branchements provisoires de toute nature).

Il est rappelé que chaque membre du groupement est libre de décider de conserver le bénéfice du tarif réglementé pour les sites qui y sont éligibles et de les y maintenir, ou de les basculer en offre de marché.

Les contrats conclus pour répondre à ces besoins pourront constituer des marchés publics ou des accords-cadres au sens de l'article 4 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Il est expressément rappelé que le groupement n'a pas la personnalité morale.

ARTICLE 2 – COMPOSITION DU GROUPEMENT

Le groupement est ouvert aux personnes morales de droit public (collectivités territoriales et leurs groupements, établissements publics, groupements d'intérêt public, CCAS, ...) et aux personnes morales de droit privé (société d'économie mixte, société publique locale, organisme d'habitation à

loyer modéré, établissement d'enseignement, établissement de santé, maison de retraite, ...) dont le siège est situé dans le département.

Les personnes privées à vocation commerciale et industrielle sont exclues du périmètre du groupement.

ARTICLE 3 – CONDITIONS D'ADHESION ET DE SORTIE DU GROUPEMENT

3.1 - Conditions d'adhésion au groupement

Les membres fondateurs du groupement de commandes qui figurent supra acceptent, sans qu'il soit besoin de délibérer, l'adhésion au groupement de toute commune ou communauté de communes membres du SDE76 et des EPCI non adhérents au SDE76, après délibération de ceux-ci.

Chaque membre adhère au groupement par une délibération ou décision selon ses règles propres. Cette décision est notifiée au coordonnateur. L'adhésion des personnes relevant du Code Général des Collectivités Territoriales est soumise à l'approbation de leur assemblée délibérante, dans les conditions fixées par ce Code.

L'adhésion d'un nouveau membre peut intervenir à tout moment. Toutefois, un nouveau membre ne saurait prendre part à un accord-cadre ou un marché en cours au moment de son adhésion.

Une fois membre du groupement, l'EPCI, la commune ou la communauté de communes accepte également l'entrée dans le groupement d'un autre adhérent du SDE76. Le coordonnateur complète en conséquence la convention constitutive, indique la nouvelle date à laquelle la convention constitutive modifiée est arrêtée, la dépose en préfecture et la notifie aux autres membres du groupement.

3.2 - Conditions de sortie du groupement

Le retrait d'un membre du groupement est constaté par une décision selon ses règles propres. Cette décision est notifiée au coordonnateur. Le retrait ne prend effet définitivement qu'à l'expiration des marchés en cours qui concernent ce membre et dont il devra honorer les conditions jusqu'à leurs termes respectifs. Cependant, dès connaissance du retrait, le SDE76 ne fera plus participer ce membre à aucune nouvelle mise en concurrence.

Le coordonnateur effectue le solde comptable et financier de la situation du membre sortant. Si cette sortie entraîne des modifications sur le fonctionnement du groupement, elles sont prises en compte dans une convention modificative.

Le coordonnateur complète en conséquence la convention constitutive, indique la nouvelle date à laquelle la convention constitutive modifiée par le retrait est arrêtée, la dépose en préfecture et la notifie aux autres membres du groupement.

ARTICLE 4 – FONCTIONNEMENT DU GROUPEMENT

4.1 Obligation des membres

Chaque membre est chargé :

- de communiquer au coordonnateur une évaluation de leurs besoins quantitatifs par point de livraison, par le truchement éventuellement d'une fiche de recensement, en veillant à la bonne définition des points de livraison relevant des marchés à passer dans le cadre de ce groupement et, ce, préalablement à l'envoi par le coordonnateur de l'appel public à la concurrence ;
- de respecter les demandes du coordonnateur en s'engageant à y répondre dans le délai imparti ;

- de participer au comité technique du groupement ;
- de participer si besoin à la définition des prescriptions administratives et techniques (CCAP, CCTP, règlement de consultation), en collaboration avec le coordonnateur ;
- de respecter les clauses du contrat signé par le SDE76 pour lui ;
- d'inscrire le montant de l'opération qui le concerne dans le budget de sa collectivité/ EPCI et d'assurer l'exécution comptable du (ou des) marché(s) et/ ou accord(s)-cadre(s) et marché(s) subséquent(s) qui le concerne(nt) ;
- d'informer le coordonnateur de tout litige né à l'occasion de l'exécution de ses marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents. Le règlement des litiges relève de la responsabilité de chacun des membres du groupement ;
- de participer financièrement aux frais de fonctionnement du groupement conformément à l'article 4.5.

4.2 – Durée

Le groupement de commandes est constitué à l'entrée en vigueur de la présente convention.

À la suite de la réception par le coordonnateur de toutes les délibérations constitutives des collectivités membres du groupement, telles que répertoriées supra, il est procédé à la signature de la présente convention par l'ensemble des parties et la date d'effet de la convention est celle de la notification de la convention à tous les membres, à la diligence du coordonnateur.

Le présent groupement ayant pour objet un achat répétitif est conclu pour une durée illimitée et institué à titre permanent.

En conséquence, le coordonnateur complètera la convention constitutive à chaque nouvelle adhésion ou demande de retrait, indiquera la nouvelle date à laquelle la convention constitutive modifiée est arrêtée, la déposera en préfecture et la notifiera aux autres membres du groupement.

4.3 – Pouvoir adjudicateur

Le Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime (SDE76) est désigné Pouvoir adjudicateur pour les accords-cadres et marchés subséquents associés au présent groupement.

4.4 – Coordonnateur du groupement

Le SDE76 est désigné coordonnateur du groupement de commandes par l'ensemble des membres pour la durée de la convention.

Il est chargé à ce titre de procéder, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, à l'organisation de l'ensemble des opérations de mise en concurrence et de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants en vue de la satisfaction des besoins des membres dans les besoins définis à l'article 1.

A ce titre, le coordonnateur et notamment chargé d'organiser l'ensemble des opérations depuis la rédaction des dossiers de consultation des entreprises, la publicité, jusqu'à la sélection du(des) cocontractant(s) et la notification des marchés publics, ou accords-cadres et marchés subséquents.

En cas de sortie du coordonnateur du groupement ou dans toute autre hypothèse où le coordonnateur ne serait plus en mesure d'assurer son rôle, une convention modificative ou avenant interviendra pour désigner un nouveau coordonnateur.

Le coordonnateur est également chargé de signer et notifier les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents associés.

Chaque membre du groupement est responsable de ses engagements et le coordonnateur ne saurait en aucun cas être tenu responsable de tout litige qui pourrait naître du non-respect de ses obligations.

Afin de mener à bien les consultations organisées pour le groupement, le coordonnateur est ainsi chargé :

- d'assister les membres dans la définition de leurs besoins et de centraliser ces besoins sur la base d'une définition préalable établie par lui en concertation avec les membres. À cette fin, le coordonnateur peut, en tant que de besoin, solliciter, au nom des membres et directement auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergie, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison ;
- de définir l'organisation technique et administrative des procédures de consultation ;
- d'assurer l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants (publication des avis d'appel public à la concurrence et d'attribution, envoi des dossiers de consultation des entreprises, réception des offres, analyse des offres, rapport de présentation, convocation et réunion de la commission d'appel d'offres, etc.) ;
- de signer et notifier les marchés ;
- de transmettre aux membres les documents nécessaires à l'exécution des marchés en ce qui les concerne ;
- d'informer les membres de la mise en œuvre de clauses d'ajustement et de révision des prix ;
- de transmettre les marchés aux autorités de contrôle ;
- de gérer les pré-contentieux et les contentieux formés par ou contre le groupement, à l'exception des litiges formés à titre individuel par un membre du groupement ;
- de réaliser les avenants.

4.5 – Frais de fonctionnement du groupement

Le SDE76, en qualité de coordonnateur du groupement, assure le financement des frais matériels exposés par le groupement, notamment :

- les frais relatifs à la publication des avis d'appel public à la concurrence et avis d'attribution,
- les frais liés à la mise en ligne des pièces du marché,
- les éventuels frais de reproduction et d'envoi des dossiers,
- les frais de gestion administrative et financière des marchés.

Au vu des bénéfices économiques et de la meilleure coordination administrative et technique qu'offre le groupement de commandes, cette prestation est assurée :

- à **titre gratuit pour tous les membres du SDE76** soit les 631 communes et/ou communes nouvelles et la communauté de communes de la Côte d'Albâtre ;
- moyennant une participation financière demandée à chaque accord-cadre, soit tous les quatre ans, pour les membres non-adhérents au SDE76 selon la grille tarifaire ci-dessous :
 - ✓ collectivité inférieure à 1 000 habitants 30 €
 - ✓ collectivité de 1 000 à 10 000 habitants 60 €

✓ collectivité supérieure à 10 000 habitants	120 €
✓ Département de Seine-Maritime et ses établissements publics locaux d'enseignement (EPL) :	gratuit
✓ autres membres et Métropole	120 €

ARTICLE 5 – DEROULEMENT DE LA PROCEDURE DE CONSULTATION

5.1 – Etablissement du dossier de consultation

La rédaction des pièces des marchés publics, ou accords-cadres et marchés subséquents conclus pour répondre aux besoins des membres du groupement sera réalisée par le SDE76. Chaque membre du groupement transmettra au coordonnateur toutes les informations nécessaires pour la préparation du dossier de consultation.

5.2 – Procédure choisie

Les consultations successives auront pour objet la mise en place de marchés publics ou d'accords-cadres suivi de marchés subséquents. Chaque consultation comprendra :

- la fourniture et l'acheminement de l'énergie nécessaire aux sites identifiés,
- la mission de responsable d'équilibre définie en application de l'article L321-15 du Code de l'énergie,
- les prestations de services associées telles que définies aux CCAP et CCTP.

Les accords-cadres seront passés sans minimum ni maximum. Leur durée sera au maximum de quatre ans pour l'électricité et le gaz.

Les marchés subséquents et autres éventuels marchés publics seront passés sans minimum ni maximum. Ils seront allotés si besoin et comporteront une option relative à la fourniture d'énergie renouvelable.

5.3 – Commission d'appel d'offres

La Commission d'appel d'offres est constituée par la Commission d'appel d'offres permanente du SDE76 en vigueur à chaque mise en concurrence.

La Commission d'appel d'offres sera assistée par les agents du SDE76 compétents dans la matière qui fait l'objet des consultations associées au présent groupement.

5.4 – Conclusion des marchés

Le SDE76, coordonnateur du groupement, signe et notifie les marchés publics ou accords-cadres et marchés subséquents au nom de l'ensemble des membres du groupement.

5.5 – Exécution du marché

Chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, assure la bonne exécution du marché qui lui incombe.

5.6 – Règlement du marché

Chaque membre du groupement règle la part du marché qui lui incombe.

ARTICLE 6 – REGLEMENT DES LITIGES - REPRESENTATION EN JUSTICE

Les litiges qui pourraient naître de l'application de la présente convention sont de la compétence du tribunal administratif de Rouen.

Le représentant du coordonnateur peut ester en justice au nom et pour le compte des membres du groupement pour les procédures dont il a la charge.

Il informe et consulte les membres sur sa démarche et son évolution.

Toutefois, les membres du groupement s'engagent à tenter de résoudre à l'amiable tout différend résultant de l'interprétation, de l'exécution et des suites de la présente convention.

Frais de justice : l'ensemble des membres du groupement porte la responsabilité de la procédure de passation.

En cas de condamnation financière du coordonnateur par une décision devenue définitive d'une juridiction administrative, le coordonnateur divise la charge financière par le nombre de membres pondéré par le poids relatif de chacun d'entre eux dans le marché ou les marchés, accords-cadres et marchés subséquents afférents à la convention. Il effectue l'appel de fonds auprès de chaque membre pour la part qui lui revient.

ARTICLE 7- DISSOLUTION DU GROUPEMENT

Le groupement est dissout par décision d'une majorité qualifiée de 51% de ses membres ; si cette dissolution intervient avant la fin des engagements du coordonnateur, il lui est donné quitus par chaque membre du groupement pour ce qui le concerne, au vu de l'état des diligences du coordonnateur.

La présente convention est établie en un exemplaire original et plusieurs copies « certifiées conformes à l'original ».

Le coordonnateur du groupement :

Le membre du groupement :

Le Président du Syndicat Départemental
d'Energie de la Seine-Maritime

Patrick CHAUVET.

.....